

LONGCHAMP SICAV

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>résolutions</i>	4
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	5
<i>comptes annuels agrégés</i>	9
<i>bilan</i>	10
<i>actif</i>	10
<i>passif</i>	11
<i>hors-bilan</i>	12
<i>compte de résultat</i>	13
<i>annexes</i>	14
<i>règles & méthodes comptables</i>	14
LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND	16
LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND	68
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND ..	114
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	175
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND	224

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30 rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30 rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ

Informations concernant les placements et la gestion

Au 30 décembre 2022, la Sicav LONGCHAMP SICAV comprenait 5 compartiments :

Compartiment n°1 : LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

Compartiment n°2 : LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Compartiment n°3 : LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

Compartiment n°4 : LONGCHAMP AUTOCALL FUND

Compartiment n°5 : LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont accessibles sur le site web www.longchamp-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, 30 rue Galilée - 75116 Paris. Tél : 01.71.70.40.30. Courriel : ir@longchamp-am.com. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.
- Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

résolutions

Soumises au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du xxx.

PREMIERE RESOLUTION

xxx

DEUXIEME RESOLUTION

xxx

TROISIEME RESOLUTION

xxx

QUATRIEME RESOLUTION

xxx

CINQUIEME RÉSOLUTION

xxx

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

LONGCHAMP SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT
30, rue Galilée
75116 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments LONGCHAMP SICAV relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP SICAV

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Instruments financiers structurés valorisés par les émetteurs :

Les instruments financiers structurés sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix de ces instruments sont calculés par leurs émetteurs et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données et hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

4. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP SICAV

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP SICAV

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.14 11:49:57 +0200

comptes annuels agrégés

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	333 401 198,88	360 284 904,98
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	228 185 909,60	270 552 418,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	72 629 966,53	64 253 021,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	30 406 884,92	22 973 948,69
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 178 437,83	2 505 515,79
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 890 846,97	104 318 938,73
Opérations de change à terme de devises	-	96 283 212,34
Autres	7 890 846,97	8 035 726,39
Comptes financiers	19 891 733,93	24 864 194,26
Liquidités	19 891 733,93	24 864 194,26
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	361 183 779,78	489 468 037,97

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	343 422 282,41	342 822 311,46
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 727 059,48	328 001,27
• Report à nouveau	160 485,72	13,77
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 380 631,53	43 787 511,36
• Résultat de l'exercice	6 155 446,19	1 241 119,85
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	348 084 642,27	388 178 957,71
Instruments financiers	1 706 546,22	791 044,51
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 706 546,22	791 044,51
Dettes	11 392 578,31	99 701 246,68
Opérations de change à terme de devises	-	95 061 051,57
Autres	11 392 578,31	4 640 195,11
Comptes financiers	12,98	796 789,07
Concours bancaires courants	12,98	796 789,07
Emprunts	-	-
Total du passif	361 183 779,78	489 468 037,97

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	44 526 400,49	9 492 346,41
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	27 562 910,18	27 180 469,72
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	12 192 748,10	14 447 071,31
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	54 122,31	1 093,07
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 608 341,22	2 647 435,20
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 505 715,68	2 709 743,23
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	68,76	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	10 168 247,97	5 358 271,50
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-97 158,66	-178 976,36
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-97 158,66	-178 976,36
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 071 089,31	5 179 295,14
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 189 534,83	-3 965 569,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	5 881 554,48	1 213 725,39
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	273 891,71	27 394,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	6 155 446,19	1 241 119,85

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Création Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

La SICAV a été créée le 22 août 2019 par apport des actifs des FCP indiqués ci-après à la rubrique « Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice ».

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Il est tenu une comptabilité distincte pour chacun des compartiments. Les règles et méthodes comptables sont propres à la Sicav. Le Bilan, le Hors Bilan et le compte de résultat sont établis par agrégation des compartiments.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

L'agrégation des compartiments sera valorisée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilisation	Agrégation : cours de change retenu
LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND	EUR	-
LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND	EUR	-
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND	EUR	-
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	EUR	-
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND	EUR	-

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Date d'ouverture	Date de fermeture
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE SA 32, rue du champ de Tir - 44300 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles

et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, SH, EBUH, EBH, R1UH, R1H et R2UH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché indien sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI India Net Total Return EUR Index, calculé en euros dividendes réinvestis, publié par MSCI,

Inc., construit pour suivre la performance d'actifs indiens listés sur le Mumbai Stock Exchange.

Code Bloomberg : M0IN INDEX.

L'administrateur de cet indicateur est Morgan Stanley Capital International, Inc. Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'EMMI a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

- Pour les actions non-couvertes contre le risque de change (SUH, EBUH, R1UH, R2UH), l'Indicateur de Référence est le MSCI India Net Total Return Index (MSCI India EUR, symbole : M0IN), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC, est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs indiens listés sur le marché actions indien. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI India Net Total Return EUR Index est MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.msci.com>

- Pour les actions couvertes contre le risque de change (SH, EBH, R1H), l'indicateur de référence est le MSCI India 100% Hedged to EUR Index qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en EUR/INR (« hedge impact »). L'administrateur du MSCI India 100% Hedged to EUR Index est MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC.

Cet indice ne fait pas l'objet d'une publication par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC. ; les modalités de calcul et les valeurs de cet indicateur sont néanmoins disponibles sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Longchamp Asset Management (par courrier à l'adresse : 30 rue Galilée - 75116 – Paris ou par e-mail à ir@longchamp-am.com).

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste du marché actions indien, DALTON INVESTMENT INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald, associé fondateur de la société, et Venkat Pasupuleti sont en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées en Inde. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais dans des sociétés cotées et affichant

un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier.

Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. La philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

1. De bonnes entreprises selon l'analyse de DALTON – avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
2. Une importante marge de sécurité – l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située en Californie et en Inde pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Afin de couvrir le portefeuille long, DALTON peut recourir à des positions short dans le respect de la réglementation indienne, notamment au travers de futurs sur actions ou des futurs sur indice. L'exposition nette du compartiment au marché actions sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

Analyse extra-financière

Lorsqu'ils évaluent les opportunités d'investissements à envisager pour le compartiment, Dalton Investments Inc (la « Société de Gestion par Délégation » ou le « Gérant Délégué ») tient également compte de sa politique d'investissement durable. Le Gérant Délégué cherchera donc à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à prendre en compte le risque de durabilité dans sa philosophie d'investissement, son analyse et son processus décisionnel.

Le Gérant Délégué estime que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche plus large liée à la sélection de titres de « bonnes entreprises » avec un horizon d'investissement à long terme.

Dans la mesure du possible et lorsque cela est jugé approprié, Dalton s'engagera auprès des sociétés du portefeuille, cherchant à promouvoir des changements positifs sur les questions ESG et en se concentrant, entre autres, sur les facteurs de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, Dalton applique sa propre méthodologie, ce qui favorise à son sens l'évaluation la plus précise des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Dalton attribue une note interne qui se fonde notamment sur l'analyse par ses équipes des informations communiquées par une entreprise et de l'ensemble des données disponibles mises à disposition par des tiers. Sur la base de ce référentiel propriétaire, Dalton est en mesure de fournir une analyse extra-financière ou une notation pour au moins 80% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés en Inde et dans les pays « Émergents » et pour au moins 90% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés dans des pays « développés ».

Dalton applique également un filtrage d'exclusion similaire à la liste d'exclusion de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale :

(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist).

Ce Compartiment répond à la classification d'un Article 8 (Règlement SFDR) car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse :

www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Politique d'investissement

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégué.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte mais seulement au travers de futurs/CFD/Swaps sur indices, actions ou paniers d'actions.

L'exposition nette aux actions du compartiment sera limitée à 100% et généralement comprise entre 60% et 100% de l'actif net du compartiment.

Le gestionnaire de portefeuille délégué, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement réalisés sur des sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars américains ou 1 million de dollars américains de volume quotidien moyen échangé. L'exposition aux capitalisations boursières de moins de 1 milliard de dollars américains sera limitée à 20% de l'actif net du compartiment.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100% de l'actif net.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt) et des P-NOTES dans la limite de 100% de l'actif net et dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans un but d'exposition du portefeuille. Le compartiment sera principalement investi ou exposé en Ruppies.

Cependant, si la Société de Gestion Déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus provient ou devait provenir d'Inde, le compartiment pourrait, à la marge, investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 10% de l'actif net.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions indien, le compartiment se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Euros ou en USD exclusivement (maximum 100% de l'actif net) dans le cadre d'une stratégie plus défensive. Il pourra aussi opter pour des couvertures sous forme de forward ou d'options sur devises (Euro contre Ruppies ou USD contre Ruppies), ou sous forme de positions vendeuses actions prises au travers de futurs/swap/cfd.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les actions SUH, EBUH, R1UH et R2UH seront libellées en euros et seront exposées au risque de change Euro/Ruppie. Ces actions pourront également être couvertes contre le risque de change Euro/Ruppie à la discrétion du gérant délégué.

Les actions SH, EBH et R1H seront libellée en euros. Le risque de change Euro/Ruppie sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif net.

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions indiennes ou de sociétés dont une partie significative de leurs revenus présents et/ou futurs provient ou devrait provenir d'Inde.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars américains ou 1 million de dollars américains de volume quotidien moyen échangé. L'exposition aux capitalisations boursières de moins de 1 milliard de dollars américains sera limitée à 20% de l'actif net du compartiment.

Les actions seront principalement en Ruppies.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt) dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net.

Bien que l'exposition nette aux actions dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net, celle-ci se situera généralement entre 60% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Euro ou en USD. Ces titres seront notés au moins BBB- selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Euro ou en USD.

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM / FIA suivants :

- OPCVM Monétaires au sens du Règlement MMF afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.
- OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds.

Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps pour couvrir le risque de change ou s'exposer au risque action ou couvrir le risque action.

Le risque de change Euro/Roupie sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5% pour les actions couvertes en devise (SH, EBH et R1H). Les autres actions pourront être couvertes contre le risque devise à la discrétion du gérant délégué.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment peut également investir dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net et dans des P-NOTES dans la limite de 100% de l'actif net pour exposer le portefeuille au risque crédit.

Le gérant n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- **Corrélation** : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- **Diversification** : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- **Conservation** : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- **Interdiction de réutilisation** : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que

son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux obligations convertibles : Le compartiment peut être soumis au risque d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risques en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du compartiment. Cette incidence négative (financière, juridique ou réputationnelle) peut résulter des impacts (ou impacts perçus) d'une entreprise sur l'environnement (c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (par exemple, les employés, clients, communautés locales) ou sur la structure de gestion de l'entreprise (par exemple, mauvaise conduite, corruption, droits des actionnaires, conformité fiscale).

Le risque de durabilité est une catégorie de risque évolutive qui varie selon les secteurs et les emplacements géographiques. Etant donné que le compartiment est investi dans divers secteurs et industries, les sociétés sous-jacentes peuvent être exposées à divers

risques environnementaux, sociaux et gouvernementales tels que la pollution, l'accès aux ressources naturelles, la confidentialité des données, la chaîne d'approvisionnement et risque lié au travail. Le compartiment étant principalement investi dans des entreprises opérant dans les marchés émergents, il peut être exposé à des risques de durabilité plus élevés dans certains domaines tels que la pollution, le stress hydrique, le changement climatique, la corruption et le travail des enfants ou le travail forcé. En raison de la nature diversifiée des titres détenus en portefeuille, le délégataire financier n'a pas identifié un risque de durabilité spécifique auquel le compartiment serait exposé de manière significative, réduisant ainsi la probabilité d'une incidence importante sur le rendement du compartiment. Cependant, en raison de la nature systémique des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur les rendements du compartiment.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur

impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR.

La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG, la politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- SUH** Investisseurs institutionnels
- SH** Investisseurs institutionnels
- EBUH** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- EBH** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- R1UH** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R1H Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R2UH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 1^{er} mars 2013.*
- *Date de création de la Sicav : 22 août 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Environnement de marché

Après avoir surperformé les principaux marchés mondiaux au cours des trois premiers trimestres de 2022, le marché action indien a sous-performé au cours du quatrième trimestre. Cette sous-performance relative s'explique par un mouvement de prise de risque qui a favorisé les marchés qui avaient fortement sous-performé plus tôt dans l'année, notamment la Chine qui a progressé de 20 % au mois de novembre. Sur l'ensemble de l'année 2022, cependant, le marché indien des actions a réussi à se hisser parmi les marchés les plus performants, dans un contexte macroéconomique mondial difficile dû aux conflits géopolitiques, aux pressions inflationnistes, au resserrement de la politique monétaire et aux craintes d'une récession imminente dans le monde développé.

La surperformance relative de l'Inde est due en grande partie à des conditions macroéconomiques stables et à une demande saine sur le terrain, ainsi qu'à une inflation limitée, à des bilans solides dans tous les domaines, y compris les bilans des entreprises, des gouvernements, des ménages et du système bancaire, et à des flux importants de la part des investisseurs particuliers et institutionnels nationaux. Les sorties d'investisseurs étrangers de -19 milliards de dollars des actions indiennes, en raison de la faiblesse du sentiment des investisseurs mondiaux, ont été plus que compensées par de forts flux domestiques de plus de 36 milliards de dollars en 2022. Les flux mensuels des plans d'investissement systématique ("SIP") des investisseurs particuliers ont atteint un niveau record de 1,6 milliard de dollars au cours du mois de décembre. L'intégration des flux d'actions provenant des fonds de retraite et des compagnies d'assurance ne fait que confirmer la tendance, les flux domestiques structurels devant rester dans la fourchette de 20-25 milliards de dollars dans les années à venir, augmentant la résilience relative des actions indiennes en période de volatilité accrue des marchés mondiaux.

Performance du fonds

Au cours de l'année 2022, l'action SUH du fonds Longchamp Dalton India UCITS Fund (" le Fonds ") a affiché une performance négative de -3,78%. L'action EBUH du fonds a affiché une performance négative de -3.88%. L'action R1UH du fonds a affiché une performance négative de -4.23%.

En raison d'importantes sorties d'actions étrangères, d'un dollar fort et d'un déficit commercial croissant, la roupie indienne est devenue la deuxième devise asiatique la moins performante en 2022, derrière le yen japonais, se dépréciant d'environ -10,1 % par rapport au dollar et de -4,7 % par rapport à l'euro. Cela s'est traduit par un rendement négatif en EUR pour l'indice de référence et le fonds, malgré une performance positive en monnaie locale.

Après deux années de forte surperformance, les actions de petite et moyenne capitalisation ont sous-performé les actions de grande et moyenne capitalisation en 2022. En EUR, l'indice MSCI India Small Cap a enregistré une performance de -8 %, tandis que l'indice MSCI India Mid-Cap a enregistré une performance de -10,6 %, contre -1,9 % pour l'indice de référence MSCI India orienté vers les grandes capitalisations.

Le plus grand contributeur au cours de l'année a été Varun Beverages :

Les actions de Varun Beverages ("Varun") ont enregistré une forte hausse en 2022. Il s'agit du plus grand franchisé (hors États-Unis) de PepsiCo dans le monde, avec des opérations couvrant six pays du sous-continent indien et de l'Afrique. Les capacités d'exécution supérieures de Varun ainsi que la forte sous-pénétration du marché indien des boissons, en termes de faible consommation par habitant par rapport aux normes mondiales, offrent à l'entreprise un long chemin de croissance. Ce trimestre, Varun a affiché une forte croissance en volume, soutenue par une performance positive dans la nouvelle catégorie des boissons énergisantes, qui devrait contribuer à la croissance en volume et améliorer la réalisation à moyen et à court terme. En outre, l'entreprise prévoit une croissance de sa distribution de 10 à 12 % par an et étudie les possibilités de distribution dans d'autres régions. Elle devrait commencer à distribuer ses produits au Maroc en janvier 2023. Dalton reste optimiste quant aux opportunités à long terme et aux capacités d'exécution de Varun Beverages.

Le plus grand détracteur au cours de l'année a été Quess Corp :

Quess Corp (Quess) est le premier fournisseur indien de services commerciaux externalisés intégrés pour les entreprises dans un large éventail de secteurs. Quess est une entreprise à forte croissance opérant sur le deuxième marché du travail du monde, avec une grande marge de progression. Elle est soutenue par Fairfax Financial à travers sa participation de 32,2 %, tandis que le fondateur Ajit Isaac détient 22,7 % de la société. Le titre a subi des pertes en 2022, car les activités de dotation en personnel informatique et de recrutement permanent ont été confrontées à des pressions sur les marges en raison d'un ralentissement de l'embauche dans le secteur informatique. Toutefois, la croissance du chiffre d'affaires et l'ajout d'effectifs sont restés solides. La direction s'attend à un rebond du secteur informatique au cours des prochains trimestres ; ainsi, la majeure partie de la marge perdue sera récupérée d'ici le 1er trimestre de l'exercice 2024. Compte tenu des opportunités à long terme et de la valorisation raisonnable, le gérant reste investi dans la société.

Mouvements

Au cours de l'année, le gestionnaire a ajouté plusieurs nouvelles positions, notamment City Union Bank et Housing Development Finance Corp.

City Union Bank ("CUB") est l'une des banques de petite taille à la croissance la plus rapide, avec le statut rare d'être l'une des banques les plus constantes en termes de croissance et de métriques opérationnelles. La position a été initiée au cours du dernier trimestre de 2022, l'équipe étant encouragée par la capacité de la banque à dégager des ratios de rendement réguliers (et supérieurs) et à contrôler ses impayés au cours de la dernière décennie. La CUB a développé stratégiquement son portefeuille en se concentrant sur des produits à haut rendement mais sûrs. Cela lui a permis d'avoir un profil de marge nette d'intérêts ("NIM") supérieur et l'un des plus faibles portefeuilles non garantis du secteur. CUB a un avantage significatif sur ses pairs en termes de coûts d'exploitation, de marge nette d'intérêt, de ratios de rendement et de qualité des actifs. Au cours des dix dernières années, la banque a maintenu un ratio RoA/RoE au nord de 1,5%/16%, grâce à un bénéfice d'exploitation avant provisionnement ("PPoP") supérieur. Malgré son exposition relativement plus élevée aux emprunteurs vulnérables (>50% des prêts sont dans le segment des PME) et les défis posés par le COVID, la formation d'actifs stressés dans le passé récent est restée dans la fourchette créée et s'améliore au fil des trimestres. Avec la réduction de la formation d'actifs sous contrainte et l'amélioration constante des activités commerciales, la direction se prépare maintenant à une croissance accélérée du crédit au cours de l'exercice 2023.

HDFC Ltd. est la première société non bancaire de financement hypothécaire en Inde. Elle est également la société holding du groupe HDFC, qui détient des participations importantes dans des sociétés du groupe opérant dans le secteur des services financiers. HDFC Ltd. détient 21% de la HDFC Bank, 49% de la HDFC Life, 52% de la HDFC AMC, 100% de la HDFC Credila (prêts d'études) et 49% de la HDFC ERGO (assurances multirisques). HDFC dispose des meilleurs indicateurs financiers du secteur et d'un bilan solide. Son effet de levier est faible, à peine 5 fois, et il a la possibilité d'augmenter à mesure que le cycle de croissance s'accélère. Le ratio coût/revenu de la société, qui est de 9%, est le plus bas du secteur, avec un ratio d'adéquation des fonds propres de 22% et un ROE de 15%. Depuis sa création, HDFC n'a annulé que 0,04% des prêts cumulés, ce qui témoigne d'une forte discipline en matière de souscription. En tenant compte de la valeur de marché de toutes ses participations dans les sociétés du groupe, HDFC Ltd se négocie à un prix attractif de 1,6 fois la valeur du portefeuille de prêts hypothécaires de base. Dalton Investments prévoit une croissance de 15% des prêts et une expansion des multiples à mesure que la croissance s'accélère et que le ROE augmente. La direction de la société est encouragée avec des bonus en actions, ce qui aligne ses intérêts sur ceux des actionnaires minoritaires. Récemment, HDFC a annoncé sa fusion avec HDFC Bank, créant ainsi la deuxième plus grande institution financière en Inde par la taille du bilan. Cette fusion apporte d'importants bénéfices de synergie en termes de réduction du coût des fonds et de la capacité à vendre des produits bancaires aux clients hypothécaires de HDFC. Les risques typiques de l'intégration sont minimes étant donné les liens forts entre les deux entités et l'histoire d'une collaboration étroite.

Le gestionnaire a abandonné plusieurs positions au cours de l'année, notamment BAJAJ Financial Services, ICICI Lombard General Insurance et Birlasoft Ltd. La décision du gérant d'abandonner ces positions a été motivée par un positionnement sectoriel stratégique, une réduction de l'exposition aux valeurs financières stratégiques et une sélection fondamentale bottom-up des titres.

Perspectives du marché

Le marché indien des actions s'est bien comporté dans un environnement macroéconomique mondial difficile en 2022. L'économie a fait preuve d'une plus grande résilience que ses pairs mondiaux pour résister à l'impact des vents contraires macroéconomiques mondiaux, notamment les défis de la chaîne d'approvisionnement, l'inflation élevée et les hausses de taux d'intérêt des banques centrales dans le monde entier.

La résilience des marchés boursiers nationaux a été soutenue par de solides flux nationaux de plus de 36 milliards de dollars qui ont contribué à compenser les sorties continues des investisseurs étrangers. En 2022, les investisseurs étrangers ont vendu pour 19 milliards de dollars d'actions indiennes après avoir vendu 7 milliards de dollars sur le marché secondaire en 2021.

La résilience de la croissance de la demande intérieure dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale place l'Inde dans une situation favorable. La croissance économique du pays s'est régulièrement accélérée sur une période de soixante ans, sans aucun retournement prolongé, soutenue par les réformes économiques positives des gouvernements successifs. La croissance du PIB était en moyenne de 3,8% dans les années 1960 et 1980, avant de passer à 5,9% dans les années 1990 et au début des années 2000, pour atteindre la moyenne actuelle de 6,5% au cours des 15 dernières années. Grâce à sa démographie favorable et à la poursuite de ses réformes économiques, l'Inde semble bien placée pour profiter de l'évolution du cadre géopolitique mondial et des changements dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui devrait entraîner une nouvelle accélération de sa trajectoire de croissance dans les décennies à venir.

Les principaux paramètres macroéconomiques de l'Inde restent stables et les valorisations du marché sont proches des moyennes à long terme. En ce qui concerne la croissance des bénéfices, le consensus s'attend à ce qu'ils augmentent d'environ 10% au cours des deux prochaines années. Les perspectives de bénéfices sont favorisées par une consommation intérieure favorable et une qualité d'actifs solide dans le système bancaire. La hausse de l'utilisation des capacités, la solidité des bilans des entreprises et l'accent mis par le gouvernement sur la construction d'infrastructures ouvrent la voie à une reprise du cycle des investissements privés.

Dans l'ensemble, le gérant reste concentré sur la sélection bottom-up des actions, en investissant dans des entreprises de haute qualité se négociant à des valorisations raisonnables. Dalton voit un bon potentiel de rendement pour les sociétés du portefeuille du fonds sur un horizon de deux à trois ans, étant donné les perspectives de croissance robuste des bénéfices à moyen terme pour

les entreprises indiennes. Dalton Investments vous remercie sincèrement de votre soutien continu à long terme.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financier.

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total brut des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 777 240,84 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 522 251,94 euros, soit 67% du total des rémunérations versées.
- Montant total brut des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 248 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

comptes
annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	32 431 623,25	38 778 976,03
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 431 623,25	38 778 976,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	204 707,45	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	204 707,45	-
Comptes financiers	3 021 876,12	4 718 039,88
Liquidités	3 021 876,12	4 718 039,88
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	35 658 206,82	43 497 015,91

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	35 573 512,66	29 088 253,65
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	281 121,26	13 358 610,15
• Résultat de l'exercice	-271 455,86	-591 206,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	35 583 178,06	41 855 657,54
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	75 028,76	1 641 358,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	75 028,76	1 641 358,37
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	35 658 206,82	43 497 015,91

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 569,34	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	151 928,81	70 990,91
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	159 498,15	70 990,91
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 652,86	-28 931,98
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-7 652,86	-28 931,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	151 845,29	42 058,93
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-494 969,42	-542 314,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-343 124,13	-500 255,07
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	71 668,27	-90 951,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-271 455,86	-591 206,26

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publiée à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :**
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Actions SUH et SH : 1,45% TTC Actions EBUH et EBH : 1,55% TTC Actions R1UH et R1H : 1,95% TTC Action R2UH : 1,45% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES¹ : 6€ Marchés matures zone 1² : 10€ Marchés matures zone 2³ : 18€
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Actions SUH et SH : Néant Actions EBUH et EBH : Néant Actions R1UH et R1H : Néant Action R2UH : 17% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI India Net Total Return EUR Index, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses associés de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance pour l'action R2UH

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions R2UH pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur MSCI India Net Total Return EUR Index (Code Bloomberg : MOIN INDEX) en cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions R2UH par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions R2UH par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise

à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R2UH est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions R2UH représentera 17% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions R2UH et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R2UH est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, SH, EBUH, EBH, R1UH, R1H et R2UH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.



2 évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	41 855 657,54	22 776 571,34
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	29 010 892,17	10 070 355,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-31 802 341,11	-2 340 397,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 882 114,52	2 102 043,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 568 940,53	-178 836,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	10 724 913,69
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-1 221 016,72
Frais de transaction	-209 057,85	-189 645,32
Différences de change	-1 028 508,37	891 464,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 213 514,18	345 514,36
- Différence d'estimation exercice N	551 965,33	1 765 479,51
- Différence d'estimation exercice N-1	1 765 479,51	1 419 965,15
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-625 054,42
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	625 054,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-343 124,13	-500 255,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	35 583 178,06	41 855 657,54

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 021 876,12
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 021 876,12	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	INR	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	28 636 713,14	3 794 910,11	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	204 707,45
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	180 411,18
Souscriptions à recevoir	24 296,27
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	75 028,76
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	46 580,66
RACHAT à payer	28 448,10
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION SUH / FR0013423571	-	-	177,259	3 149 640,55
ACTION SH / FR0013423589	-	-	-	-
ACTION EBUH / FR0013423597	14 427,769	29 010 892,17	1 423,417	2 752 782,71
ACTION EBH / FR0013423605	-	-	-	-
ACTION R1UH / FR0013423613	-	-	15 007,534	25 899 917,85
ACTION R1H / FR0013423621	-	-	-	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :

ACTION SUH / FR0013423571	1,45
ACTION SH / FR0013423589	-
ACTION EBUH / FR0013423597	1,55
ACTION EBH / FR0013423605	-
ACTION R1UH / FR0013423613	1,95
ACTION R1H / FR0013423621	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :

ACTION SUH / FR0013423571	-
ACTION SH / FR0013423589	-
ACTION EBUH / FR0013423597	-
ACTION EBH / FR0013423605	-
ACTION R1UH / FR0013423613	-
ACTION R1H / FR0013423621	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-271 455,86	-591 206,26
Total	-271 455,86	-591 206,26

ACTION SUH / FR0013423571	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 499,57	-44 199,26
Total	-4 499,57	-44 199,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SH / FR0013423589	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION EBUH / FR0013423597	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-266 690,28	-122 860,28
Total	-266 690,28	-122 860,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION EBH / FR0013423605	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R1UH / FR0013423613	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-266,01	-424 146,72
Total	-266,01	-424 146,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R1H / FR0013423621	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R2UH / FR0013423639	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	281 121,26	13 358 610,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	281 121,26	13 358 610,15

ACTION SUH / FR0013423571	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 348,23	1 270 693,99
Total	5 348,23	1 270 693,99
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SH / FR0013423589	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION EBUH / FR0013423597	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	275 592,69	3 279 893,79
Total	275 592,69	3 279 893,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION EBH / FR0013423605	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1UH / FR0013423613	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	180,34	8 808 022,37
Total	180,34	8 808 022,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1H / FR0013423621	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R2UH / FR0013423639	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-	-
Actif net	35 583 178,06	41 855 657,54	22 776 571,34	-	-

ACTION SUH / FR0013423571	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-	-
Nombre d'actions en circulation	37,944	215,203	317,90	-	-
Valeur liquidative	17 836,28	18 536,88	12 403,00	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	22,36	5 699,24	1 571,68	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SH / FR0013423589	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

ACTION EBUH / FR0013423597	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	18 151,808	5 147,456	234,985	-
Valeur liquidative	1 921,76	1 999,26	1 339,04	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,49	613,31	163,56	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION EBH / FR0013423605	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

ACTION R1UH / FR0013423613	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	13	15 020,534	15 001,00	-
Valeur liquidative	1 758,16	1 835,84	1 234,51	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,59	558,16	151,88	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R1H / FR0013423621	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R2UH / FR0013423639	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
INE031B01049	AJANTA PHARMA LTD	PROPRE	26 085,00	358 550,04	INR	1,01
INE238A01034	AXIS BANK	PROPRE	277 375,00	2 937 461,37	INR	8,26
INE918I01026	BAJAJ FINSERV LTD	PROPRE	54 952,00	964 687,41	INR	2,71
INE421D01022	CCL PRODUCTS (I)	PROPRE	160 776,00	965 611,49	INR	2,71
INE059A01026	CIPLA LTD	PROPRE	59 667,00	728 115,92	INR	2,05
INE491A01021	CITY UNION BANK LTD	PROPRE	920 763,00	1 883 903,38	INR	5,29
INE591G01017	COFORGE LTD	PROPRE	20 829,00	917 557,01	INR	2,58
INE136B01020	CYIENT LTD	PROPRE	56 353,00	518 368,86	INR	1,46
INE00R701025	DALMIA BHARAT LTD	PROPRE	74 082,00	1 565 139,89	INR	4,40
INE255A01020	EPL LTD	PROPRE	787 171,00	1 523 525,09	INR	4,28
US3020811044	EXLSERVICE HOLDINGS	PROPRE	3 239,00	514 516,94	USD	1,45
US3580541049	FRESHWORKS INC	PROPRE	35 000,00	482 702,04	USD	1,36
BMG3922B1072	GENPACT	PROPRE	16 688,00	724 721,70	USD	2,04
INE001A01036	HOUSING DEVELOPMENT FINANCE CORP LTD	PROPRE	69 760,00	2 086 842,34	INR	5,86
INE090A01021	ICICI BANK LTD	PROPRE	238 581,00	2 410 541,83	INR	6,77
INE009A01021	INFOSYS TECHNOLOGIES	PROPRE	53 267,00	911 153,21	INR	2,56
INE214T01019	LTIMINDTREE LIMITED	PROPRE	26 301,00	1 302 178,56	INR	3,66
MU0295S00016	MAKEMYTRIP LTD	PROPRE	52 257,00	1 350 764,57	USD	3,80
INE196A01026	MARICO LTD DEMATERIALISED	PROPRE	63 687,00	368 270,94	INR	1,03
INE883A01011	MRF LTD SHS	PROPRE	777,00	780 211,69	INR	2,19
INE615P01015	QUESS CORP LTD	PROPRE	291 554,00	1 361 859,51	INR	3,83
INE002A01018	RELIANCE INDUSTRIES LTD	PROPRE	58 797,00	1 698 605,19	INR	4,77
INE806T01012	SAPPHIRE FOODS INDIA LIMITED	PROPRE	70 583,00	1 070 540,72	INR	3,01
INE467B01029	TATA CONSULTANCY SERVICES	PROPRE	20 302,00	749 878,34	INR	2,11
INE481G01011	ULTRA TECH CEMENT	PROPRE	18 318,00	1 445 780,11	INR	4,06

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
INE686F01025	UNITED BREWERIES LTD	PROPRE	21 739,00	419 094,17	INR	1,18
INE200M01013	VARUN BEVERAGES LTD	PROPRE	111 257,00	1 668 836,07	INR	4,69
US92932M1018	WNS HOLDINGS ADR	PROPRE	9 630,00	722 204,86	USD	2,03
Total Action				32 431 623,25		91,14
Total Valeurs mobilières				32 431 623,25		91,14
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-28 448,10	-28 448,10	EUR	-0,08
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3 021 876,12	3 021 876,12	EUR	8,49
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	24 296,27	24 296,27	EUR	0,07
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	180 411,18	180 411,18	EUR	0,51
Total BANQUE OU ATTENTE				3 198 135,47		8,99
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-825,28	-825,28	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-45 717,89	-45 717,89	EUR	-0,13
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-37,49	-37,49	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-46 580,66		-0,13
Total Liquidités				3 151 554,81		8,86
Total LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND				35 583 178,06		100,00

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund
 Identifiant d'entité juridique : 969500FLYZI36XB9CI53

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proposition de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Lorsque le gérant délégué détermine les investissements à réaliser pour le Compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des Gérants d'investissement par délégation, il prend en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles

et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets. En ce qui concerne les facteurs sociaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple de l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que des politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Longchamp Japan Long Only UCITS Fund - Q4 2022	% of NAV Aligned
EU Taxonomy Aligned	35.0%
ISO14001 or Equivalent	59.9%
ISO9001	47.9%
OHAS18001 or Equivalent	64.0%
Minimal Social Safeguards	88.5%
UN GC Member	5.1%
Paris Agreement	48.4%

Emissions - Longchamp Japan Long Only UCITS Fund - Q4 2022		Coverage
Total Scope 1 Emissions (tonnes)	109,441,105	67.86%
Total Scope 2 Emissions (tonnes)	3,464,403	67.86%
Total Scope 3 Emissions (tonnes)	7,892,488	50.00%
Total Scope 1 Emissions (tonnes/\$1m invested)	109	
Total Scope 2 Emissions (tonnes/\$1m invested)	3	
Total Scope 3 Emissions (tonnes/\$1m invested)	8	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

N/A – première période de reporting

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable??

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

N/A



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : FY 2022

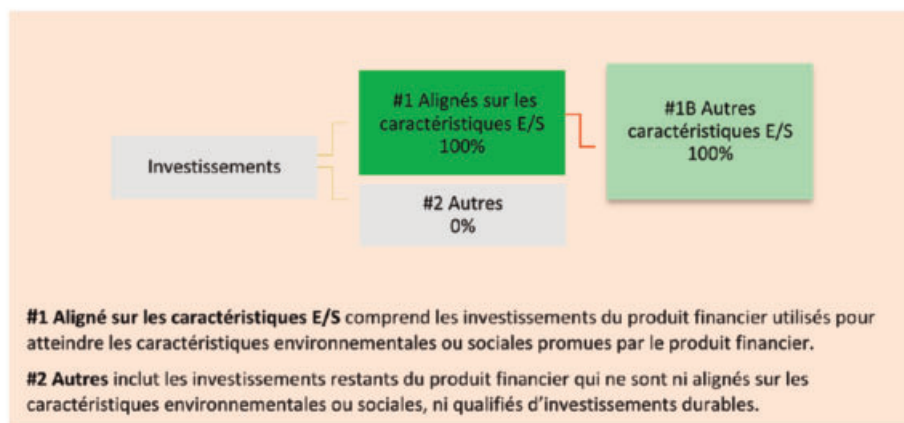
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ICICI Bank Limited	Financials	7.58%	India
Axis Bank Limited	Financials	7.29%	India
Infosys Limited	Information Technology	4.79%	India
Varun Beverages Ltd.	Consumer Staples	4.71%	India
Tata Consultancy	Information Technology	4.25%	India
Qess Corp. Ltd.	Industrials	4.03%	India
Housing Development	Financials	3.83%	India
Reliance Industries	Energy	3.61%	India
MakeMyTrip Ltd.	Consumer Discretionary	3.56%	India
Bajaj Finserv Limited	Financials	3.48%	India



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Communication Services, Health Care, Consumer Discretionary, Materials, Industrials, Consumer Staples, Financials, Information Technology



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxonomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité de gestion des déchets.

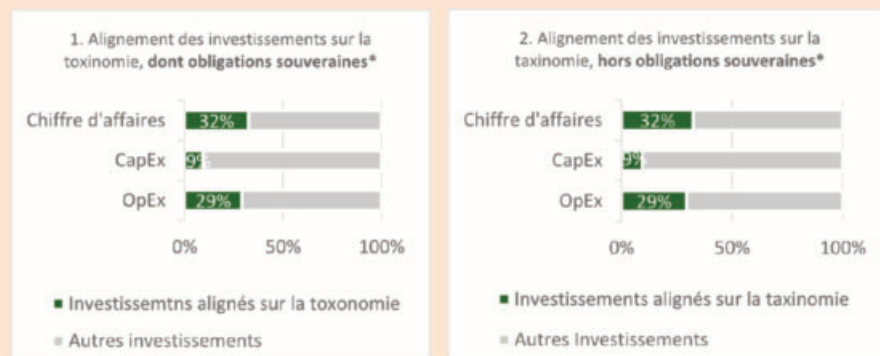
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible teneur en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A – première période de reporting

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

N/A



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gérant délégué a pris les mesures suivantes pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement
- S'est engagé activement auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques durables et à améliorer leur impact environnemental et social



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
N/A
- *Quelle a été la performance par rapport à l'indice de référence ?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché?*
N/A

LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représentée par Monsieur Amaury COUPLEZ

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions R, I1C et I2C) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (action I1D) :

Résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de la classe d'Actions R du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund est de réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires, une performance annualisée nette de frais supérieure à 1.50% au-delà de l'€STR capitalisé +8,5 bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 2 ans.

L'objectif de gestion de la classe d'Actions I du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund, réservée aux investisseurs professionnels, est de réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires, une performance annualisée nette de frais supérieure 2% au-delà de l'€STR capitalisé+8,5 bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 2 ans.

Indicateur de référence :

La performance nette de frais annuelle des actions du compartiment peut être comparée à :

- €STR capitalisé (calculé sur la base de l'€STR +8,5 bps) +1.50% pour les Actions R
- €STR capitalisé (calculé sur la base de +8,5 bps) +2.00% pour les Actions I1C, I2C et I1D

Il est précisé que l'administrateur de l'indice (EMMI) bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement benchmark, en tant qu'indice de banque centrale, et n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Il est publié entre autres sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

La stratégie d'investissement est centrée sur les marchés obligataires européens avec une approche « Value », c'est-à-dire une approche visant à identifier et investir dans des titres jugés sous-évalués par la société de gestion et présentant, également selon l'analyse de la société de gestion, des caractéristiques attractives en termes de rendement et de potentiel de plus-value. Cette approche, essentiellement « bottom-up » est aussi combinée à une analyse plus macro visant à déterminer le positionnement du portefeuille dans le cycle plus global du crédit, et déterminer ainsi une vue plus « top down » sur le niveau de risque global du portefeuille. La combinaison de ces deux approches « top down » et « bottom up » donne le caractère flexible de la gestion permettant à la Société de Gestion de réduire considérablement son exposition crédit en cas d'absence d'opportunités de conviction et d'allouer alors vers des supports défensifs comme par exemple des obligations souveraines.

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en investissant principalement dans des titres obligataires high yield (à caractère spéculatif), c'est à dire émis par de sociétés notées « sub-investment grade », avec une approche flexible dans son exposition, en fonction de l'évolution du cycle de marché du crédit en général. Ainsi le compartiment pourra augmenter son exposition aux titres obligataires à haut rendement dans les phases de début de cycle. A contrario, le compartiment pourra adopter un positionnement beaucoup plus défensif dans les phases de fin de cycle.

Par conséquent, l'essentiel du portefeuille aura des ratings sub-investment grade, inférieurs à BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou des notations jugées équivalentes par la société de gestion. Les sociétés émettrices sont domiciliées principalement en Europe au sens géographique (jusqu'à 100% de l'exposition high yield).

Le compartiment pourra s'exposer à des obligations d'émetteurs situés dans les marchés émergents dans la limite de 30%.

Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans des obligations de tous types (garanties, senior, subordonnées, convertibles, de toutes maturités y compris perpétuelles), à coupons fixes ou à coupons variables) sans contrainte de ratings particulière, que Longchamp estime sous évaluées ("approche value") par rapport au niveau de marché.

Le compartiment a vocation à être investi tout au long du cycle dans des obligations offrant des rendements que la société de gestion estime supérieurs aux titres d'un risque comparable. A cette fin, ces obligations, ayant principalement une exposition au marché

européen, peuvent appartenir à n'importe quel secteur ou industrie en fonction des opportunités et de l'état d'avancement du cycle de crédit.

Le compartiment n'effectuera pas de vente à découvert de titres, préférant alors soit utiliser des instruments dérivés de couverture (tels que les Credit Default Swaps) soit se positionner sur des instruments défensifs, dont la performance est historiquement inversement corrélée avec celle des actifs risqués, tels que les bons du trésor américains long terme ou l'or.

La société de gestion cherchera à cumuler deux sources de gains :

- Les intérêts attribuables aux obligations du portefeuille,
- Des plus-values générées par la normalisation des rendements de ces obligations.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé sur le marché obligataire High Yield (à caractère spéculatif) ainsi que sur la dette subordonnée bancaire (Lower Tier2 et AT1), incluant des obligations Contingent Convertibles (« CoCo ») dans la limite de 50% de l'actif net, avec certaines positions en obligations convertibles. Les obligations Contingent Convertibles sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

L'exposition longue nette aux titres obligataires à haut rendement sera en règle générale comprise entre 50% et 100%. Toutefois, toujours dans l'objectif de générer des rendements positifs à travers l'ensemble du cycle de crédit, le portefeuille pourra également avoir une position plus défensive en réduisant l'exposition aux instruments mentionnés au paragraphe précédant sans limitation de durée, en allouant potentiellement le portefeuille en totalité :

- au marché monétaire,
- et/ou investir dans des obligations d'état des pays du G20, y compris des zéro coupons de longue maturité,
- et/ou dans les métaux précieux comme l'or au travers de UCITS ETFs.

Le compartiment pourra aussi avoir recours à de l'assurance crédit sous la forme de CDS indiciels ou par société. L'utilisation d'instruments de couverture permet de conserver les investissements stratégiques du portefeuille même lors de périodes plus volatiles ou défavorables aux actifs risqués en général tout en continuant à percevoir des intérêts.

Le compartiment pourra aussi, de manière opportuniste et limitée dans le temps, dépasser 100% d'exposition étant précisé qu'elle sera rapidement compensée par des couvertures ramenant son exposition à 100% de l'actif net. Le maximum d'exposition longue brute du compartiment est limité à 150% de la valeur de l'actif net.

Le compartiment pourra couvrir les risques de change, de taux, actions et de crédit sur les marchés dérivés organisés ou de gré à gré.

Les obligations sont identifiées en étudiant les émissions des secteurs, pays, régions ou segments du marché, ainsi que des sociétés particulières subissant un choc exogène ou endogène entraînant une forte baisse des cours de leurs obligations.

Ensuite, une étude du bilan de la société - couverture de la dette par la valeur des actifs – ainsi que de la capacité et de la volonté de l'émetteur d'honorer ses dettes permet de décider dans quelle mesure les effets d'annonce et les effets techniques en résultant (changement de notations, participation dans les indices de référence ou bien règles internes) permettent la création de valeur pour de nouveaux entrants tels que le compartiment.

Les facteurs-clés étudiés concernent tant la valeur relative que les fondamentaux :

- Une décote significative par rapport à des instruments comparables ;
- Une incohérence dans l'appréciation du risque entre différents marchés ;
- Un coussin de couverture par les actifs et les fonds propres ou dettes juniors à cette obligation ;
- L'alignement de stakeholders-clés avec les détenteurs de cette obligation ;
- Une identification d'un nombre réduit de sources de stress ayant un potentiel et une forte probabilité de normalisation.

Dans le cas du secteur financier notamment, une bonne compréhension des règles prudentielles en vigueur et de leur application par le régulateur ainsi que les communications faites par celui-ci sont des facteurs essentiels dans la prise de décision.

Lorsque la viabilité du crédit de l'émetteur, la capacité de rétablissement de la situation et le "fair spread" normalisé sont établis, le compartiment met en place une position. La pondération de celle-ci sera déterminée par la corrélation avec les positions existantes du portefeuille et leur attractivité relative.

Les actions I seront libellées en euros et seront exposées au risque de change. Celui-ci sera limité à 50%, l'excédent étant couvert à terme ou son exposition limitée à l'aide d'options de change.

Sensibilité aux taux d'intérêts	Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCV est investi	Risque de change supporté	Zones géographiques des émetteurs des titres
Objectif de sensibilité entre 3 et 8	EUR USD GBP	50% maximum	Europe au sens géographique : entre 0% et 100% Reste du monde y compris pays émergents : maximum 50% (dont maximum 30% sur pays émergents)

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

De manière générale le compartiment n'a pas vocation à être investi en actions. Néanmoins, il pourra être investi en actions jusqu'à 10% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés seront principalement émis par le secteur privé mais pourront aussi bien être investis dans le secteur public. Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en produits monétaires et obligations et pourra s'exposer jusqu'à 50% supplémentaires en obligations grâce à l'utilisation de pensions, de prêts de titres ou de produits dérivés tels que des Total Return Swaps (TRS), pouvant conduire à une exposition brute en obligations de 150% au maximum.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains du G20 libellés en Euro ou en USD.

Dettes privées

Le compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 150% de son actif net en obligations d'entreprises à taux fixe ou à taux variable libellées en Euro, GBP ou en USD.

Le compartiment peut investir dans des obligations de sociétés de tous types, par exemples garanties, seniors, subordonnées, convertibles, de toutes maturités y compris perpétuelles, à coupons fixes ou à coupons variables sans contrainte de ratings particulière.

L'exposition du compartiment à des obligations libellées en devises autres que l'Euro sera limité à 50% de l'actif net.

Les obligations pourront être notées sub-investment grade par les principales agences de notation, c'est à dire inférieur à BBB-(S&P) / Baa3 (Moody's) ou notations jugées équivalentes par la société de gestion. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Elle ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par la société de gestion pour évaluer la qualité de crédit des obligations et instruments du marché monétaire.

Toutes les obligations du portefeuille auront des montants d'émissions d'un minimum de 250 millions de dollars ou équivalents. L'exposition du compartiment à une émission sera limitée à 10% du montant total de l'émission.

Parts ou actions d'opcvm/fia ou fonds d'investissement

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA et autres fonds d'investissement suivants :

- OPCVM Monétaires au sens du Règlement MMF, de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE, afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.
- OPCVM/FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions posées à l'article R214-13 du code monétaire et financier de type (Exchange Traded Funds) UCITS ETF.

Les OPCVM et FIA peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments financiers à terme (dérivés)

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment pourra effectuer des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous :

- La nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés ;
 - Organisés ;
 - De gré à gré.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Taux ;
 - Change ;
 - Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture ;
 - Exposition.
- La nature des instruments utilisés :
 - Futures ;
 - Options, ; notamment des puts sur indices actions ;
 - Swaps
 - Change à terme ;
 - Dérivés de crédits ;
 - Autre : total return swap.
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc ;
 - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché (Cf. Ci-dessous) ;
 - Autre stratégie : néant.

L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs de marché des obligations auxquelles le compartiment est exposé en investissement direct et par le biais d'instruments financiers à terme, soit l'exposition longue totale. Le niveau d'effet de levier (exposition brute) sera limité à 150% de l'actif net.

Les instruments financiers à terme permettent :

- de mettre en oeuvre la Stratégie d'investissement ;
- de couvrir le portefeuille contre tout ou partie des risques liés aux marchés crédit, actions, obligation, change et / ou taux.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps (TRS). Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion. La société de gestion peut avoir recours à de tels instruments dans le but de recevoir la performance de certains actifs auxquels elle souhaite exposer le compartiment en échange du paiement d'un rendement de type monétaire ou d'un taux fixe dans le cadre de la mise en oeuvre de l'effet de levier. Les actifs pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global sont les obligations mentionnées dans la section Dette Privées ci-dessus. La société de gestion utilisera ces contrats à terme de manière opportuniste et limitée dans le temps ; elle s'attend à ce que de telles opérations, lorsque mises en place, portent généralement 25% au plus de ses actifs et en aucun cas n'excède 50%.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (y compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou jugée équivalente par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 150% de l'actif net selon les opportunités de marché. L'utilisation des dérivés intégrés concourt directement à la mise en oeuvre de la Stratégie d'investissement.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Taux ;
 - Change ;
 - Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Exposition.
- La nature des instruments utilisés : obligations convertibles, obligations subordonnés (y compris les Contingent Convertibles).

- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente d'obligations convertibles émises par des institutions entreprises.

Titres de capital

Le compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 50% de son actif dans des titres de capital bancaire (de catégorie AT1).

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite

de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Dans le but d'obtenir une exposition à effet de levier, le compartiment peut recourir, dans la limite de 50% de son actif net, aux opérations de pensions, de prêts de titres ou de produits dérivés tels que des total return swaps (TRS). Afin de se prémunir contre le défaut d'une contrepartie, ces opérations donneront lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie.

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS), et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout

moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatifs : Ces titres présentent un risque accru de défaillance de l'émetteur, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur des actions du compartiment peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres détenus en portefeuille baisse.

Risque lié aux obligations subordonnées et notamment les AT1 : Le compartiment utilise des obligations subordonnées, qui incluent les AT1 (titres de capital pour les institutions financières). Ces titres peuvent présenter un risque de liquidité, présentent un risque de suspension du paiement des intérêts (coupon skip), ceux-ci pouvant être cumulatifs ou non, et présentent un risque de conversion ou de diminution du nominal lorsque les fonds propres de l'émetteur passent en dessous d'un seuil de déclenchement (dans le cas des AT1).

Risque lié aux obligations convertibles contingentes : L'utilisation des obligations convertibles contingentes expose le compartiment aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement potentiellement élevé de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de marché actions : Le compartiment peut être exposé au marché des actions à travers les titres investis mais également via l'utilisation de OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement ou d'obligations convertibles. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré, dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS), et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre, conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risques en matière de durabilité : Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale

ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

R : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1C : Investisseurs institutionnels.

I2C : Investisseurs institutionnels.

I1D : Investisseurs institutionnels.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas,

leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à : ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 1er mars 2013.*
- *Date de création de la Sicav : 22 août 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

La performance de l'action I1C (ISIN : FR0013442597) du fonds Longchamp Solferino Credit Fund sur l'année 2022 a été de -9.66%.

La performance de l'action I1D (ISIN : FR0013518131) du fonds Longchamp Solferino Credit Fund sur l'année 2022 a été de -9.66%.

PERFORMANCE DU FONDS & ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

L'exercice 2022 fut marqué par une combinaison exceptionnelle de marchés baissiers sur les actions comme sur les obligations : la pire année historique du portefeuille benchmark des fonds de pension US 60-40 (60% actions-40% bons du Trésor) et les pires performances depuis 2008 pour la plupart des classes d'actifs. Ceci fut marqué également par des développements réels : une guerre en Europe de l'Est, un choc énergétique en résultant, un choc inflationniste accéléré par le conflit impactant les marchés énergétiques et agro-alimentaires, amenant les banques centrales sur des politiques monétaires restrictives pour la première fois depuis 15ans (entre 4 et 8 hausses de taux pour la BCE, BOE et Fed) et enfin de constantes tensions entre les deux économies dominantes américaine et chinoise. Il en résulte un tableau de changement majeur des paramètres d'investissement :

- Commençons par la hausse des taux : sur la partie longue qui concerne nos investissements, le taux swap générique 10 ans EUR passe de 0.3% à 3.2% et ce même taux 10 ans swap USD de 1.58% à 3.84%. Sur le swap 5 ans, maturité dominante sur le marché High Yield et AT1, en EUR de 0% à 3% et de 1.37% à 4.02% en USD. Des mouvements d'une ampleur exceptionnelle, comparable au choc obligataire de 1994 avec le facteur aggravant d'un point de départ beaucoup plus bas. Le marché du Gilt, fragilisé par le Brexit et sa devise indépendante pour un marché étroit et de faible taille en fait les frais, lors d'une période de volatilité exceptionnelle suite à des décisions politiques, impactant les fonds de pension au point de provoquer une intervention ciblée de la Banque d'Angleterre. Nous sommes désormais revenus sur des niveaux absolus de taux précédent la crise de 2008.
- Ces hausses de taux sont accompagnées de mouvements d'inversion des courbes, avec des amplitudes et timing variables selon les devises, les Etats-Unis montrant le chemin.
- Pendant l'essentiel de l'année, le différentiel de politiques monétaires favorise l'USD qui s'apprécie de 1.13 à 0.95 fin Septembre. A partir de Novembre, retournement de tendance alors que la BCE, puis la Banque du Japon en Décembre, adoptent des politiques soudain nettement plus restrictives et engendrent un retournement de tendance amenant l'EUR à clôturer l'année à 1.07.
- Dans un tel environnement, le risque de crédit s'est logiquement renchéri, l'indice de CDS HY iTraxx Xover passant de 242 à 474bps en passant par 670 fin Septembre.

L'année se conclut pour le fonds sur une NAV de 1026.27, soit une performance totale de -9.66% sur l'année, en retrait de 11.12% par rapport au High Water Mark de 1154.61 atteint le 26/01/2022. A titre de comparaison, l'indice HY pan-Européen Bloomberg a perdu -11.13% (performance quasi identique aux Etats-Unis avec -11.19%). Les performances des fonds concurrents s'établissent entre -12 et -17% pour la plupart avec deux fonds se distinguant et faisant légèrement mieux.

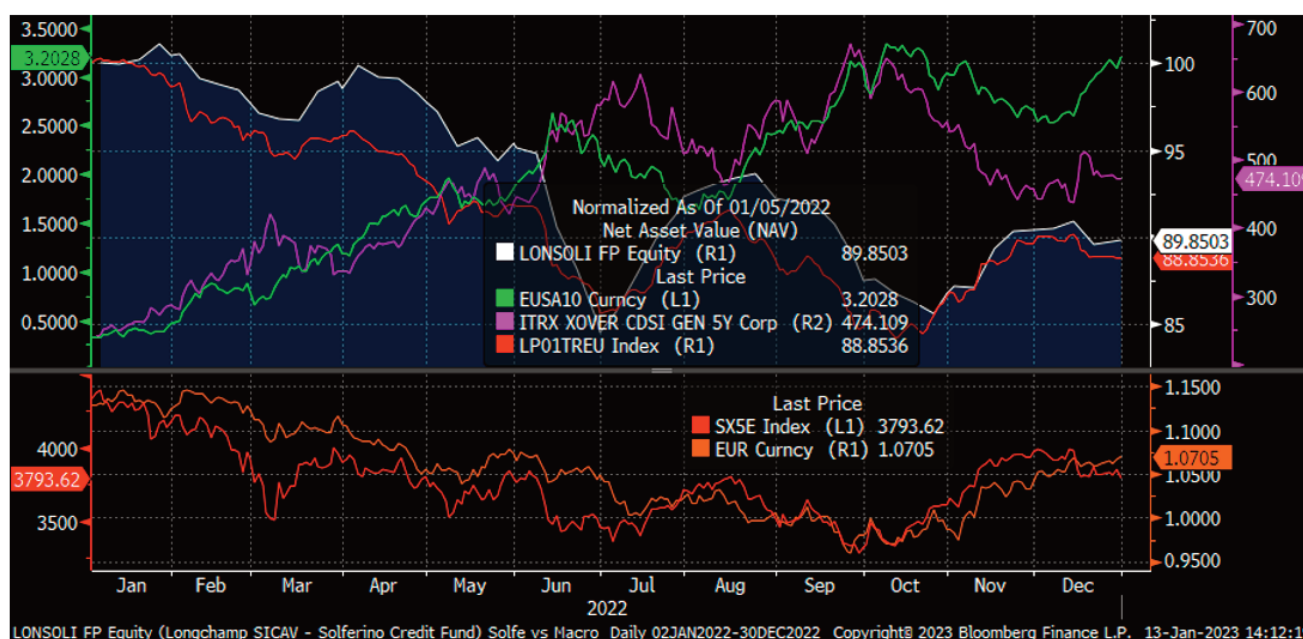
On peut décomposer l'année en sept phases:

- Lors du premier mois, le marché et le fonds profitent d'un démarrage solide, dans un environnement certes constructif mais offrant peu de valeur, où les taux restent relativement stables, inférieurs à 0.5% sur le 10yr swap EUR, et des spreads modérés (iTraxx Crossover inférieur à 300bps).
- Rapidement, les marchés de capitaux furent enveloppés par le développement majeur de l'année, le conflit ukrainien. Ce fut tout d'abord son anticipation en Février suivi de son déclenchement, surprenant, et enfin sa prolongation et mutation vers un conflit qui dure, avec implications en terme de perturbation des flux de commerce international.
- S'ensuit une hausse régulière des taux longs USD mais surtout EUR jusqu'au mois de Juin, alors que les conséquences du conflit sur les marchés des matières premières et les chaînes de production exacerbe les tensions inflationnistes déjà générées par les perturbations occasionnées lors de la crise du Covid et les mesures palliatives fiscales et monétaires des autorités. Jusqu'à fin Avril, le fonds est protégé par des payer spreads sur les swaps EUR 10 ans, permettant, combinée avec la forte portion Energie du portefeuille, de générer une forte surperformance par rapport à l'indice High Yield.
- Alors que les taux swap 10yr EUR approchent de 2% fin Avril, la décision est prise de ne plus roller ces hedges devenus chers et avec une perspective moins claire sur l'évolution à venir des taux longs. Cependant les taux atteignent rapidement 2.6% à la mi-Juin. Cette période correspond aussi à un élargissement agressif des spreads alors que les conséquences potentielles de la crise sont intégrées dans les cours et l'iTraxx Xover double et passe de 285 à 568bps mi-Juin. C'est lors de ce mois de Juin que la NAV du fonds rend l'intégralité de sa forte surperformance du début de l'année. Ceci est largement dû à un mouvement de réduction du High yield pour y substituer des Corporate Hybrides, certes mieux notées car émises par des émetteurs Investment Grade mais

sujettes à une plus grande sensibilité aux taux.

- L'été offre un environnement plus mitigé sur les facteurs macros ce qui permet à la NAV de remonter tout en surperformant de nouveau l'indice Bloomberg HY Europe.
- A partir de mi-août, l'environnement hostile de hausse combinée des taux et spreads reprend jusqu'au mois d'Octobre. C'est le moment où la NAV du fonds touche son point bas local, tout comme l'indice Bloomberg High Yield. Nous opérons une période de réaligement du portefeuille avec notamment la liquidation à perte d'un certain nombre de positions Special Situations. Malgré la cristallisation des pertes, a posteriori, cette décision s'avère judicieuse eu égard à la mauvaise performance de ces actifs qui a suivi.
- Les points hauts sur spreads et taux sont atteints début Octobre. La fin d'année s'avère plus porteuse même si le mois de Décembre clôture en retrait suite à la violente nouvelle hausse sur les taux EUR occasionnée par les décisions tant de la BCE que de la BOJ. Nous clôturons l'année à 3.20% sur le swap EUR 10 ans. Le fonds reconstruit une surperformance plus modeste sur l'indice que celles générées auparavant.

Graphique de la performance relative du fonds (blanc) contre l'indice Bloomberg High Yield Europe (rouge), mis dans le contexte des niveaux de taux (swap 10ans EUR en vert) et de spreads CDS (itraxx Xover en violet).



STRATEGIE, MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE & ATTRIBUTION DE PERFORMANCE

Au début de 2021, face à des taux bas (pour mémoire 0.3% sur le 10 ans EUR swap) et des spreads comprimés (itraxx Xover inférieur à 250bps), l'allocation aux Financières avec leur Beta élevé est faible et celle aux Special Situations, a priori plus idiosyncratiques et décotées, l'est au contraire. Le secteur des Télécoms a pénalisé la performance malgré ses caractéristiques défensives car construit trop tôt et pénalisé par les taux auquel sa qualité et ses maturités plus longues le rendent plus sensible.

Le portefeuille High Yield, composant l'essentiel du fonds, s'est très bien tenu (-1.5% soit -46bps). A noter le secteur de l'Energie, avec notamment des noms bénéficiant d'OST positives comme Enquest 7% 2023 (+23%). Cependant l'obligation issue du refinancement Enquest 11.625% 2027 coûte de l'argent malgré des termes généreux (-43bps). Autre OST, sur Aston Martin où nous avons réussi à revendre à l'émetteur nos obligations PIK sur des cours très intéressants en optimisant le système de reverse Dutch Auction (+88bps). A noter que les deux OSTs étaient très largement télégraphiées depuis longtemps par leurs émetteurs dans leurs communications financières. Cependant, l'anxiété environnante empêcha le marché de correctement l'intégrer dans les cours. L'allocation énergétique comme celle aux Consumer Discretionary ont baissé au fur et à mesure du déroulement de l'année, au profit des autres secteurs sans distinction particulières, les financières se détachant cependant et l'énergie remontant en fin d'année quand la baisse des cours du Brent entraîne un désenchérissement de certaines souches dans le secteur de l'exploration pétrolière.

Côté positif, il faut citer les Financières, 41bps de contribution positives, notamment les positions montées en deuxième moitié d'année sur les AT1s d'Intesa et Banque Postale ainsi que Credit Suisse en toute fin d'année, tandis que celles sur Piraeus Bank et Banco Commercial Portugues eurent un impact négatif, notamment parce qu'instituées plus tôt dans l'année et donc sur des cours plus élevés.

La surperformance relativement modeste par rapport aux indices comparée aux deux précédents exercices du fonds s'explique par des erreurs de sélection qui étaient - ou le plus souvent ont progressivement migré - dans la poche Special Sits eu égard à leur profil d'investissement (cours bas, inférieur à 70c, et spread élevé, entre 1000 ou 1200bps) et de risque (notation généralement CCC). A posteriori, l'accumulation sur faiblesse dans un contexte baissier sur les marchés émergents, eu égard au profil des

émetteurs et leur détections d'actifs valables mais dont ils ne réussissaient malheureusement pas à tirer profit s'est avéré une erreur. J'ai finalement éliminé ces positions suite à l'apparition, puis l'identification et la surveillance d'éléments spécifiques, rendant une sortie positive trop difficile. Il s'agit en particulier d'Oi Brazil (-53% malgré une sortie à 3x les cours de fin d'année), présent dans le portefeuille depuis 2020 et un nom sur lequel j'avais un historique jusque-là très favorable. Diamond Sport fut similaire mais d'une plus faible ampleur. Par contre sur Casino - dont les Perps générèrent la pire performance avec -62% et -170bps de NAV sur les 3.992%, nous avons réorganisé et continué à tenir la position en seniorisant une partie de la position (sortant de cette Perp 3.992% pour passer sur les Notes Senior Unsecured 5.25% 2027 dans de bonnes conditions) tout en conservant la position sur la Perpétuelle indexée sur les CMS 10 ans dont le coupon a considérablement augmenté avec la hausse des taux.

POSITIONNEMENT ET PERSPECTIVES POUR 2023

Le fonds finit l'année avec une position entièrement investie dans un portefeuille plus diversifié que d'ordinaire, la valeur étant prévalente de manière généralisée au niveau des marchés obligataires et donc très largement distribuée en terme de secteurs ou segments de marché. Le portefeuille a un cours moyen de 77c avec une seule position au-dessous de 50c (les Casino Perpétuelles, cotées à 15c, dû notamment à leur subordination aux unsecureds, elles-mêmes sur le niveau de 51.3 en fin d'année et dont le coupon est supérieur de surcroît). Les caractéristiques moyennes du portefeuille sont les suivantes : carry de 8.55%, yield-to-worst de 12.54%, une note moyenne de B+/B1, une duration à peine supérieure à 4.

En terme de segments, le High Yield domine avec plus de 60%, les Financières environ 15% et les Special Sits résiduelles à 6%, essentiellement Casino, où là aussi nous envisageons de continuer de réduire progressivement en cas d'appréciation. La poche de Corporate Hybrides Perps représente 13%, avec l'objectif de se rapprocher des 20% au fur et à mesure des prises de profits sur le reste du portefeuille. Le sacrifice de rendement par rapport à l'amélioration en qualité et notamment probabilité de défaut offre en effet un excellent ratio. L'objectif étant de continuer d'améliorer la qualité du portefeuille pour pouvoir absorber d'éventuelles baisses de marche suite aux annonces de résultats après un fort rebond des marchés actions.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opcvm : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention

recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total brut des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 777 240,84 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 522 251,94 euros, soit 67% du total des rémunérations versées.
- Montant total brut des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 248 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	44 526 400,49
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	44 526 400,49
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	GOLDMAN SACHS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	65 624 449,98	59 958 225,85
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	64 419 944,92	59 870 623,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 204 505,06	87 602,15
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	20 734 687,50
Opérations de change à terme de devises	-	20 000 000,00
Autres	-	734 687,50
Comptes financiers	36 168,96	757 974,55
Liquidités	36 168,96	757 974,55
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	65 660 618,94	81 450 887,90

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	64 295 489,25	53 988 410,55
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 343 933,31	328 001,27
• Report à nouveau	160 475,56	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 760 209,19	4 834 682,56
• Résultat de l'exercice	4 270 263,84	720 138,18
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	65 309 952,77	59 871 232,56
Instruments financiers	283 303,26	42 938,02
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	283 303,26	42 938,02
Dettes	67 357,47	20 739 948,89
Opérations de change à terme de devises	-	20 011 231,54
Autres	67 357,47	728 717,35
Comptes financiers	5,44	796 768,43
Concours bancaires courants	5,44	796 768,43
Emprunts	-	-
Total du passif	65 660 618,94	81 450 887,90

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	44 526 400,49	9 492 346,41
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 589,02	270,86
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 761 559,82	2 105 834,41
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 772 148,84	2 106 105,27
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-29 367,81	-50 559,34
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-29 367,81	-50 559,34
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 742 781,03	2 055 545,93
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-784 465,26	-1 369 659,79
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 958 315,77	685 886,14
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	311 948,07	34 252,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 270 263,84	720 138,18

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) :** les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).

- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :

- Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.

- Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence €STR, EURIBOR ou SOFR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

• **Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :** Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière	Actif net	Action R : 1.50% TTC Action I1C, I2C, I1D : 1.00% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action R : Maximum 0.25% TTC Action I1C, I2C, I1D : Maximum 0.25% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) - Zone ESES ¹ : 6 euros - Marchés matures zone 1 ² : 10 euros - Marchés matures zone 2 ³ : 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Action R : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé + 1.50%, avec High Water Mark relatif. Action I1C, I2C, I1D : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé + 2.00%, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance pour les actions R

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

Les exercices r a

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions I pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle du taux de référence €STR capitalisé + 1.50% en cours de clôture, exprimé en euros sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions R par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions R par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais des actions R est supérieure à celle de l'actif de référence et si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions R représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions R et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Commission de surperformance pour les actions I1C, I2C ET I2D

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois minimum.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions R, I1C et I2C) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (action I1D) :

Résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report



2 évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	59 871 232,56	53 145 523,01
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	11 797 731,12	9 196 499,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-424 928,97	-8 315 220,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 289 559,41	9 742 415,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 176 905,68	-3 601 317,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	4 733 964,75	570 351,81
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 361 257,19	-1 668 470,28
Frais de transaction	-70,00	-4 893,21
Différences de change	921 011,75	1 384 196,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 780 519,63	-812 250,30
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 848 894,96	1 931 624,67
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 931 624,67	2 743 874,97
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	481 818,88	-184 194,90
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	297 623,98	-184 194,90
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-184 194,90	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-267 293,72
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 958 315,77	685 886,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	65 309 952,77	59 871 232,56

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	1 764 273,87	-
Obligations à taux fixe	43 027 988,86	-
Obligations à taux variable	19 627 682,19	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	21 107 959,32	9 127 025,31	14 291 415,86	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	43 798 410,51	-	20 621 534,41	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	36 168,96
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5,44
Hors-bilan				
Opérations de couverture	21 107 959,32	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	877 920,00	-	5 315 395,93	20 062 642,03	38 163 986,96
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	36 168,96	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,44	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	21 107 959,32	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	26 194 158,24	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3 554,96	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	5,44	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	21 107 959,32	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances				
Opérations de change à terme de devises :				-
Achats à terme de devises				-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises				-
Autres Créances :				-
-				-
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-
Dettes				67 357,47
Opérations de change à terme de devises :				
Ventes à terme de devises				-
Montant total négocié des Achats à terme de devises				-
Autres Dettes :				
Frais provisionnes				67 357,47
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION R / FR0013442605	-	-	-	-
ACTION I1C / FR0013442597	11 327,58	11 797 731,12	394,284	424 928,97
ACTION I2C / FR0013518123	-	-	-	-
ACTION I1D / FR0013518131	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

ACTION R / FR0013442605	-
-------------------------	---

ACTION I1C / FR0013442597	1,25
---------------------------	------

ACTION I2C / FR0013518123	-
---------------------------	---

ACTION I1D / FR0013518131	1,25
---------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

ACTION R / FR0013442605	-
-------------------------	---

ACTION I1C / FR0013442597	-
---------------------------	---

ACTION I2C / FR0013518123	-
---------------------------	---

ACTION I1D / FR0013518131	-
---------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	160 475,56	-
Résultat	4 270 263,84	720 138,18
Total	4 430 739,40	720 138,18

ACTION R / FR0013442605	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION IIC / FR0013442597	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 542 770,77	559 662,62
Total	3 542 770,77	559 662,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2C / FR0013518123	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1D / FR0013518131	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	887 968,63	160 475,56
Capitalisation	-	-
Total	887 968,63	160 475,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 343 933,31	328 001,27
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 760 209,19	4 834 682,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3 416 275,88	5 162 683,83

ACTION R / FR0013442605	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1C / FR0013442597	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 949 280,65	3 818 750,52
Total	-3 949 280,65	3 818 750,52
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2C / FR0013518123	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1D / FR0013518131	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	533 004,77	1 343 933,31
Capitalisation	-	-
Total	533 004,77	1 343 933,31
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-	-
Actif net	65 309 952,77	59 871 232,56	53 145 523,01	-	-

ACTION R / FR0013442605				Devise de l'action et de la valeur liquidative : -	
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION IIC / FR0013442597				Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR	
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-	-
Nombre d'actions en circulation	52 796,812	41 863,516	44 934,664	-	-
Valeur liquidative	1 026,27	1 135,97	1 017,04	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-7,69	104,58	37,04	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2C / FR0013518123	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1D / FR0013518131	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	10 221,747	10 221,747	6 682,343	-
Valeur liquidative	1 088,46	1 204,81	1 114,11	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	40,00	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-0,98	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2282606578	ABERTIS FINANCE BV VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 189 804,93	EUR	1,82
FR001400DU47	AIR FRANCE KLM VAR CV PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	993 852,22	EUR	1,52
XS1577952440	ALTICE FINCO SA 4.75% 15/01/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 543 873,33	EUR	2,36
XS2138128314	ALTICE FRANCE HOLDING SA 8% 15/05/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 009 186,67	EUR	4,61
US04625HAG48	ASTON MARTIN CAPITAL HOL 10.5% 30/11/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 797 306,08	USD	2,75
PTBCPFOM0043	BANCO COMERC PORTUGUES PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 789 393,91	EUR	2,74
USF1067PAD80	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 981 397,80	USD	3,03
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	1 000 000,00	224 637,64	EUR	0,34
XS2328426445	CASINO GUICHARD 5.25% 15/04/2027	PROPRE	4 000 000,00	2 097 420,00	EUR	3,21
FR0010154385	CASINO TF/TV TSS PERP	PROPRE	5 000 000,00	904 045,83	EUR	1,38
USH3698DCP71	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	2 103 220,51	USD	3,22
XS0989394589	CREDIT SUISSE TF/TV PERPETUEL	PROPRE	2 000 000,00	1 647 465,47	USD	2,52
XS2326497802	DOUGLAS GMBH 6% 08/04/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 559 680,44	EUR	3,92
FR0013534336	ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	3 400 000,00	2 511 754,19	EUR	3,85
FR001400EFQ6	ELECTRICITE FRANCESA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 008 486,85	EUR	3,08
USG315APAG37	ENQUEST PLC 11.625% 01/11/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 715 324,40	USD	4,16
USG4066TAA00	GRAN TIERRA ENERGY INTL 6.25% 15/02/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 266 756,52	USD	1,94
US500255AX28	KOHL'S CORP 3.375% 01/05/2031	PROPRE	2 500 000,00	1 667 641,34	USD	2,55
FR0014005O90	LA BANQUE POSTALE VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 444 532,82	EUR	2,21
XS2059777594	LHMC FINCO 2 SARL 7.25% PIK 02/10/2025	PROPRE	2 500 000,00	2 251 333,33	EUR	3,45
XS2369684050	MCLAREN FINANCE PLC 7.5% 01/08/2026	PROPRE	3 500 000,00	2 663 907,12	USD	4,08
XS2355515516	NOBEL BIDCO BV 3.125% 15/06/2028	PROPRE	2 500 000,00	1 711 552,95	EUR	2,62
XS1361301457	ONORATO ARMATORI SPA DEF 15/02/2023	PROPRE	1 500 000,00	877 920,00	EUR	1,34
US71654QDD16	PETROLEOS MEXICANOS 7.69% 23/01/2050	PROPRE	6 000 000,00	4 100 531,29	USD	6,28
US81254UAK25	SEASPAN CORP 5.5% 01/08/2029	PROPRE	3 500 000,00	2 600 199,49	USD	3,98

LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1813504666	SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15/05/2026	PROPRE	2 500 000,00	1 833 591,67	EUR	2,81
USF8500RAC63	SOCIETE GENERALE VAR PERPTUAL	PROPRE	1 000 000,00	972 554,92	USD	1,49
XS2067265392	SUMMER BC HOLDCO A SARL 9.25% 31/10/2027	PROPRE	2 500 000,00	1 753 285,10	EUR	2,68
XS2293060658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 700 000,00	1 307 100,47	EUR	2,00
XS2432131188	TOTALENERGIES SE VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	1 543 286,85	EUR	2,36
DE000A3E5KG2	TUI AG CV 5.0% 16/04/2028	PROPRE	1 000 000,00	770 421,65	EUR	1,18
USG91237AB60	TULLOW OIL PLC 10.25% 15/05/2026	PROPRE	3 500 000,00	2 677 853,30	USD	4,10
XS2010029317	UNITED GROUP BV 4.0% 15/11/2027	PROPRE	1 000 000,00	752 393,33	EUR	1,15
XS2010027881	UNITED GROUP BV 4.625% 15/08/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 516 538,33	EUR	2,32
XS2434783911	UNITED GROUP BV 5.25% 01/02/2030	PROPRE	1 000 000,00	746 836,67	EUR	1,14
XS2287912450	VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	PROPRE	3 500 000,00	2 884 857,50	EUR	4,42
Total Obligation				64 419 944,92		98,64
Total Valeurs mobilières				64 419 944,92		98,64
Options						
Change (Livraison du sous-jacent)						
XDDR2302C801	XDDR/202302/C/1.08	PROPRE	25 000 000,00	265 271,75	EUR	0,41
Total Change (Livraison du sous-jacent)				265 271,75		0,41
Indices (Livraison du sous-jacent)						
OVXX2301CR01	OVXX/202301/C/26.	PROPRE	50 000,00	30 630,00	EUR	0,05
OVXX2301CR02	OVXX/202301/C/36.	PROPRE	-50 000,00	-7 805,00	EUR	-0,01
SX5Y2301PT02	SX5Y/202301/P/3500.	PROPRE	-3 800,00	-25 474,82	EUR	-0,04
SX5Y2301PT01	SX5Y/202301/P/3800.	PROPRE	3 800,00	264 875,58	EUR	0,41
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				262 225,76		0,40
Valeurs mobilières						
IHY2302PQ01	IHY/202302/P/103.	PROPRE	-250 000,00	-250 023,44	USD	-0,38
IHY2302PQ02	IHY/202302/P/107.	PROPRE	250 000,00	643 727,73	USD	0,99
Total Valeurs mobilières				393 704,29		0,60
Total Options				921 201,80		1,41
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-7,85	-5,44	CAD	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	32 614,00	32 614,00	EUR	0,05

LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	3 791,72	3 554,96	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				36 163,52		0,06
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-11 176,53	-11 176,53	EUR	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-2 294,97	-2 294,97	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-44 706,10	-44 706,10	EUR	-0,07
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 179,87	-9 179,87	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-67 357,47		-0,10
Total Liquidites				-31 193,95		-0,05
Total LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND				65 309 952,77		100,00

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (classe d'actions : SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, I2H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA et SI1H) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale
Résultat net	X
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X

Distribution (Parts SI1UHED et SI1UHGD) :

	Capitalisation totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
Résultat net		X
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X	

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché japonais sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la couverture de change action.

- Pour les actions « capitalisation » libellées en euros et non-couvertes contre le risque de change (SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I2UH et SI1UHEA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index (symbole : MSDEJNN Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc. ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « distribution » libellée en euros et non-couverte contre le risque de change (SI1UHED), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Index libellé en EUR (symbole : MXJP Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc. ; cet indicateur est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « capitalisation » libellée en dollars américains et non-couverte contre le risque de change (SI1UHUA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Net Total Return USD Index (symbole : NDDUJN Index), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

- Pour l'action « capitalisation » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGA), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan Net Total Return GBP Index (symbole : MAJP Index), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « distribution » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGD), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan Index libellé en GBP (symbole : MXJP), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC, est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les actions « capitalisation » libellées en euro et couvertes contre le risque de change (I1H, I2H et SI1H), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (symbol : MXJPHEUR Index) ; cet indicateur est un indice « total return », qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en Euro/Yen.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste du marché actions japonais, DALTON INVESTMENT INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald, associé fondateur de la société est en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées au Japon, ou qui réalisent ou devraient réaliser une partie significative de leurs revenus présents ou futurs au Japon. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la société de gestion déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en Private Equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la société de gestion déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. Notre philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

1. De bonnes entreprises – avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
2. Une importante marge de sécurité – l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située au Japon pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Analyse extra-financière

Lorsqu'ils évaluent les opportunités d'investissements à envisager pour le compartiment, Dalton Investments Inc (la « Société de Gestion par Délégation » ou le « Gérant Délégué ») tient également compte de sa politique d'investissement durable. Le Gérant Délégué cherchera donc à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à prendre en compte le risque de durabilité dans sa philosophie d'investissement, son analyse et son processus décisionnel.

Le Gérant Délégué estime que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche plus large liée à la sélection de titres de « bonnes entreprises » avec un horizon d'investissement à long terme.

Dans la mesure du possible et lorsque cela est jugé approprié, Dalton s'engagera auprès des sociétés du portefeuille, cherchant à promouvoir des changements positifs sur les questions ESG et en se concentrant, entre autres, sur les facteurs de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, Dalton applique sa propre méthodologie, ce qui favorise à son sens l'évaluation la plus précise des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Dalton attribue une note interne qui se fonde notamment sur l'analyse par ses équipes des informations communiquées par une entreprise et de l'ensemble des données disponibles mises à disposition par des tiers. Sur la base de ce référentiel propriétaire, Dalton est en mesure de fournir une analyse extra-financière ou une notation pour au moins 90% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés au Japon ou dans des pays « développés ».

Dalton applique également un filtrage d'exclusion similaire à la liste d'exclusion de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale :

(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist).

Ce Compartiment répond à la classification d'un Article 8 (Règlement SFDR) car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse :

www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégué.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale en investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte.

Le maximum d'exposition longue nette du compartiment est limité à 100% de la valeur de l'actif net.

Le gestionnaire de portefeuille délégué, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement sur des sociétés avec une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100%.

Le compartiment cherche à générer des rendements absolus et relatifs supérieurs à son indicateur de référence qui est calculé et publié par MSCI, Inc.

Le compartiment sera principalement investi en Yen.

Cependant, si la société de gestion déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus provient ou devait provenir du Japon, le compartiment pourrait, à la marge, investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 10% de la NAV.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions japonais, le compartiment se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Yen exclusivement (maximum 100%) dans le cadre d'une stratégie plus défensive.

La société de gestion déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les catégories d'actions SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I2UH, SI1UHEA et SI1UHED seront libellées en euros et seront entièrement exposées au risque de change Euro/Yen (EUR/JPY).

Les catégories d'actions I1H, I2H et SI1H seront libellées en euros. Le risque de change Euro/Yen (EUR/JPY) sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif.

Les catégories d'actions SIIUHGA et SIIUHGD seront libellées en livres sterling (GBP) et seront entièrement exposées au risque de change Livre/Yen (GBP/JPY).

Les catégories d'actions SIIUHUA sera libellée en dollars américains (USD) et sera entièrement exposée au risque de change Dollar/Yen (USD/JPY).

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions japonaises ou de sociétés dont une partie significative de leurs revenus présents et/ou futurs provient ou devrait provenir du Japon.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars.

Les actions seront principalement en Yen.

La proportion des actions dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100%.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Yen. Ces titres seront notés au moins BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la société de gestion (Investment Grade).

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Yen.

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la société de gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'opcvm/fia

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le compartiment s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Le compartiment pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps de change pour couvrir le risque de change pour la part couverte en risque devises.

Le compartiment n'a pas vocation à investir dans des produits dérivés pour de la couverture sauf pour la part couverte en risque devises.

Pour les parts I1H, I2H et S11H, le risque de change Euro/Yen sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5%.

Titres intégrant des dérivés

Néant.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Néant.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risques en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du compartiment. Cette incidence négative (financière, juridique ou réputationnelle) peut résulter des impacts (ou impacts perçus) d'une entreprise sur l'environnement (c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (par exemple, les employés, clients, communautés locales) ou sur la structure de gestion de l'entreprise (par exemple, mauvaise conduite, corruption, droits des actionnaires, conformité fiscale).

Le risque de durabilité est une catégorie de risque évolutive qui varie selon les secteurs et les emplacements géographiques. Etant donné que le compartiment est investi dans divers secteurs et industries, les sociétés sous-jacentes peuvent être exposées à divers risques environnementaux, sociaux et gouvernementaux tels que la pollution, l'accès aux ressources naturelles, la confidentialité des données, la chaîne d'approvisionnement et risque lié au travail. Le compartiment étant principalement investi dans des entreprises opérant dans les marchés émergents, il peut être exposé à des risques de durabilité plus élevés dans certains domaines tels que la pollution, le stress hydrique, le changement climatique, la corruption et le travail des enfants ou le travail forcé. En raison de la nature diversifiée des titres détenus en portefeuille, le délégataire financier n'a pas identifié un risque de durabilité spécifique auquel le compartiment serait exposé de manière significative, réduisant ainsi la probabilité d'une incidence importante sur le rendement du compartiment. Cependant, en raison de la nature systémique des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur les rendements du compartiment.

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE AU NIVEAU DU COMPARTIMENT

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR.

La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG, la politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental..

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH

Investisseurs institutionnels

R1UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1H

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I2H

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHEA

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGA

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHUA

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIUHEH

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIUHGD

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIH

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com.*
- *Date de création du Fonds : 13 juillet 2018*

rapport d'activité

Environnement de marché

Bien que l'impact des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de la hausse des prix des matériaux et des taux d'intérêt, et de la volatilité des devises varie d'une entreprise à l'autre, l'année 2022 peut être résumée comme une année de décisions difficiles concernant le choix des investissements, plus que les années précédentes. Pourtant, Dalton est encouragé par la grande résilience de la plupart des entreprises du portefeuille. Le gérant a été très impressionné par la direction de bon nombre de ces entreprises, car elles ont su maintenir leur rentabilité en réévaluant les méthodes d'approvisionnement, en révisant les prix, en réduisant les coûts et en prenant d'autres mesures agiles.

Performance du fonds

Au cours de l'année 2022, l'action SUH du fonds Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund (" le Fonds ") a affiché un rendement négatif de -9,33 %. L'action I1UH du fonds a affiché un rendement négatif de -9.99 %. L'action R2UH du fonds a affiché un rendement négatif de -9.85%. L'action I2UH du fonds a affiché un rendement négatif de -10.07 %. L'action S11UHUA du fonds a affiché un rendement négatif de -15.21 %. L'action S11UHGA du fonds a affiché un rendement négatif de -4.96 %. L'action S11UHGD du fonds a affiché un rendement négatif de -5.06 %.

Le plus grand contributeur au cours de l'année a été Fuji Soft :

Le cours de l'action Fuji Soft a continué à maintenir une forte dynamique depuis que la société a reçu une proposition d'actionnaire en février de la part d'un fonds activiste, 3D Investment. La dynamique s'est accélérée lorsque 3D a révélé qu'il continuait d'accroître ses avoirs dans Fuji Soft. 3D détient actuellement 19% des actions en circulation, ce qui représente une augmentation par rapport à la déclaration initiale de 9% avant l'Assemblée Générale Annuelle (AGA). Bien que la proposition des actionnaires n'ait pas été adoptée par l'AGA, l'augmentation de la participation de 3D mettra davantage de pression sur la direction de Fuji Soft pour qu'elle tienne compte de l'avis des actionnaires. Le gérant du fonds espère que Fuji Soft évoluera dans la bonne direction en ce qui concerne l'allocation du capital et la rentabilité, qui ont toujours été au centre de l'engagement de Dalton avec la société. Le gérant a finalement décidé de sortir de sa position dans Fuji Soft en raison de la hausse continue du cours de l'action.

Le plus grand détracteur au cours de l'année a été NIDEC Corp :

Le cours de l'action de Nidec Corporation, une entreprise mondiale de moteurs, a baissé de plus de 25% au premier trimestre, dans un contexte d'inquiétude du marché face aux hausses de taux d'intérêt. En outre, les bénéfices d'exploitation ont diminué de -3,3 % d'un trimestre à l'autre pour le troisième trimestre cumulé, principalement en raison de l'augmentation des coûts des matériaux. Toutefois, la société prévoit de transférer 50 % de l'augmentation des coûts des matériaux à ses clients et de compenser les 50 % restants par des mesures de réduction des coûts. Selon l'entreprise, le délai d'augmentation des prix de vente devrait être de 3 à 4,5 mois. Dans le même temps, les activités de Nidec dans le domaine des moteurs pour véhicules électriques, l'un des principaux moteurs de croissance de l'entreprise, restent solides et remportent de nouveaux contrats. En outre, la société a annoncé une augmentation des dividendes par action de 60 yens à 65 yens ainsi qu'un rachat d'actions de 0,7 %. Le gérant du portefeuille a finalement décidé de sortir de sa position sur NIDEC et de réallouer leurs fonds à des positions à la valorisation plus attractive.

Mouvements

Au cours de l'année, le gestionnaire a ajouté plusieurs nouvelles positions, dont celles de Yamaguchi, Rohm, et Seven & I.

Le secteur des banques régionales a longtemps été sous l'égide des autorités de régulation, mais avec la première offre publique d'achat (OPA) non sollicitée dans le secteur bancaire ayant été réalisée l'année dernière (SBI prenant une participation majoritaire de 48% dans Shinsei), et la pression croissante des grands investisseurs institutionnels et des activistes, une dynamique se met rapidement en place pour l'efficacité du capital et l'amélioration du cours des actions. Le gérant a commencé à investir dans Yamaguchi Financial Group sur la base de deux facteurs clés : le fort sentiment d'urgence et d'ambition de la direction, et le fait que les principaux activistes du secteur ont commencé à s'engager auprès de la société. Le ratio cours/valeur comptable de la banque est inférieur à 0,3x, et le gérant pense que le capital excédentaire restituable de la banque est à lui seul bien supérieur à sa capitalisation boursière.

A 4,5x EV/EBITDA, Dalton pense qu'en achetant Rohm, il possède une option d'achat sur un acteur du carbure de silicium (SiC) verticalement intégré qui a le potentiel de devenir le leader du marché. Aujourd'hui, Wolfspeed (précédemment dénommé Cree jusqu'au changement de nom en octobre 2021) domine le marché avec un multiple de revenu de 10x (7,5 milliards de dollars de cap EV et 700 millions de dollars de revenu). Dalton pense que Rohm a le potentiel pour remplacer Wolfspeed. Aujourd'hui, Rohm a environ 15 milliards d'euros de revenus de SiC sur un total de 515 milliards d'euros de revenus (620 milliards d'euros d'EV,

140 milliards d'euros d'EBITDA). La société a récemment annoncé un objectif de 100 milliards de Yens de revenus dans le domaine du SiC d'ici l'exercice 2025, ce qui représente une multiplication par six des revenus du SiC de l'exercice 22/3. Le gérant pense qu'une entreprise dominant les cristaux (historiquement, Wolfspeed/Cree) peut éventuellement dominer la chaîne d'approvisionnement en carbure de silicium. Seuls sept acteurs au niveau mondial peuvent produire des cristaux de SiC au niveau des semi-conducteurs (Cree, II-VI, GTAT/Onsemi, SK Hynix/Dow Corning, Rohm, ST Micro/Norstel Denso/Toyota). Rohm a actuellement un accord d'approvisionnement à long terme de 120 à 150 millions de dollars avec ST Micro, utilisé dans la Tesla Model 3. Rohm dispose d'une technologie différenciée par rapport à Wolfspeed/Cree, ce qui devrait lui conférer un avantage en réduisant ses coûts d'exploitation et d'investissement.

Seven and I est soumis à un engagement collectif. Dalton pense qu'il existe une hausse de 40 à 50 % à 8 000 yens par action, car 7&I prend des mesures progressives pour se recentrer sur son activité principale - les magasins de proximité nationaux et étrangers. Aujourd'hui, 7&I se négocie à 7,8x EV/EBITDA (FY23E EBITDA), ce qui se situe dans la fourchette basse des détaillants solides. 7&I a annoncé la vente des grands magasins Sogo/Seibu et cherche à adopter une majorité (>50%) d'administrateurs indépendants. Le gérant pense que 7&I est mûre pour le changement. À long terme, Dalton Investments pense que des pressions externes et des administrateurs indépendants permettraient à la société de se concentrer sur son activité principale (magasins de proximité nationaux et étrangers) et de céder les activités héritées (grands magasins, supermarchés, y compris Itoyokado, l'une des plus grandes chaînes de supermarchés du Japon). Étant donné que les activités secondaires ont une croissance limitée et des marges faibles, le gérant du fonds pense qu'il sera de plus en plus difficile pour la direction de s'accrocher à ces héritages. La dernière révision stratégique annoncée justifie la vente des grands magasins Seibu et Sogo. Dalton pense qu'Itoyokado et l'activité de supermarché suivront un chemin similaire dans les 12-24 prochains mois.

Au cours de l'année, l'équipe de gestion a abandonné plusieurs positions, notamment JAFCO GROUP et Rakuten.

Le gérant est sorti de JAFCO GROUP au cours du quatrième trimestre, car le catalyseur que Dalton attendait initialement s'est finalement manifesté. Le gérant avait initié la position dans la société dans le cadre de notre stratégie " pré-événement " consistant à investir aux côtés d'autres investisseurs activistes. Dalton avait prévu que la société procéderait à un rachat important afin de comprimer son bilan (qui était rempli d'actifs financiers liquides) sous la pression des investisseurs activistes. Cet événement s'est produit en décembre, lorsque JAFCO a annoncé un rachat d'actions, représentant 23,6 % des actions en circulation.

Le gérant a décidé d'éliminer la position dans Rakuten, car Dalton n'a pas été suffisamment convaincu par leur récente réunion avec son fondateur/président, M. Mikitani, concernant le retour à l'équilibre de l'entreprise dans le domaine des réseaux mobiles.. Bien que M. Mikitani-san continue à construire l'écosystème unique de Rakuten, le rythme d'acquisition de clients et la croissance du revenu moyen par utilisateur ("ARPU") pour son activité d'opérateur de réseau mobile n'ont pas répondu à leurs attentes initiales. Étant donné le degré croissant d'incertitude entourant l'activité mobile, ainsi que la volonté de la direction de tirer parti de son bilan en contractant des dettes supplémentaires pour financer l'activité, Dalton a conclu qu'il devait éliminer la position.

Perspectives du marché

Le rallye du marché baissier a pris fin en novembre 2022, et le marché tremble désormais à la perspective de taux d'intérêt toujours plus élevés et d'une récession. Au cours du précédent marché haussier, la psychologie dominante était la suivante : 1) "Le ralentissement du rythme des hausses de taux d'intérêt est un signe précurseur d'un marché haussier", 2) "Une récession sera positive, puisque l'assouplissement monétaire est à venir" et 3) "La baisse des taux d'intérêt à long terme sera un vent contraire pour le marché boursier." Aujourd'hui, les acteurs du marché semblent penser : 1) "Le marché baissier devrait se poursuivre, puisque les taux d'intérêt vont encore augmenter et qu'il n'y aura pas de baisse des taux dans l'avenir immédiat", 2) "Il devrait y avoir une liquidation à mesure que l'économie se dégrade et que les bénéfices se détériorent" et 3) "La baisse des taux d'intérêt à long terme reflète la détérioration future de l'économie". Bien sûr, il s'agit d'un phénomène typique de M. Market, dans lequel l'état d'esprit des investisseurs change plus radicalement que le monde lui-même.

Dalton Investments reconnaît que l'environnement devient une période attrayante tant pour les investissements en actions que pour les investissements commerciaux des sociétés du portefeuille. Pour les investisseurs, il y aura davantage d'opportunités d'acheter des actions de bonnes entreprises à des niveaux attractifs en prévision d'une amélioration de l'environnement (par exemple, une baisse des taux d'intérêt, qui devrait arriver au second semestre de 2023 ou au-delà). Deuxièmement, les entreprises dans lesquelles Dalton investit ont toutes une assise financière solide et ne risquent pas d'être ébranlées par les changements de l'environnement. Au contraire, le gérant pense que c'est en période d'aggravation des troubles qu'elles seront en mesure de réinvestir dans leurs activités, de procéder à des acquisitions et de racheter des actions à des conditions intéressantes, accélérant ainsi la croissance à long terme de leur valeur. En outre, certains signes indiquent que l'écart entre les entreprises capables de créer un cycle vertueux d'investissement, d'augmenter les salaires, d'acquérir des ressources humaines et d'améliorer encore leurs performances va s'accroître à l'avenir. L'identification de bonnes entreprises à investir est plus importante que jamais.

En tant qu'actionnaires, Dalton se concentre sur la valeur de l'entreprise à long terme. Leur politique consiste à partager systématiquement un horizon temporel avec la direction et à la soutenir dans cette perspective. Dalton continue à croire que c'est la meilleure façon de récompenser la confiance des clients qui leur confient eux-mêmes leurs actifs. Pour récolter les fruits à long terme, il faut d'abord endurer les vagues de volatilité à court terme, et Dalton Investments ne fait pas exception. L'équipe de Dalton vous remercie sincèrement de votre patience alors qu'il poursuit un long voyage ensemble.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total brut des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 777 240,84 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 522 251,94 euros, soit 67% du total des rémunérations versées.
- Montant total brut des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 248 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

comptes
annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	172 123 550,40	204 302 264,90
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	172 123 550,40	204 302 264,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 347 337,88	81 170 144,52
Opérations de change à terme de devises	-	76 283 212,34
Autres	5 347 337,88	4 886 932,18
Comptes financiers	14 530 681,65	10 903 730,49
Liquidités	14 530 681,65	10 903 730,49
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	192 001 569,93	296 376 139,91

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	177 390 275,13	196 250 146,58
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	10,16	13,77
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 387 558,80	23 467 203,68
• Résultat de l'exercice	1 327 497,34	1 199 818,23
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	181 105 341,43	220 917 182,26
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	10 896 220,96	75 458 950,19
Opérations de change à terme de devises	-	75 049 820,03
Autres	10 896 220,96	409 130,16
Comptes financiers	7,54	7,46
Concours bancaires courants	7,54	7,46
Emprunts	-	-
Total du passif	192 001 569,93	296 376 139,91

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	21 037,65	-85,50
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 877 338,38	2 560 440,72
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 898 376,03	2 560 355,22
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-33 236,68	-70 701,28
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-33 236,68	-70 701,28
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 865 139,35	2 489 653,94
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 386 943,73	-1 365 850,22
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 478 195,62	1 123 803,72
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-150 698,28	76 014,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 327 497,34	1 199 818,23

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD)** : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.

- **Changes à terme (Forex Forwards)** : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :

- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.

- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD)** :

- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).

- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :

- Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.

- Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence €STR, EURIBOR ou SOFR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

• **Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :** Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais de gestion, les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats), les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion *	Actif net	<ul style="list-style-type: none"> · Part SUH: 0,25% · Part R1UH: 2,50% · Part R2UH: 1,35% · Part I1UH: 1,50% · Part I1H: 1,70%* · Part I2UH: 0,75% · Part I2H: 0,95%* · Part S11UHEA : 1,50% maximum · Part S11UHGA : 1,50% maximum · Part S11UHUA : 1,50% maximum · Part S11UHED : 1,50% maximum · Part S11UHGD : 1,50% maximum · Part S11H : 1,70% maximum*
--	-----------	---

Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	<ul style="list-style-type: none"> · Société de Gestion : Néant · Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES² : 6 euros · Marchés matures zone 1³ : 10 euros · Marchés matures zone 2⁴ : 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	<ul style="list-style-type: none"> · Actions SUH, R2UH, I2UH : 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI Daily Total Return Net Japan Index, avec High Water Mark relatif · Actions I2H : 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index, avec High Water Mark relatif · Actions R1UH, I1UH, I1H, S11UHEA, S11UHGA, S11UHUA, S11UHED, S11UHGD, S11H : Néant

¹ Pour les actions I1H, I2H et S11H couvertes en risque de change, le taux maximum de frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion annoncé inclus 0.20% de frais liés à la couverture de change

² Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

³ Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

⁴ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

Il est rappelé que le compartiment sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice du compartiment.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du compartiment et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2021. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du compartiment pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

armes

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation (Parts SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, I2H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA et SI1H) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (Parts SI1UHED et SI1UHGD) :

Résultat net : Distribution partielle

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale



2 évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	220 917 182,26	169 552 044,29
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	75 431 732,30	84 253 508,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-96 602 800,11	-52 520 732,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 300 486,88	29 281 615,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 753 024,16	-4 972 268,84
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-217 131,03	-275 202,68
Différences de change	-10 986 009,28	-3 543 526,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-17 459 913,45	-1 946 553,84
- Différence d'estimation exercice N	9 173 335,00	26 633 248,45
- Différence d'estimation exercice N-1	26 633 248,45	28 579 802,29
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 378,06	-35 505,10
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 478 195,62	1 123 803,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	0,46	-
Actif net en fin d'exercice	181 105 341,43	220 917 182,26

*Soulte fusion de parts du 16/09/2022 (parts I2H dans part I2UH)

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 530 681,65
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,54
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 530 681,65	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,54	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	GBP	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	172 123 550,40	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 925 208,80	-	-	-
Comptes financiers	-	231,07	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 724 413,36	-	-	-
Comptes financiers	2,21	-	5,33	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 347 337,88
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats reglements differes	4 724 413,36
Souscriptions à recevoir	422 129,08
Coupons à recevoir	200 795,44
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	10 896 220,96
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes reglements differes	4 765 106,95
Achats reglements differes	4 724 413,36
Frais provisionnes	1 287 866,75
RACHAT à payer	118 833,90
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
ACTION SUH / FR0013321957	358,416	429 710,80	199,642	248 269,42
ACTION I1UH / FR0013321965	1 133,509	1 256 806,88	3 215,574	3 503 527,34
ACTION I1H / FR0013321973	-	-	-	-
ACTION I2UH / FR0013321999	52 443,005	63 509 436,39	4 220,642	5 191 904,85
ACTION R1UH / FR0013413689	-	-	-	-
ACTION S11UHEA / FR0013456357	-	-	779,019	814 347,52
ACTION S11UHGA / FR0013456365	1 165,05	1 541 153,77	1 979,914	2 497 082,56
ACTION S11UHUA / FR0013456381	-	-	-	-
ACTION R2UH / FR0013532926	-	-	500	507 770,00
ACTION S11H / FR0013456415	-	-	-	-
ACTION I2H / FR0014000OR9	8 279,834	8 694 624,46	80 404,673	83 839 898,42
ACTION S11UHED / FR0013456399	-	-	-	-
ACTION S11UHGD / FR0013456407	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013321957		11 485,54		6 622,87
ACTION I1UH / FR0013321965		-		-
ACTION I1H / FR0013321973		-		-
ACTION I2UH / FR0013321999		-		-
ACTION R1UH / FR0013413689		-		-
ACTION S11UHEA / FR0013456357		-		-
ACTION S11UHGA / FR0013456365		-		-
ACTION S11UHUA / FR0013456381		-		-
ACTION R2UH / FR0013532926		-		-
ACTION S11H / FR0013456415		-		-
ACTION I2H / FR0014000OR9		-		-
ACTION S11UHED / FR0013456399		-		-
ACTION S11UHGD / FR0013456407		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013321957		11 485,54		6 622,87
ACTION I1UH / FR0013321965		-		-
ACTION I1H / FR0013321973		-		-
ACTION I2UH / FR0013321999		-		-
ACTION R1UH / FR0013413689		-		-
ACTION S11UHEA / FR0013456357		-		-
ACTION S11UHGA / FR0013456365		-		-
ACTION S11UHUA / FR0013456381		-		-
ACTION R2UH / FR0013532926		-		-
ACTION S11H / FR0013456415		-		-
ACTION I2H / FR0014000OR9		-		-
ACTION S11UHED / FR0013456399		-		-
ACTION S11UHGD / FR0013456407		-		-
		-		-

3.6. Capitaux propres

Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :	Souscriptions	Rachats
	Montant	Montant
ACTION SUH / FR0013321957	-	-
ACTION I1UH / FR0013321965	-	-
ACTION I1H / FR0013321973	-	-
ACTION I2UH / FR0013321999	-	-
ACTION R1UH / FR0013413689	-	-
ACTION S11UHEA / FR0013456357	-	-
ACTION S11UHGA / FR0013456365	-	-
ACTION S11UHUA / FR0013456381	-	-
ACTION R2UH / FR0013532926	-	-
ACTION S11H / FR0013456415	-	-
ACTION I2H / FR0014000OR9	-	-
ACTION S11UHED / FR0013456399	-	-
ACTION S11UHGD / FR0013456407	-	-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
ACTION SUH / FR0013321957	0,25
ACTION I1UH / FR0013321965	1,50
ACTION I1H / FR0013321973	-
ACTION I2UH / FR0013321999	0,75
ACTION R1UH / FR0013413689	-
ACTION S11UHEA / FR0013456357	1,39
ACTION S11UHGA / FR0013456365	1,46
ACTION S11UHUA / FR0013456381	1,46
ACTION R2UH / FR0013532926	1,35
ACTION S11H / FR0013456415	-
ACTION I2H / FR00140000R9	0,95
ACTION S11UHED / FR0013456399	-
ACTION S11UHGD / FR0013456407	1,46
	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
ACTION SUH / FR0013321957	464 355,22
ACTION I1UH / FR0013321965	-
ACTION I1H / FR0013321973	-
ACTION I2UH / FR0013321999	732 750,28
ACTION R1UH / FR0013413689	-
ACTION S11UHEA / FR0013456357	-
ACTION S11UHGA / FR0013456365	-
ACTION S11UHUA / FR0013456381	-
ACTION R2UH / FR0013532926	-
ACTION S11H / FR0013456415	-
ACTION I2H / FR00140000R9	119,53
ACTION S11UHED / FR0013456399	-
ACTION S11UHGD / FR0013456407	-
	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	10,16	13,77
Résultat	1 327 497,34	1 199 818,23
Total	1 327 507,50	1 199 832,00

ACTION SUH / FR0013321957	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	907 130,40	814 999,92
Total	907 130,40	814 999,92
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1UH / FR0013321965	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 730,20	-15 802,95
Total	18 730,20	-15 802,95
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1H / FR0013321973	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2UH / FR0013321999	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	330 426,85	158 091,13
Total	330 426,85	158 091,13
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R1UH / FR0013413689	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHEA / FR0013456357	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	888,64
Total	-	888,64
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHGA / FR0013456365	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	45 441,90	9 668,16
Total	45 441,90	9 668,16
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHUA / FR0013456381	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 529,85	853,71
Total	4 529,85	853,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R2UH / FR0013532926	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 442,88	-1 104,81
Total	3 442,88	-1 104,81
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIH / FR0013456415	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2H / FR0014000R9	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	228 849,99
Total	-	228 849,99
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SI1UHED / FR0013456399	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SI1UHGD / FR0013456407	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	17 784,53	3 378,07
Report à nouveau de l'exercice	20,89	10,15
Capitalisation	-	-
Total	17 805,42	3 388,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 483,873	2 483,873
Distribution unitaire	7,16	1,36
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 387 558,80	23 467 203,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 387 558,80	23 467 203,68

ACTION SUH / FR0013321957	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 006 513,55	8 632 561,11
Total	1 006 513,55	8 632 561,11
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1UH / FR0013321965	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	46 931,35	663 984,99
Total	46 931,35	663 984,99
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1H / FR0013321973	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2UH / FR0013321999	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 167 273,52	3 396 933,83
Total	1 167 273,52	3 396 933,83
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1UH / FR0013413689	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHEA / FR0013456357	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	95 489,89
Total	-	95 489,89
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHGA / FR0013456365	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	107 371,73	1 038 975,73
Total	107 371,73	1 038 975,73
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHUA / FR0013456381	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 703,24	91 741,71
Total	10 703,24	91 741,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R2UH / FR0013532926	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 701,96	114 973,63
Total	6 701,96	114 973,63
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S11H / FR0013456415	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2H / FR0014000OR9	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	9 071 570,69
Total	-	9 071 570,69
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION SIUHED / FR0013456399	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION SIUHGD / FR0013456407	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	42 071,28	360 971,98
Total	42 071,28	360 971,98
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 13 juillet 2018

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-
Actif net	181 105 341,43	220 917 182,26	169 552 044,29	124 024 229,16	-

ACTION SUH / FR0013321957	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-
Nombre de parts en circulation	62 857,43	62 698,656	62 489,279	61 167,327	-
Valeur liquidative	1 218,97	1 344,46	1 225,06	1 122,17	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	30,44	150,68	-14,07	13,65	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1UH / FR0013321965	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-
Nombre de parts en circulation	3 213,525	5 295,59	4 296,889	-	-
Valeur liquidative	1 096,57	1 218,24	1 124,03	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	20,43	122,40	7,05	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1H / FR0013321973	Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2UH / FR0013321999	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	72 700,564	24 478,201	28 085,654	32 011,184
Valeur liquidative	1 216,39	1 352,64	1 238,78	1 139,10
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	20,60	145,23	-18,50	15,82

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R1UH / FR0013413689	Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S1IUHEA / FR0013456357	Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	779,019	779,019	779,019
Valeur liquidative	-	1 192,56	1 096,48	996,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	123,71	-5,79	0,47

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIIUHGA / FR0013456365		Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-
Nombre de parts en circulation	6 319,876	7 134,74	7 939,41	3 733,000	-
Valeur liquidative	1 131,42	1 190,48	1 176,36	1 008,58	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	24,17	146,97	-6,88	1,63	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIIUHUA / FR0013456381		Devise de la part et de la valeur liquidative : USD			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-
Nombre de parts en circulation	827,763	827,763	1 833,94	2 165,580	-
Valeur liquidative	1 035,54	1 221,27	1 217,54	1 007,99	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	18,40	111,86	-5,23	0,68	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R2UH / FR0013532926	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	500	1 000	1 000,000	-
Valeur liquidative	1 007,61	1 117,73	1 029,74	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	20,28	113,86	7,14	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S11H / FR0013456415	Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2H / FR0014000OR9	Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	72 124,839	24 110,933	-
Valeur liquidative	-	1 116,13	1 002,24	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	128,94	-1,80	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SI1UHED / FR0013456399	Devise de la part et de la valeur liquidative : -			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIIUHGD / FR0013456407	Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP			
	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	2 483,873	2 483,873	11 645,266	9 947,000
Valeur liquidative	1 127,7	1 187,78	1 176,23	1 008,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	7,16	1,36	3,03	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	16,93	145,32	-10,89	1,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	PROPRE	379 400,00	5 650 810,46	JPY	3,12
JP3778630008	BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	PROPRE	64 800,00	3 830 137,92	JPY	2,11
JP3799700004	BML	PROPRE	169 600,00	4 045 272,29	JPY	2,23
JP3155350006	C. UYEMURA & CO	PROPRE	81 100,00	3 505 531,07	JPY	1,94
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	23 200,00	6 226 361,44	JPY	3,44
JP3161200005	EZAKI GLICO	PROPRE	150 800,00	3 880 961,18	JPY	2,14
JP3818800009	FUJITEC CO	PROPRE	313 600,00	6 681 780,18	JPY	3,69
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	67 600,00	8 948 613,68	JPY	4,94
JP3840800001	HOGY MEDICAL	PROPRE	232 200,00	5 629 190,96	JPY	3,11
JP3841800000	HOKUETSU PAPER MILLS LTD	PROPRE	586 000,00	3 174 548,56	JPY	1,75
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	PROPRE	343 800,00	6 789 964,45	JPY	3,75
JP3211400001	KATAKURA INDUSTRIES	PROPRE	53 200,00	656 584,67	JPY	0,36
JP3862960006	MACNICA HOLDINGS INC	PROPRE	380 000,00	8 496 374,24	JPY	4,69
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	176 600,00	8 271 298,17	JPY	4,57
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	54 700,00	4 052 139,91	JPY	2,24
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	129 800,00	9 071 050,76	JPY	5,01
JP3982800009	ROHM	PROPRE	136 900,00	9 275 252,38	JPY	5,12
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	PROPRE	251 400,00	4 146 509,31	JPY	2,29
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	1 069 300,00	9 282 065,26	JPY	5,13
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	114 700,00	6 150 875,16	JPY	3,40
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	136 500,00	5 492 606,28	JPY	3,03
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	8 000,00	3 161 097,68	JPY	1,75
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	117 700,00	8 396 982,08	JPY	4,64
JP3627000007	TODA CORP	PROPRE	701 800,00	3 542 428,55	JPY	1,96
JP3613400005	TOYO SEIKAN KAISHA	PROPRE	414 600,00	4 780 898,62	JPY	2,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	722 200,00	9 306 039,39	JPY	5,14
JP3635650009	TRANCOM CO.LTD	PROPRE	113 300,00	5 952 559,36	JPY	3,29
JP3635700002	TRANSCOSMOS	PROPRE	203 900,00	4 718 430,97	JPY	2,61
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PROPRE	913 700,00	5 592 888,53	JPY	3,09
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	PROPRE	95 100,00	3 414 296,89	JPY	1,89
Total Action				172 123 550,40		95,04
Total Valeurs mobilières				172 123 550,40		95,04
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-118 833,90	-118 833,90	EUR	-0,07
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-664 535 983,00	-4 724 413,36	JPY	-2,61
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	664 535 983,00	4 724 413,36	JPY	2,61
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	14 530 450,58	14 530 450,58	EUR	8,02
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	204,94	231,07	GBP	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-311,00	-2,21	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-5,68	-5,33	USD	-0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	422 129,08	422 129,08	EUR	0,23
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-4 765 106,95	-4 765 106,95	EUR	-2,63
Total BANQUE OU ATTENTE				10 068 862,34		5,56
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-15 885,08	-15 885,08	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 529,05	-4 529,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-54 710,23	-54 710,23	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-10 026,36	-10 026,36	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-999,50	-999,50	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-563,84	-563,84	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 927,66	-3 927,66	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-463 510,15	-463 510,15	EUR	-0,26
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-698 745,36	-698 745,36	EUR	-0,39
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-119,53	-119,53	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-845,07	-845,07	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-34 004,92	-34 004,92	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-1 287 866,75		-0,71
Total Liquidites				8 780 995,59		4,85
Coupons						
Action						
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	ACHLIG	379 400,00	79 946,83	JPY	0,04
JP3161200005	EZAKI GLICO	ACHLIG	150 800,00	36 315,93	JPY	0,02
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	67 600,00	54 943,50	JPY	0,03
JP3840800001	HOGY MEDICAL	ACHLIG	232 200,00	24 464,49	JPY	0,01
JP3211400001	KATAKURA INDUSTRIE	ACHLIG	53 200,00	5 124,69	JPY	0,00
Total Action				200 795,44		0,11
Total Coupons				200 795,44		0,11
Total LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND				181 105 341,43		100,00

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund
Identifiant d'entité juridique : 969500FLYZI36XB9CI53

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proposition de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Lorsque le gérant délégué détermine les investissements à réaliser pour le Compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des Gérants d'investissement par délégation, il prend en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles

et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets. En ce qui concerne les facteurs sociaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple de l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que des politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund - Q4 2022	% of NAV Aligned
EU Taxonomy Aligned	27.7%
ISO14001 or Equivalent	56.7%
ISO9001	53.1%
OHAS18001 or Equivalent	35.5%
Minimal Social Safeguards	81.7%
UN GC Member	2.4%
Paris Agreement	27.7%

Emissions - Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund - Q4 2022		Coverage
Total Scope 1 Emissions (tonnes)	2,942,478	46.67%
Total Scope 2 Emissions (tonnes)	8,517,654	46.67%
Total Scope 3 Emissions (tonnes)	274,676,761	36.67%
Total Scope 1 Emissions (tonnes/\$1m invested)	3	
Total Scope 2 Emissions (tonnes/\$1m invested)	9	
Total Scope 3 Emissions (tonnes/\$1m invested)	275	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

N/A – première période de reporting

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable??

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

N/A



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : FY 2022

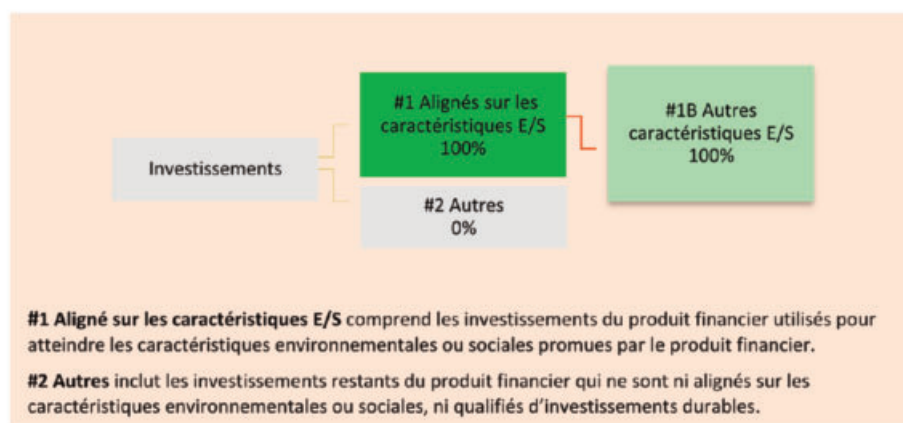
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Toyota Motor Corp.	Consumer Discretionary	5.14%	Japan
Sanwa Holdings	Industrials	4.99%	Japan
Rinnai Corporation	Consumer Discretionary	4.89%	Japan
MACNICA HOLDINGS	Consumer Discretionary	4.88%	Japan
Murata Manufacturing	Information Technology	4.52%	Japan
Sony Group Corporation	Consumer Discretionary	4.37%	Japan
Secom Co., Ltd.	Industrials	3.99%	Japan
transcosmos Inc.	Information Technology	3.93%	Japan
Hikari Tsushin, Inc.	Consumer Discretionary	3.77%	Japan
Rohto Pharmaceutical	Consumer Staples	3.33%	Japan



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Communication Services, Health Care, Consumer Discretionary, Materials, Industrials, Consumer Staples, Financials, Information Technology



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité de gestion des déchets.

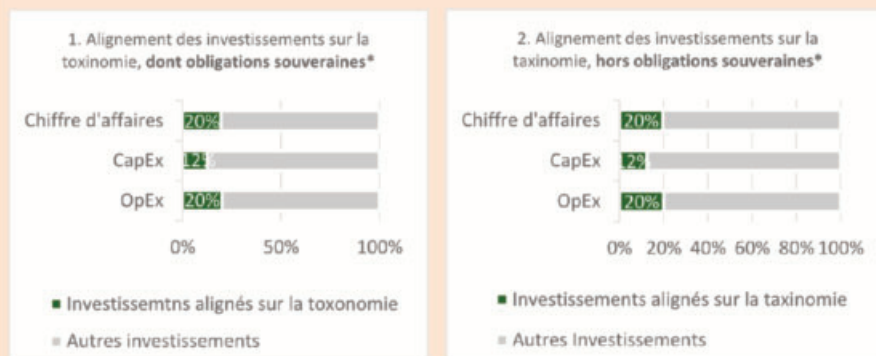
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible teneur en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A – première période de reporting

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

N/A



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gérant délégué a pris les mesures suivantes pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement
- S'est engagé activement auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques durables et à améliorer leur impact environnemental et social



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
N/A
- *Quelle a été la performance par rapport à l'indice de référence ?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché?*
N/A

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE SA 32, rue du champ de Tir - 44300 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, Parts B, Parts C)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

Distribution (Parts D)

Les sommes distribuables sont intégralement distribuées chaque année.

Résultat net : Distribution totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

Le compartiment vise à réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance moyenne annualisée (nette de frais) supérieure à

- 5,00% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour l'action C
- 6,00% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour les actions B et D
- 6,30% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour l'action A

Cet objectif est recherché au travers :

- d'une stratégie centrale basée sur un portefeuille d'instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré), aussi appelée « Stratégie Autocalls », dont les sous-jacents sont les marchés actions européens et/ou américains (ou certaines de leurs composantes), les « Sous- Jacents »

La stratégie peut être implémentée par :

- L'achat direct d'Autocall (« Méthode directe »)
- Et/ou via des contrats d'échange de performance (« Méthode d'exposition synthétique »)

Le poids de la stratégie Autocall pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible à 70%.

Durant la période de chargement du portefeuille, estimée à 3 mois maximum, le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

- d'une stratégie satellite de diversification de la stratégie Autocall

Les produits structurés (Autocalls) étant corrélés aux marchés actions peuvent subir une perte notamment en cas de baisse prononcée des actions. La société de gestion se réserve la possibilité d'allouer jusqu'à 40% de l'actif net du compartiment dans des stratégies complémentaires, diversifiantes ou défensives, avec une cible d'exposition à 30%.

L'exposition du compartiment aux marchés sous-Jacents sera variable dans le temps. La valeur liquidative du compartiment ne suivra pas systématiquement l'évolution de ses marchés car sa valorisation dépendra notamment de celles des différents Autocalls détenus en portefeuille et de leurs caractéristiques, ainsi que de l'évolution des stratégies de diversification. La nature même des Autocalls, fait que l'exposition du compartiment aux Sous-Jacents sera variable dans le temps.

Les Sous-Jacents des Autocalls seront des indices phares des marchés européens, américains ou des actions appartenant à ces indices. Les Autocalls peuvent avoir un ou plusieurs Sous-Jacents. Le processus de sélection des Autocalls effectué par l'équipe de gestion, notamment le choix des coupons, le choix des barrières de protection du capital, des barrières de protection des coupons et des barrières de rappel anticipé dépendront des vues de l'équipe de gestion et de ses évaluations.

Le compartiment conserve aussi la possibilité d'allouer dans des stratégies de diversification du portefeuille d'Autocalls jusqu'à 40% de l'actif net. Ces stratégies de diversifications pourront prendre la forme de compartiment, de titres intégrant des dérivés et présenter une décorrélation aux marchés actions.

L'objectif de gestion ne constitue ni une garantie de rendement, ni de capital et la société de gestion ne garantit pas qu'il sera atteint, même en cas de conservation des actions sur la période d'investissement recommandée. La baisse des marchés actions, les « Sous-Jacents », peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de baisse significative durable des marchés actions européens et/ou américains, la performance du compartiment sera probablement négative.

Le compartiment peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net. La devise sur laquelle peut porter ce risque est le USD.

Indicateur de référence :

La performance nette de frais annuelle des actions du compartiment peut être comparée à :

- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 5.00% pour l'action C
- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.00% pour les actions B et D
- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.30% pour l'action A

Il est précisé que l'administrateur de l'indice (EMMI) bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement benchmark, en tant qu'indice de banque centrale, et n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Il est publié entre autres sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Stratégie d'investissement :**Sur les stratégies utilisées :**

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion en exposant le compartiment aux deux stratégies complémentaires suivantes :

- Une stratégie centrale de gestion de Produits Structurés négociés de gré à gré (OTC) aussi nommée « Stratégie Autocalls » ; elle pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible d'exposition à 70%.

Elle pourra être implémentée : soit de manière directe, par l'achat de produits structures sous forme obligataire (« Méthode directe »), soit de manière synthétique via des swaps de performance (« Méthode d'exposition synthétique »).

Les Sous-Jacents de référence des Autocalls appartiennent à l'univers des marchés actions européens et/ou américains. La Stratégie Autocalls et donc la valeur liquidative du compartiment ne suit pas systématiquement l'évolution de ces marchés en raison, notamment, de la combinaison d'Autocalls et de leurs caractéristiques (notamment en terme de barrières de rappel, de barrières de risque en capital, de plafonnements de gains), de l'influence sur la performance de l'Autocall, de la distance entre le niveau du Sous-Jacent de référence et la barrière de risque en capital, du temps restant par rapport à la date d'échéance prévue de l'Autocall, de la volatilité du « Sous-Jacent » de référence et de ses dividendes notamment.

- Une stratégie satellite de diversification. Les produits structurés étant corrélés aux marchés actions peuvent subir une perte notamment en cas de baisse prononcée des actions. La société de gestion se réserve la possibilité d'allouer jusqu'à 40% de l'actif net du compartiment dans des stratégies complémentaires, diversifiantes ou défensives, avec une cible d'exposition à 30%. La stratégie de diversification est effectuée au travers d'investissements dans des OPCVM externes, ou via des titres intégrant des dérivés.

Stratégie autocalls

La stratégie Autocalls consiste à gérer activement le portefeuille de dérivés, les Autocalls.

Les Autocalls sont des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (OTC). Les Autocalls visent à délivrer des coupons conditionnels liés à l'évolution des actifs Sous-Jacents de l'Autocall. Le compartiment sera exposé aux marchés actions européens et/ou américains à travers les Autocalls. Les Autocalls peuvent prendre fin en étant automatiquement rappelés par anticipation à certaines dates (« date(s) de rappel ») si le niveau du Sous-Jacent de référence est supérieur ou égal à des niveaux prédéterminés (« barrière(s) de rappel ») à des dates d'observation spécifiques. Un coupon conditionnel au niveau du Sous-Jacent peut alors être versé à la date de rappel ou à la date d'échéance (en l'absence de fin automatique par anticipation). En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son sous-jacent, en particulier à la date d'échéance, si le sous-jacent de référence a franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital.

Dans le cadre de la stratégie Autocalls, la société de gestion procède à une diversification en termes de points d'entrée, en termes de Sous-Jacents, en termes de niveau de barrière pour le paiement des coupons, de barrières pour le rappel, de barrières en termes de protection du capital.

Les Autocalls sont sélectionnés par la société de gestion en fonction de leur type (il existe différentes catégories d'Autocalls), de leur niveau de risque, de leur impact sur le risque global du panier d'Autocalls et de l'adéquation entre le gain moyen attendu du panier d'Autocalls et le niveau de risque attendu de ce dernier. La société de gestion décide, discrétionnairement, de l'investissement dans chaque Autocall afin d'assurer une diversification suffisante au sein du compartiment. En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son Sous-Jacent, en particulier à la date d'échéance, si le Sous-Jacent de référence a franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital. Les Autocalls peuvent ainsi présenter un risque de perte en capital total même si la société de gestion peut par sa sélection de Sous-Jacents et selon le niveau de barrières tenter de réduire la probabilité de perte totale.

Dans la limite de 30% de son Actif Net, l'équipe de gestion peut sélectionner des Autocalls libelles en USD, lorsque le taux de coupon servi en USD

est plus élevé que le taux servi en Euro pour le même produit, s'exposant aussi à un risque de change.

L'exposition aux marchés actions sera ainsi variable dans le temps : la société de gestion peut, discrétionnairement, décider de n'exposer le compartiment que partiellement aux Autocalls, voire de ne pas s'y exposer du tout en cas de conditions extrêmes de marché, durant une période de temps limitée ; dans ce cas, la stratégie de Diversification seront les seules mises en œuvre dans le portefeuille.

La performance de chaque Autocall a ainsi un impact positif ou négatif sur la performance du compartiment. Dans le cas d'une évolution défavorable du Sous-Jacent de référence d'un Autocall et notamment s'il y a franchissement de la barrière de risque en capital à l'échéance de ce dernier, le compartiment sera exposé à un risque de perte en capital.

La stratégie Autocall pourra être implémentée de deux manières complémentaires, permettant ainsi de d'optimiser la gestion du risque émetteur dans le respect des ratios statutaires.

- Méthode directe : l'équipe de gestion sélectionnera des Autocalls émis par des institutions financières.
- Méthode d'exposition synthétique : l'équipe de gestion sélectionnera des contreparties bancaires pour s'exposer à des Autocalls de façon synthétique (via des contrats d'échange de performance) tout en limitant son exposition de crédit à la contrepartie.
- Les deux méthodes ne sont pas exclusives et peuvent être implémentées seules ou ensemble.

Méthode d'exposition synthétique

En cas d'exposition synthétique l'équipe de gestion sélectionne une ou plusieurs contreparties. Les contreparties sont sélectionnées en fonction de plusieurs critères (notamment l'expérience dans les Autocalls, la compétitivité prix, l'efficacité opérationnelle, le rating). Le nombre de contreparties sera fonction des besoins de diversification et des en-cours en gestion du compartiment.

Dans le cadre d'une prise d'exposition synthétique, le compartiment a recours à des swaps, et notamment des contrats d'échange sur rendement global (total return swap ou TRS) :

- Face à des actifs détenus par le compartiment (Actions et/ou Titres de Créance et/ou OPC), le compartiment entre dans un TRS avec la contrepartie dont l'effet est d'échanger la performance d'actifs détenus par le compartiment avec un rendement de type monétaire.
- En parallèle, le compartiment entre dans un autre TRS par lequel le compartiment verse à la contrepartie un rendement de type monétaire et reçoit en échange la performance d'un ou plusieurs Autocalls choisis par l'équipe de gestion et généralement émis par la contrepartie du TRS.

Les Autocalls constituent ainsi le moteur essentiel de la performance de la stratégie Autocalls.

Stratégie de diversification

Dans le cadre de la stratégie de diversification, la société de gestion a recours à des compartiment OPCVM ou des titres intégrant des dérivés dont l'objectif est d'apporter une diversification, au portefeuille d'Autocalls.

A titre d'exemple le compartiment pourra investir dans des parts ou actions d'obligations convertibles, des fonds d'obligations à hauts rendements (« High Yield »), des fonds « Buy Write » (des stratégies qui prennent une exposition aux marchés actions et génèrent un rendement par la vente d'options de vente), des fonds « Momentum » (fonds qui suivent les tendances de marché).

Stratégie d'investissement - actifs

Actions

Le compartiment est investi en direct sur les marchés actions et titres assimilés émis ou via des OPC. La performance de ces actifs fait l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global où le compartiment échange leur performance y compris les dividendes reçus contre la performance d'un placement monétaire dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique. Les actions éventuellement sélectionnées sont des actions de grande capitalisation de pays de l'OCDE.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir, selon l'évolution des marchés :

De 0 à 100% dans des titres obligataires et monétaires, conformément aux ratios de diversification applicables avec tout type de durée, présentant les caractéristiques suivantes :

- Émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE, par des collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Émis par des entreprises publiques de pays membres de l'OCDE appartenant à la zone euro ; et
- Instruments du marché monétaire, titres de créances négociables avec ou sans garantie d'Etat, Bons du Trésor ou instruments financiers équivalents sur les marchés internationaux, par le biais d'acquisitions ou d'opérations de pension livrée.

Les titres de créances référencés ci-dessus sont émis par des émetteurs qualifiés d' « Investment grade » lors de leur acquisition par les agences de notations avec des notations minimum de A2/P2 pour le court terme et de BBB-/Baa3 pour le long terme selon les échelles respectives de Standard & Poor's et de Moody's ou équivalent. Néanmoins la société de gestion procède à sa propre analyse de crédit et ne recourt pas mécaniquement et exclusivement aux notations fournies par les agences de notations.

La performance de ces actifs peut faire l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global où le compartiment échange leur performance contre la performance d'un placement monétaire dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique.

Parts ou actions d'opcvm ou fonds d'investissement

Jusqu'à 10% de l'actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger quelle que soit leur classification et plus particulièrement des :
 - Actions ou parts d'OPCVM actions (notamment des Exchange Traded Funds - ETF)
 - Actions ou parts d'OPCVM obligataires

- OPCVM appliquant des stratégies diversifiées et de recherche de performance absolue
- Actions ou parts d'OPCVM monétaires et/ou obligataires
- Parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE ou des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions posées à l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces fonds pourront être utilisés dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique en étant assortis de contrats d'échange de performance avec une ou des contreparties bancaires.

La SICAV s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Les instruments financiers à terme (dérivés)

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment effectue des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'exposition synthétique de la stratégie Autocalls.

Par ailleurs, la méthode de suivi du risque global du compartiment utilisée par la société de gestion est la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue telle que décrite dans la section V Risque Global.

- La nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Corrélations (notamment dans les Autocalls portant sur plusieurs Sous-Jacents)
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- La nature des instruments utilisés :
 - Options (dont Autocalls)
 - Swaps (dont Autocalls)
 - Autre : Total Return Swap
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques (Total Return Swap sur Autocalls)
 - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché (Cf. Ci-dessous)
 - Autre stratégie : néant.

Le niveau de l'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs absolues des nominaux des positions sur l'actif net du compartiment. Le niveau d'effet de levier indicatif attendu se situe entre 75% et 400% de l'actif. Le niveau de l'effet de levier effectif peut toutefois dépasser ce niveau attendu en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 0% et 100% de l'actif net du compartiment.

Les instruments financiers à terme permettent :

- De mettre en œuvre la stratégie Autocalls ; et
- De couvrir le portefeuille contre les risques liés aux marchés actions ou taux et /ou à certains de leurs paramètres ou composantes de ces marchés.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps).

Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

La société de gestion peut avoir recours à de tels instruments dans le but d'échanger la performance des actifs détenus avec un rendement de type monétaire ou un taux fixe dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'exposition synthétique.

Les actifs du compartiment pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global sont les actions, les obligations, les compartiment et /ou titres de créance. La société de gestion s'attend à ce que de telles opérations portent sur 60% des actifs du compartiment, cependant le compartiment peut réaliser de telles opérations dans la limite de 100% de ses actifs.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (en ce compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur

siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou juge équivalent par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou sur l'actif sous-jacent de ces contrats.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme et/ou d'opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres, et conformément à la réglementation applicable, l'OPCVM peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral) dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité et/ou d'actifs, notamment des actions ou des obligations jugées liquides par la société de gestion, de toute maturité, émises ou garanties par des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs de premier ordre dont la performance n'est pas hautement corrélée avec celle de la contrepartie, des OPCVM.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financières, la société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus à titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité

La société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (marked-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

L'OPCVM pourra réinvestir les garanties financières reçues sous forme d'espèces conformément à la réglementation en vigueur. Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage. La contrepartie peut également réinvestir les garanties financières reçues de l'OPCVM selon les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire de l'OPCVM ou à défaut par tout dépositaire tiers (tel qu'Euroclear Bank SA/NV) faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

En dépit de la qualité de crédit des émetteurs des titres reçues à titre de garantie financières ou des titres acquis au moyen des espèces reçues à titre de garantie financière, le compartiment pourrait supporter un risque de perte en cas de défaut de ces émetteurs ou de la contrepartie de ces opérations.

Les garanties financières reçues sont conservées auprès de la Banque dépositaire du compartiment.

Sur les titres intégrant des dérivés

L'OPCVM peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net selon les opportunités de marché. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Change ;
 - Crédit ;
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Autre nature : néant.
- La nature des instruments utilisés : EMTN, Warrants
- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente d'instruments émis par des institutions financières.

Les dépôts

Afin de gérer sa trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 25% de l'actif net.

Les emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) sont réalisées conformément au Code monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de l'optimisation des revenus du compartiment.

Ces opérations consistent en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions. Les actifs de l'OPCVM pouvant faire l'objet d'Opérations de financement sur titres sont des actions ou des OPCVM liquides.

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats constituant des garanties financières » et seront négociées selon les critères relatifs aux contreparties décrits à la section « instruments financiers à terme (dérivés) » ci-dessus.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont associées aux contrats constituant des garanties financières décrits plus haut. Les contreparties éligibles sont nécessairement des banques de premier plan de l'Union Européenne, préférablement françaises avec une expertise reconnue et vérifiée par la société de gestion dans le domaine des dérivés actions, avec un rating minimum de A-.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, les Total Return Swaps et les Contrats Constituants des Garanties Financières sont liés et mis en place avec une ou plusieurs contreparties pour mettre en place la stratégie Autocall. Les contreparties sont des Banques de rating minimum A-. Tout revenu éventuel en provenance de ces opérations est intégralement acquis au compartiment ou utilisé pour l'amélioration des termes économiques des TRS. Les garanties reçues sont conservées auprès de la banque dépositaire du compartiment et ne peuvent faire l'objet de réutilisation.

Profil de risque :

Considérations générales

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs que l'objectif de gestion sera atteint, ni qu'ils ne subiront pas de pertes pour donner suite à leur investissement dans le compartiment.

L'actionnaire s'expose principalement aux risques suivants au travers du compartiment :

Risque de perte de capital : Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas restitué même si les souscripteurs conservent leurs actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la période de chargement du portefeuille (« Ramp-Up ») : Durant le Ramp-Up (qui peut s'étendre sur plusieurs mois), le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra par moment être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Lorsqu'elle gère le compartiment, la société de gestion utilise un processus d'investissement, des techniques et une analyse du risque spécifiques dans ses décisions d'investissement, mais il n'y a aucune garantie que ses décisions produiront les résultats escomptés.

En particulier, la société de gestion peut ne pas sélectionner les types d'Autocalls ou les indices actions, secteurs d'actions comme « Sous- Jacents » de référence des Autocalls qui auraient offert meilleure performance. En outre, la société de gestion peut décider de ne pas exposer le compartiment intégralement à la stratégie Autocalls durant une période alors qu'une exposition intégrale aurait eu une meilleure performance. Par conséquent, l'objectif de gestion peut ne pas être atteint et l'investisseur peut subir des pertes en capital.

Risque lié au marché actions : Les cours des actions et indices actions sur le marché boursier peuvent fluctuer en fonction des prévisions ou des attentes des investisseurs. Le compartiment peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours à la hausse comme à la baisse (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s)), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. Une baisse très importante des marchés actions entraînera une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de taux : Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (long et/ou court terme) découlant de la variation des taux d'intérêt. A titre d'exemple, le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Le compartiment est indirectement sensible aux évolutions des taux d'intérêt via ses investissements en Autocalls : en cas de hausse sensible des taux d'intérêt, la valeur des actifs pourrait baisser.

Risque de change : Le compartiment est exposé au risque de change. Il peut être exposé à des Titres intégrant des dérivés libellés en USD.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie découle de l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers à tenue négociés de gré à gré (« OTC ») et/ou des opérations d'acquisition et cession temporaire de titre. Le compartiment est exposé au risque que la contrepartie ne remplisse pas ses obligations de performance dans le cadre des OTC (notamment les Autocalls). Le défaut de la contrepartie (ou le manquement de la contrepartie à l'une quelconque de ses obligations) dans le cadre de ces opérations peut avoir un effet défavorable significatif sur la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières : Ces opérations et les garanties qui y sont relatives sont susceptibles de créer des risques pour le compartiment tels que :

- Le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus),
- Le risque juridique,
- Le risque de conservation,
- Le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une

transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant,

- Les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le compartiment ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie).

Risque de liquidité : Les contreparties sélectionnées en « méthode directe » (achat de Titres) et/ou « méthode d'exposition synthétique » (via swap) sont sélectionnées sur un engagement de liquidité des instruments. Néanmoins le compartiment peut rester exposé à un risque de liquidité. Les instruments financiers à terme sont par nature suffisamment liquides, mais dans certaines circonstances peuvent avoir un niveau de liquidité relativement faible. Par ailleurs, le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment est investi ou de ceux reçus en garantie, en cas, notamment, de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux dérivés : Le compartiment utilise des dérivés qui sont des dérivés de gré à gré à des fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. De plus, les investissements dans des dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur le marché secondaire et il peut être difficile d'évaluer la valeur d'une telle position. Pour ces raisons, rien ne garantit que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteignent l'objectif prévu.

Risques spécifiques liés aux Autocalls : Un Autocall a une maturité variable et peut être rappelé par anticipation à une date de rappel. En cas de rappel anticipé d'un Autocall, ou d'une échéance, le compartiment peut être soumis à un risque de réinvestissement car le compartiment peut ne pas être en mesure de le remplacer par un Autocall offrant des caractéristiques similaires. Dans le cas des Autocalls sur plusieurs Sous-Jacents, le compartiment peut être exposé à un risque de corrélation entre les Sous-Jacents.

Risque lié à l'investissement dans des dérivés à barrière : Le compartiment est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend du niveau des Sous-Jacents à certaines dates d'observation. La sensibilité de la valorisation du compartiment aux variations de prix des Sous-Jacents est accrue à proximité de ces dates, en particulier, sur certains niveaux de marchés pouvant amplifier à la hausse ou à la baisse l'effet de variation de marché des Sous-Jacents.

Risque lié à la volatilité implicite : Le compartiment est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend de variables non observables directement sur les marchés financiers et difficilement observables par l'investisseur. En particulier, une hausse de la volatilité implicite du Sous-Jacent provoque le plus souvent une baisse de la valorisation des produits dérivés, qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de participation partielle à la hausse du marché action : Entre leur date de lancement et leur maturité, l'évolution de la valeur des Autocall peut s'écarter de celle de leurs Sous-Jacents action ou indice. En particulier, la performance de ces produits depuis le lancement est limitée à la hausse du fait du mécanisme de plafonnement des gains (coupons conditionnels) ; par conséquent, l'actionnaire peut ne bénéficier que partiellement de la hausse des Sous-Jacents actions ou indices actions.

Risques en matière de durabilité : Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE AU NIVEAU DU COMPARTIMENT

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du

Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- A : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- B : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- C : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- D : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 février 2019.*
- *Date de création du Fonds : 29 avril 2019.*

rapport d'activité

L'environnement de marché

L'année 2022 a été compliquée sur les marchés financiers avec la combinaison de facteurs négatifs comme la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, les hausses de taux des banques centrales, la situation sanitaire en Chine et les craintes d'un ralentissement économique mondial. Au sortir d'une année 2021 pro-risque, les investisseurs ont fait face à une volatilité accrue tant sur les actions (la moyenne du VIX sur l'année est ressortie à 25.6 contre 19.7 en 2021), que sur le crédit (les spreads ont presque doublé sur l'investment grade et le high yield aux US et en Europe), ou encore les devises du G7 (l'indice a gagné 3 points en moyenne en 2022). Mais le choc majeur sur l'année reste celui sur les taux (l'indice MOVE de volatilité sur les taux US a doublé en 2022), alors que l'inflation élevée a forcé les banques centrales à augmenter les taux directeurs. A part celles de la banque centrale du Japon (BOJ) et de la banque centrale de Chine (PBOC), toutes les décisions monétaires ont été restrictives en 2022. A commencer par la FED qui a porté son taux directeur de 0.25% à 4.50% entre mars et décembre 2022, par la BOE (+325bps sur l'année) pourtant confrontée à la crise sur les fonds de pension et à la RBA (Australie). La BCE a débuté le processus de normalisation monétaire plus tard (juillet) et a, au total, fait progresser son taux directeur de 250bps.

L'année 2022 a débuté avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'impact sur les matières premières a été immédiat avec une hausse de 26% du Brent sur la 1ère semaine de mars, mais surtout de 115% du gaz naturel sur la même période. Ces éléments sont venus durcir une inflation déjà élevée alors que les tensions sur l'approvisionnement héritées du covid-19 perdurent. Aux US, le CPI a ainsi dépassé les 8% entre février et septembre 2022 avant de redescendre à 6.5% en décembre. La core, c'est-à-dire hors énergie et nourriture, reste proche de 6% en décembre après un pic à 6.6% en septembre. En zone euro, l'inflation a fini l'année à 9.2% après un point haut à 10.6% en octobre dernier. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les niveaux sous 2% entre 2010 et 2021. Confrontées à cette combinaison de facteurs temporaires et structurels, les banques centrales ont été plus restrictives et ont donc augmenté leurs taux d'intérêts très rapidement. A partir du mois de juin, les marchés ont estimé que ces hausses de taux pourraient faire plier la croissance mondiale et les craintes de ralentissement économique se sont multipliées. Entre une Chine à l'arrêt en raison du covid-19 (les confinements n'ont été levés que début décembre 2022) et des consommateurs européens et US impactés par la hausse des prix, les économistes ont revu à la baisse les perspectives de croissance pour 2022 et 2023. Le UK a été durement touché par l'inflation (au-dessus de 10%), tandis que la crise politique en septembre (Liz Truss est restée 1ère ministre pendant 45 jours seulement) a donné lieu à une explosion des taux longs, à la déroute des fonds de pension et à l'intervention de la BOE. Depuis la nomination de Rishi Sunak, les investisseurs ont été rassurés et les taux se sont normalisés. En fin d'année, la réouverture de la Chine a été saluée par les marchés qui estiment que la croissance mondiale va en profiter. L'indice ADRs (Nasdaq Dragon) qui rassemble des sociétés comme Alibaba ou Baidu a progressé de 50% entre octobre et décembre 2022.

Performances des principales classes d'actifs

Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré une performance très négative (MSCI World : -19.46%), rendant l'intégralité des gains acquis en 2021. Le portefeuille traditionnel 60/40 (60% actions & 40% obligations) a chuté de 17.54% sur l'année.

Les actions US ont clôturé dans le rouge (S&P 500 : -19% / Nasdaq : -33%). Les valeurs technologiques ont été délaissées à mesure que les taux d'intérêts progressaient. Les valorisations ont souffert (le P/E est passé de 23x à 17x sur le S&P 500) tandis que les résultats des sociétés ont résisté même si les analystes ont commencé à réduire leurs attentes fin 2022. Le poids des valeurs technologiques dans les indices actions US expliquent la sous-performance par rapport à l'Europe en particulier. L'indice paneuropéen SX5E a perdu 11.7% en 2022, porté par le CAC 40 (-9.5%) mais surtout par le FTSE 100 (+0.91%). L'indice UK a en effet bénéficié de sa pondération forte sur les banques (le SX7P a limité sa perte à 3%) et sur les valeurs énergies (le SXEP a grimpé de 24%), mais aussi de la chute de la livre sterling. En Asie, les performances ont été directement liées aux décisions de la Chine sur la politique zéro-covid. Pendant les 10 premiers mois de l'année, le gouvernement s'est, en effet, montré intransigeant, justifiant la fermeture quasiment totale de l'économie. Puis, le ralentissement de l'économie observé a donné lieu à l'abandon de la politique zéro-covid. Le CSI 300 a perdu 21% en 2022 quand les valeurs technologiques ont dévissé de 25% (indice Nasdaq Dragon). Les pays périphériques ont mieux tenu avec le Japon (Nikkei : -9%) qui a bénéficié d'une BOJ très accommodante (malgré un léger revirement fin 2022) et donc d'un JPY en baisse et l'Inde qui a continué sur sa lancée de 2021 (+4.3%). La Corée n'a, en revanche, pas été épargnée (KOSPI : -25%), alors que le secteur immobilier s'est effondré à l'instar de ce qui s'est passé en Chine. Enfin, la value a surperformé la growth, une première depuis 2006 dans un contexte inflationniste et de hausse de taux.

Sur le marché obligataire, la volatilité a explosé à mesure que les banques centrales adoptaient des politiques plus restrictives. Les

taux longs US sont passés de 1.50% (10y) début janvier à 3.85% fin décembre, tirés vers le haut pas l'inflation. Dans le même temps, les taux courts ont progressé de 370bps pour terminer 2022 à 4.40% donnant lieu à une inversion sur le segment 2y10y (-60bp fin 2022, avec un maximum à -83bp courant décembre). En Europe, les taux ont également grimpé alors que la BCE a été moins accommodante avec cependant une réactivité moindre. Le risque Italie a d'abord été réel, l'écart entre le BTP 10y et le Bund 10y passant de 135bps début 2022 à 250bps en septembre avant que l'accalmie sur le front politique en Italie et sur les prix de l'énergie en Europe se matérialise. La volonté de l'Allemagne d'émettre de la dette commune en zone euro pour financer la transition énergétique a permis au spread de retomber vers 200bps fin 2022. Au UK, le taux 10y est monté jusqu'à 4.5% en septembre à la suite du plan du gouvernement Truss avant que la BOE n'intervienne pour calmer les marchés. Fin 2022, les banques centrales ont annoncé un retrait via les programmes de quantitative tightening.

Sur le crédit, l'écartement des spreads a marqué les investisseurs, à la fois sur l'investment grade et sur le high yield. Les indices de CDS ont souffert en 2022, le Main est ainsi passé de 47bps fin 2021 à 90bps fin 2022 avec un pic autour de 140bps en septembre. Même constat sur le high-yield (crossover), de 240bps à 470bps pour un maximum juste sous 700bps. Les primes de risque aux US ont suivi la même tendance en 2022. Globalement, les indices crédit ont donc affiché des pertes significatives. Les indices Bloomberg globaux investment grade et high yield ont respectivement perdu 16.25% et 12.7% sur l'année, le high-yield étant moins impacté grâce à une durée plus faible et un portage (coupons) plus importants.

Sur les devises, le dollar a poursuivi sa hausse (DXY : +8.2% en 2022), supporté par les hausses de taux de la FED en dépit d'une rechute de 9.2% entre fin septembre et fin 2022. L'USD a bénéficié du contexte inflationniste mais également de la faiblesse des autres devises. En effet, l'euro a été pénalisé par les craintes sur la guerre en Ukraine et la hausse de la facture énergie. La livre sterling a fait les frais d'une combinaison de facteurs mais principalement de l'incohésion politique et d'une croissance anémique. Enfin, le yen a subi le différentiel de taux (le coût du hedge 1-an sur USD/JPY est passé de 1% à près de 5% fin 2022) lié à une BOJ toujours accommodante.

Enfin les matières premières ont continué de progresser (WTI : +6% sur l'année) même si le 2ème semestre a été moins porteur avec les confinements en Chine et les craintes sur le ralentissement de la croissance mondiale. Même constat sur le gaz naturel qui a bénéficié de la situation en Ukraine jusqu'au mois d'août avant que les pays européens indiquent que les stocks étaient élevés et que les températures hivernales soient modérées. Les métaux (indice BCOMIN) ont souffert (-4% en 2022) dans un environnement compliqué malgré l'accélération sur la transition écologique souhaitée par les gouvernements. Enfin, les métaux précieux ont stagné sur l'année, entre l'or (-0.28%) et l'argent (+2.8%).

Performances du fonds

Avec une performance de -5.36% pour la part A et -5.57% pour la part D sur l'année, le Longchamp Autocall Fund a connu une correction en 2022. Cette correction a été entraînée par des marchés actions fortement agités par la guerre en Ukraine et les craintes d'un ralentissement économique.

Les positions en Autocalls ont contribué négativement à la performance du fonds sur l'année pour -1.30%. Les Autocalls sur Actions et Indices ont coûté -1.61% de contribution tandis que les Autocalls sur Dividendes, ont apporté de la contribution positive au fonds à hauteur de 0.31%.

Le portefeuille de diversification a contribué négativement à hauteur de -1.91% sur l'année, principalement à cause de positions de dispersion.

Nous avons mis en place de nouveaux types de payoff structurés, les outperformances. Ces produits représentant à la fin de l'année 2022 4% du fonds permettent d'améliorer la convexité du portefeuille dans les mouvements de hausse des marchés.

Mouvements du portefeuille

L'activité de trading a été très soutenue sur l'année.

Le fonds est au total composé de 91 positions à la fin de l'année et présente ainsi une bonne diversification.

- Portefeuille Autocalls : nous avons mis en place 33 nouveaux Autocalls et 12 Autocalls ont été rappelés
- Portefeuille Diversification : nous avons mis en place 14 nouvelles transactions.

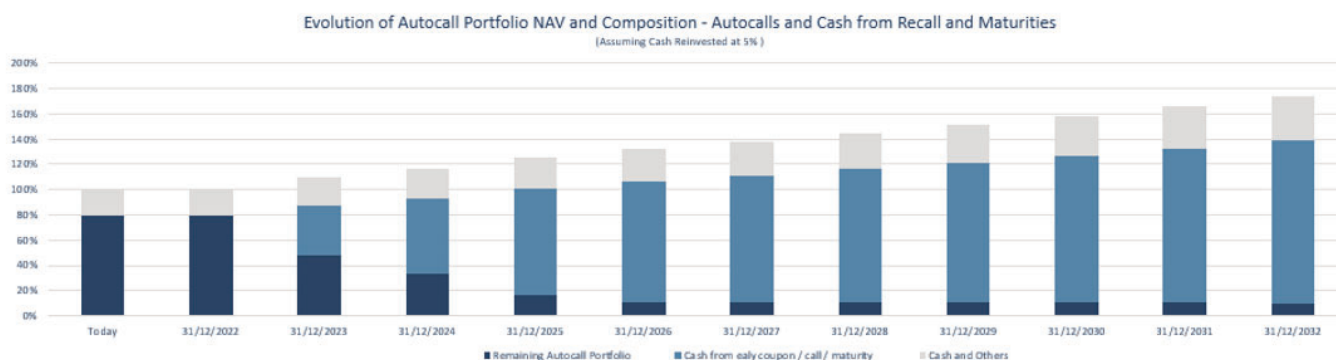
Le rendement moyen du portefeuille s'élève à environ 16.16%.

Positionnement et perspectives

Notre sensibilité actuelle aux marchés actions (Delta) est de 92.99%.

Notre portage (Theta) est de 6.13% annualisé.

Le portefeuille est aujourd'hui bien investi et son niveau de risque aura tendance à se réduire avec le temps à mesure que certains produits seront rappelés ou terminés.



La simulation ci-dessus montre l'évolution du fonds et particulièrement du portefeuille autocall au cours du temps en fonction des cycles de vie des produits (coupons, rappels anticipés, maturités). On constate que 40% du portefeuille est en situation de rappel ou de maturité en 2023.

La recherche de nouvelles opportunités de rendement pour réinvestir les remboursements sera cruciale au cours de l'année.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

La Société de Gestion utilisera la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue pour mesurer le risque global du FCP. La VaR maximum du FCP est de -6.44% sur une période constatée de 5 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 95%. Cette limite de VaR correspond à une VaR de 20% sur une période de 20 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 99% sous certaines hypothèses et selon une loi normale de distribution.

Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 60% et 100% de l'Actif Net du Fonds.

Le niveau maximum de VaR est de -6.44%.

Le niveau minimum de VaR est de -3.65%.

La moyenne des niveaux de VaR est de -4.79%.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des

résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total brut des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 777 240,84 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 522 251,94 euros, soit 67% du total des rémunérations versées.
- Montant total brut des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 248 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR***(en devise de comptabilité de l'OPC)***1. Informations générales****1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie****Prêts de titres**

% des actifs pouvant être prêtés	-
-------------------------------------	---

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	12 192 748,10
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	29,82

2. Données sur la concentration**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	7 629 999,63
2	Dénomination	-	-	-	BNP
	Montant	-	-	-	4 250 000,00
2	Dénomination	-	-	-	GOLDMAN SACHS
	Montant	-	-	-	312 748,47

**3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes.****3.1. Type et qualité des garanties.**

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	252 749,43
Plus d'1 an	-	-	-	-	11 939 998,67
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	12 192 748,10

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	12 192 748,10

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral).

Les garanties reçues sont constituées de titres ne pouvant faire l'objet d'un reuse (maximal autorité = montant effectif = 0%).
Aucune donnée relative aux revenus sur garanties espèces n'est donc à relever.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires

1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global.

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Dans le cadre des opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT assure la sélection des contreparties, la mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, et le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation. Les revenus nets résultant de ces opérations reviennent en totalité au OPCVM.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	39 755 658,28
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	27 562 910,18
- Swap :	12 192 748,10

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP
-	GOLDMAN SACHS
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes
annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	39 590 839,30	30 739 339,59
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	990 000,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8 210 021,61	4 382 397,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	30 406 884,92	22 973 948,69
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	973 932,77	2 392 992,99
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 332 000,00	2 406 490,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 332 000,00	2 406 490,00
Comptes financiers	734 648,27	6 389 961,77
Liquidités	734 648,27	6 389 961,77
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	42 657 487,57	39 535 791,36

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	39 172 405,08	34 861 570,81
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	383 126,17	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	811 902,35	2 166 183,55
• Résultat de l'exercice	525 344,28	-86 584,28
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	40 892 777,88	36 941 170,08
Instruments financiers	1 423 242,96	748 106,49
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 423 242,96	748 106,49
Dettes	341 466,73	1 846 501,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	341 466,73	1 846 501,61
Comptes financiers	-	13,18
Concours bancaires courants	-	13,18
Emprunts	-	-
Total du passif	42 657 487,57	39 535 791,36

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	27 562 910,18	27 180 469,72
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	12 192 748,10	12 901 526,70
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 172,67	907,71
• Produits sur actions et valeurs assimilées	114 000,00	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	744 155,86	603 908,82
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	68,76	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	869 397,29	604 816,53
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-20 123,75	-26 221,79
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-20 123,75	-26 221,79
Résultat sur opérations financières (I - II)	849 273,54	578 594,74
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-365 286,51	-673 258,12
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	483 987,03	-94 663,38
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	41 357,25	8 079,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	525 344,28	-86 584,28

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments financiers structurés suivants représentant 74,36% de l'actif net au 30 décembre 2022 sont valorisées à partir des prix communiqués par les émetteurs. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

ISIN	Nom	Emetteur
CH0585066993	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 21/06/2023	BIL
CH1143780281	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH1143780307	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH1143780315	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH0585067090	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 21/06/2023	BIL
CH0585069757	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 08/05/2024	BIL
XS2273337589	BNP PARIBAS 19/05/2023	BNP
XS2024915295	BNP PARIBAS 05/01/2027	BNP
XS2364402573	BNP PARIBAS 19/12/2024	BNP
XS2307405857	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 12/08/2031	CITIGROUP
XS2249482394	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025	CIC
XS2292477432	CREDIT SUISSE 07/01/2027	CS
XS2292477275	CREDIT SUISSE 07/01/2027	CS
XS2087541574	CREDIT SUISSE 10/01/2025	CS
XS2292472631	CREDIT SUISSE 07/01/2026	CS
CH0534160483	EFG INTERNATIONAL 05/05/2026	EFG
CH0521592755	EFG INTERNATIONAL 05/03/2025	EFG
CH0534160509	EFG INTERNATIONAL 05/05/2026	EFG
CH0524720536	EFG INTERNATIONAL 05/03/2025	EFG

arnes

XS1971525750	GOLDMAN SACHS 14/05/2029	GS
CH1148261121	LEONTEQ SECURITIES 06/12/2023	LEONTEQ
CH0599555379	LEONTEQ SECURITIES 24/03/2023	LEONTEQ
CH1148262707	LEONTEQ SECURITIES 03/12/2024	LEONTEQ
CH0524352371	LEONTEQ SECURITIES 09/03/2026	LEONTEQ
CH1150258791	LEONTEQ SECURITIES 19/01/2023	LEONTEQ
CH1158657697	LEONTEQ SECURITIES 31/01/2024	LEONTEQ
XS2329169234	MAREX FINANCIAL 11/10/20023	MAREX
XS2301686874	MAREX FINANCIAL 12/09/2023	MAREX
XS2428205418	MAREX FINANCIAL 01/12/2023	MAREX
XS2462592242	MEDIOBANCA 28/03/2023	MEDIOBANCA
XS2497922331	MEDIOBANCA 03/07/2023	MEDIOBANCA
XS2497923065	MEDIOBANCA 03/07/2023	MEDIOBANCA
XS2505383831	MEDIOBANCA 12/07/2023	MEDIOBANCA
XS2505345582	MEDIOBANCA 12/07/2023	MEDIOBANCA
XS2500674374	MEDIOBANCA 12/07/2023	MEDIOBANCA
XS2425253882	MORGAN STANLEY 19/05/2025	MS
XS2425236010	MORGAN STANLEY 12/05/2032	MS
XS2425235806	MORGAN STANLEY 12/05/2032	MS
XS2425236101	MORGAN STANLEY 12/05/2032	MS
XS2425236283	MORGAN STANLEY 12/05/2032	MS
XS2477491448	MORGAN STANLEY 18/08/2032	MS
XS2425253700	MORGAN STANLEY 19/05/2025	MS
XS2425235988	MORGAN STANLEY 12/05/2032	MS
GB00BKZYHJ43	MORGAN STANLEY 16/12/2022	MS
CH1156737293	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
CH1156737319	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
CH1156737301	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
CH1156737327	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
XS2508154098	SOCIETE GENERALE ISSUER 02/01/2026	SG ISSUER
XS2175922835	SOCIETE GENERALE ISSUER 23/09/2025	SG ISSUER
XS2476454975	SOCIETE GENERALE ISSUER 02/01/2026	SG ISSUER
XS2508148793	SOCIETE GENERALE ISSUER 02/01/2026	SG ISSUER
XS2508148876	SOCIETE GENERALE ISSUER 02/01/2026	SG ISSUER
XS2316734230	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	SC
XS2316734313	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	SC
XS2316734404	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	SC
XS2316784177	STANDARD CHARTERED BANK 28/06/2023	SC
XS2302822932	STANDARD CHARTERED BANK 24/11/2023	SC

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.

- **Changes à terme (Forex Forwards) :** les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :

- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.

- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**

- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).

- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :

- Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.

- Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence €STR,

EURIBOR ou SOFR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

- **Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :** Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais de gestion, les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats), les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion maximum	Actif net	Part A : 0,60% Part B : 0,90% Part C : 1,90% Part D : 0,90%
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part A, B, C, D : 0,25%
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Max. 0,25% Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES¹ : 6 € Marchés matures zone 1² : 10 € Marchés matures zone 2³ : 18 €

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	<p>Part A : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.30%, avec High Water Mark relatif</p> <p>Part B : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6%, avec High Water Mark relatif</p> <p>Part C : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 5%, avec High Water Mark relatif</p> <p>Part D : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6%, avec High Water Mark relatif</p>

¹ Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »).

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice du compartiment.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du compartiment et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2021. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du compartiment pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur de référence, exprimé en euros, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark et Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

La méthodologie du rHWM n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- le compartiment surperforme la performance de l'actif de référence ;
- la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée.

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- Si sur la période de référence, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à la performance de l'actif de référence et répond aux conditions du rHWM, la part variable de frais de gestion interne représentera 20% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du compartiment et la performance de l'actif de référence.
- Si sur la période de référence, la performance nette de frais du compartiment est inférieure

a la performance de l'actif de référence ou ne répond pas aux conditions du rHWM, la part variable de frais de gestion internes sera nulle

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à la performance de l'actif de référence et si la valeur liquidative du compartiment est supérieure à la plus haute valeur liquidative de fin d'exercice depuis le lancement du compartiment. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, Parts B, Parts C)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

Distribution (Parts D)

Les sommes distribuables sont intégralement distribuées chaque année.

Résultat net : Distribution totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.


2 évolutionactif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	36 941 170,08	20 603 623,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	17 248 505,22	13 663 670,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-11 590 714,98	-1 171 377,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 493 448,48	1 181 549,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 958 549,31	-272 672,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 143 383,67	1 092 210,39
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-182 840,93	-367 286,81
Frais de transaction	-739,20	-700,00
Différences de change	390 831,36	232 779,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-970 989,73	958 071,97
- Différence d'estimation exercice N	545 681,50	1 516 671,23
- Différence d'estimation exercice N-1	1 516 671,23	558 599,26
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 104 713,81	1 115 965,69
- Différence d'estimation exercice N	-1 154 790,23	949 923,58
- Différence d'estimation exercice N-1	949 923,58	-166 042,11
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	483 987,03	-94 663,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	40 892 777,88	36 941 170,08

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	4 005 575,78	-
Obligations à taux variable	4 204 445,83	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	30 406 884,92

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	39 755 658,28
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 005 575,78	-	4 204 445,83	-
Titres de créances	-	-	-	30 406 884,92
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	734 648,27
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	5 435 736,57	2 774 285,04
Titres de créances	4 488 811,20	4 865 028,40	9 132 704,12	7 929 450,39	3 990 890,81
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	734 648,27	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	774 497,37	-	-	-
Titres de créances	3 659 667,16	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	31 997,69	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	6 562 910,18	112 748,47	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 332 000,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôt de garantie versé	2 332 000,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	341 466,73
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	51 466,73
Dépôt de garantie reçu	290 000,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
ACTION A / FR0013405461	15 765,944	16 999 795,22	1 149	1 197 151,11
ACTION B / FR0013405685	-	-	-	-
ACTION C / FR0013405693	-	-	12	10 867,32
ACTION D / FR0013405701	250	248 710,00	9 435,384	10 382 696,55
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		10 591,83
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		10 591,83
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		-
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
ACTION A / FR0013405461	0,85
ACTION B / FR0013405685	-
ACTION C / FR0013405693	2,15
ACTION D / FR0013405701	1,15
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
ACTION A / FR0013405461	-
ACTION B / FR0013405685	-
ACTION C / FR0013405693	-
ACTION D / FR0013405701	21 157,88
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés :	
Collatéral cash versé à la contrepartie SGCIB	1 602 000,00
Collatéral cash versé à la contrepartie BNP	730 000,00
Collatéral cash reçu de la contrepartie Goldman Sachs	290 000,00

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	525 344,28	-86 584,28
Total	525 344,28	-86 584,28

ACTION A / FR0013405461	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	457 231,53	-57 358,92
Total	457 231,53	-57 358,92
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION B / FR0013405685	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C / FR0013405693	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-251,43
Total	-	-251,43
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D / FR0013405701	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	68 106,06	-
Report à nouveau de l'exercice	6,69	-
Capitalisation	-	-28 973,93
Total	68 112,75	-28 973,93
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 043,129	-
Distribution unitaire	11,27	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	383 126,17	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	811 902,35	2 166 183,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 195 028,52	2 166 183,55

ACTION A / FR0013405461	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	689 131,89	1 199 970,21
Total	689 131,89	1 199 970,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION B / FR0013405685	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C / FR0013405693	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	746,42
Total	-	746,42
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D / FR0013405701	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	505 896,61	965 467,09
Capitalisation	-	-
Total	505 896,61	965 467,09
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 29 avril 2019.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-
Actif net	40 892 777,88	36 941 170,08	20 603 623,43	10 293 529,17	-

ACTION A / FR0013405461	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-
Nombre de parts en circulation	33 070,277	18 453,333	11 855,66	4 366,788	-
Valeur liquidative	1 050,11	1 109,57	954,01	1 021,57	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	34,66	61,91	-9,89	21,01	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION B / FR0013405685	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-
Nombre de parts en circulation	-	-	50	-	-
Valeur liquidative	-	-	925,38	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-12,64	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

ACTION C / FR0013405693	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	12	10	10
Valeur liquidative	-	1 052,2	921,37	1 010,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	41,24	-31,34	21,89

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D / FR0013405701	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	6 043,129	15 228,513	9 956,696	5 705,142
Valeur liquidative	1 020,22	1 080,42	927,78	1 020,55
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	19,39
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	11,27	-	-	0,66
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-1,90	-13,19	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Warrants						
XS2500674374	MEDIOBANCA 07/2023	PROPRE	400,00	442 856,00	EUR	1,08
XS2505345582	MEDIOBANCA 12/49	PROPRE	800,00	605 700,00	EUR	1,48
XS2505383831	MEDIOBANCA INT SA 49	PROPRE	400,00	432 262,00	EUR	1,06
XS2497922331	MEDIOBANCA WT 07/23	PROPRE	600,00	609 087,00	EUR	1,49
XS2497923065	MEDIOBANCA WT 07/23	PROPRE	600,00	564 189,00	EUR	1,38
GB00BKZYHJ43	MORGAN STANLEY WRT	PROPRE	300,00	321 105,00	EUR	0,79
Total Warrants				2 975 199,00		7,28
Obligations						
FR0013534336	ELECTRICITE VAR PERP	PROPRE	1 800 000,00	1 329 752,22	EUR	3,25
FR0014004AF5	AIR FRAN 3.875% 7/26	PROPRE	2 000 000,00	1 833 473,15	EUR	4,48
FR0014005O90	LA PO VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	1 444 532,82	EUR	3,53
XS2317279060	TELEG 7% 03/26	PROPRE	1 000 000,00	774 497,37	USD	1,89
XS2365097455	BANCO BP 0.875% 7/26	PROPRE	1 600 000,00	1 397 605,26	EUR	3,42
XS2555420103	UNICREDIT SPA VAR 27	PROPRE	1 400 000,00	1 430 160,79	EUR	3,50
Total Obligations				8 210 021,61		20,07
Titres de créances						
CH0521592755	EF INT FIN LTD 03/25	PROPRE	750 000,00	778 537,50	EUR	1,90
CH0524352371	LEONTEQ SECURI 03/26	PROPRE	700 000,00	899 675,00	EUR	2,20
CH0524720536	EFG INTL LTD 03/25	PROPRE	500 000,00	498 050,00	EUR	1,22
CH0534160483	EFG INTERNA 05/26	PROPRE	350 000,00	107 380,00	EUR	0,26
CH0534160509	EFG INTERNTNL 05/26	PROPRE	150 000,00	150 150,00	EUR	0,37
CH0585066993	BAN INTR 06/2023	PROPRE	950 000,00	1 147 362,50	EUR	2,81
CH0585067090	BANQUE INTER 06/23	PROPRE	900 000,00	391 500,00	EUR	0,96
CH0585069757	BANQ INTL LUXEM	PROPRE	750 000,00	550 721,92	USD	1,35
CH0599555379	LEONTEQ SEC 2023	PROPRE	450 000,00	531 360,00	EUR	1,30
CH1143780281	BANQUE INTL A LUX 24	PROPRE	200 000,00	216 020,00	EUR	0,53
CH1143780307	BANQUE INTERNA 12/24	PROPRE	300 000,00	303 885,00	EUR	0,74
CH1143780315	BANQUE INTL A LUX 24	PROPRE	950 000,00	882 740,00	EUR	2,16
CH1148261121	LEONTEQ SEC 12/23	PROPRE	650 000,00	683 735,00	EUR	1,67
CH1148262707	LEONTEQ SEC 12/2024	PROPRE	700 000,00	763 105,00	EUR	1,87
CH1150258791	LEONTEQ SECUR 23	PROPRE	300 000,00	161 982,00	USD	0,40
CH1156737293	RAIFFEISEN SW 02/25	PROPRE	1 000 000,00	944 500,00	EUR	2,31
CH1156737301	RAIFFEISEN 02/25	PROPRE	200 000,00	201 610,00	EUR	0,49
CH1156737319	RAIFFEISEN SW 02/25	PROPRE	200 000,00	213 530,00	EUR	0,52
CH1156737327	RAIFFEISEN SW 02/25	PROPRE	200 000,00	138 150,00	EUR	0,34
CH1158657697	LEONTEQ SECURI 24	PROPRE	580 000,00	420 644,10	USD	1,03
XS1971525750	GOLDMAN SACHS 2029	PROPRE	500 000,00	673 035,81	USD	1,65
XS2024915295	BNP PARIBAS 27	PROPRE	1 700 000,00	1 524 835,93	USD	3,73
XS2087541574	CREDIT SUISSE AG 25	PROPRE	500 000,00	176 950,00	EUR	0,43
XS2175922835	SG ISSUER 09/25	PROPRE	100 000,00	97 550,00	EUR	0,24
XS2249482394	CREDIT INDS 12/25	PROPRE	410 000,00	381 160,60	EUR	0,93
XS2273337589	BNP PARIB 05/23	PROPRE	400 000,00	296 360,00	EUR	0,72
XS2292472631	CREDIT SUI 01/2026	PROPRE	25,00	1 387 091,50	EUR	3,39
XS2292477275	CREDIT SUISSE 01/27	PROPRE	14,00	577 149,86	EUR	1,41
XS2292477432	CREDIT SUISSE 01/27	PROPRE	14,00	611 368,10	EUR	1,50
XS2301686874	MAREX FINAN 09/23	PROPRE	600 000,00	328 447,40	USD	0,80
XS2302822932	STANDARD CHAT 11/23	PROPRE	500 000,00	530 500,00	EUR	1,30
XS2307405857	CITIGROUP GL 08/2031	PROPRE	950 000,00	1 369 995,00	EUR	3,35
XS2316734230	STANDARD CHARTER 23	PROPRE	200 000,00	204 760,00	EUR	0,50
XS2316734313	STANDARD CHARTERE 23	PROPRE	200 000,00	173 940,00	EUR	0,43
XS2316734404	STD CHAR 12/2023	PROPRE	200 000,00	184 800,00	EUR	0,45
XS2316784177	STANDARD CHRT 6/23	PROPRE	400 000,00	384 280,00	EUR	0,94
XS2329169234	MAREX FINANCIA 10/23	PROPRE	1 000 000,00	18 920,00	EUR	0,05
XS2364402573	BNP PARIBAS 12/24	PROPRE	1 500 000,00	1 501 350,00	EUR	3,67

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

XS2425235806	MORGAN STANLEY 2032	PROPRE	200 000,00	203 220,00	EUR	0,50	
XS2425235988	ENEL SPA 05/32	PROPRE	200 000,00	173 600,00	EUR	0,42	
XS2425236010	MORGAN STANLEY 2032	PROPRE	300 000,00	308 220,00	EUR	0,75	
XS2425236101	MORGAN STANLEY 2032	PROPRE	200 000,00	206 900,00	EUR	0,51	
XS2425236283	MORGAN 05/32	PROPRE	200 000,00	209 920,00	EUR	0,51	
XS2425253700	MORGAN STANLEY 25	PROPRE	400 000,00	391 600,00	EUR	0,96	
XS2425253882	MORGAN STA 05/25	PROPRE	600 000,00	672 600,00	EUR	1,64	
XS2428205418	MAREX GROUP 23	PROPRE	1 850 000,00	520 423,50	EUR	1,27	
XS2462592242	MEDIOBANCA 03/23	PROPRE	8,00	820 270,20	EUR	2,01	
XS2476454975	SG ISSUER 02/01/26	PROPRE	800 000,00	884 000,00	EUR	2,16	
XS2477491448	MORGAN STANLEY 32	PROPRE	800 000,00	846 000,00	EUR	2,07	
XS2508148793	SOCIETE GENERALE 26	PROPRE	500 000,00	580 200,00	EUR	1,42	
XS2508148876	SOC GEN 01/26	PROPRE	500 000,00	587 950,00	EUR	1,44	
XS2508154098	SG ISSUER 01/26	PROPRE	500 000,00	619 650,00	EUR	1,52	
Total Titres de Créances				27 431 685,92		67,10	
Options							
BN1Y2303C-02	OP3563OG USD 0.0275	ACHLIG	3 500 000,00	328,15	USD	-	
BN1Y2303C-03	OP3564OG USD 0.0275	ACHLIG	3 500 000,00	-	USD	-	
BNX12304C-01	OP3557OG EUR 0.03	ACHLIG	3 000 000,00	-	EUR	-	
BNX12304C-02	OP3558OG EUR 0.03	ACHLIG	3 000 000,00	300,00	EUR	-	
GSZ32303C-02	GSZ3/202303/C/0.023	ACHLIG	15 000 000,00	276 000,00	EUR	0,67	
Total Options				276 628,15		0,67	
Swap de Taux							
SWAP03869163	SWAP EN FP	PROPRE	400 000,00 -	59 560,00	EUR	0,15	
SWAP03869164	SWAP ENGI FP	PROPRE	200 000,00 -	18 940,00	EUR	0,05	
SWAP03869170	SWAP ENI IM	PROPRE	200 000,00 -	16 620,00	EUR	0,04	
SWAP03869171	SWAP SESG FP	PROPRE	400 000,00 -	258 400,00	EUR	0,63	
SWAP03869172	SWAP REP SQ	PROPRE	200 000,00 -	14 180,00	EUR	0,03	
SWAP03875598	SWAP IBEX-FTSEMIB	PROPRE	400 000,00 -	6 920,00	EUR	0,02	
SWAP03901951	SI3513OG BNP	PROPRE	1 000 000,00 -	373 000,00	EUR	0,91	
SWAP03904244	ELI-1286674929	PROPRE	35 001,03	7 727,39	EUR	0,02	
SWAP03904245	ELI-1286673995	PROPRE	34 998,80	1 340,06	EUR	-	
SWAP03904247	ELI-1286683551	PROPRE	35 000,28	7 207,44	EUR	0,02	
SWAP03904248	ELI-1286675545	PROPRE	35 000,06	10 002,23	EUR	0,02	
SWAP03904255	ELI-1286675816	PROPRE	34 999,65	3 366,03	EUR	0,01	
SWAP03904256	ELI-1286680718	PROPRE	35 000,16	3 453,93	EUR	0,01	
SWAP03904258	ELI-1286681937	PROPRE	35 000,00 -	33 940,25	EUR	0,08	
SWAP03904259	ELI-1286680105	PROPRE	34 999,65 -	6 616,12	EUR	0,02	
SWAP03905758	VOD.L	PROPRE	100 000,00 -	3 466,59	GBP	0,01	
SWAP03905759	ORAN.PA	PROPRE	100 000,00	11 266,38	EUR	0,03	
SWAP03905761	ENI.MI	PROPRE	100 000,00	111 791,16	EUR	0,27	
SWAP03941792	SI3612OG BNP	PROPRE	1 500 000,00	134 850,00	EUR	0,33	
SWAP03945153	SWAP_BNP	PROPRE	400 000,00	61 480,00	EUR	0,15	
SWAP03945155	SWAP_ENGIE	PROPRE	300 000,00	63 360,00	EUR	0,15	
SWAP03945161	SWAP_AXA	PROPRE	300 000,00	51 810,00	EUR	0,13	
SWAP03951677	EN FP	PROPRE	400 000,00	20 360,00	EUR	0,05	
SWAP03951688	ISP IM	PROPRE	400 000,00	19 040,00	EUR	0,05	
SWAP03955085	SWAP_KO_URW_NA	PROPRE	250 000,00 -	92 375,00	EUR	0,23	
SWAP03955089	SWAP_KO_TEF_SM NA	PROPRE	250 000,00 -	43 500,00	EUR	0,11	
SWAP03955090	SWAP_KO_RNO_FP	PROPRE	250 000,00	7 250,00	EUR	0,02	
SWAP03964138	SWAP_SX5E DIVKO	PROPRE	1 000 000,00 -	3 100,00	EUR	0,01	
SWAP03971408	Dividend KO_SX5E	PROPRE	1 000 000,00	47 000,00	EUR	0,11	
SWAP03971409	Dividend KO_SX7E	PROPRE	1 000 000,00	136 000,00	EUR	0,33	
SWAP03979077	OP3673OG	PROPRE	1 750 000,00 -	492 625,00	EUR	1,20	
Total Swap de Taux				-	725 938,34	-	1,79
Trésorerie							
Collatéral cash							
MGEUR	Collatéral cash	PROPRE	2 042 000,00	2 042 000,00	EUR	4,99	
Total Collatéral cash				2 042 000,00		4,99	

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

Banque							
BK065EUR	Banque EUR SGP	PROPRE		702 650,58	702 650,58	EUR	1,72
BK065USD	Banque USD SGP	PROPRE		34 128,74	31 997,69	USD	0,08
Total Banque					734 648,27		1,80
 Frais de gestion							
F110EURC1	PrComGestFin	PROPRE	-	17 257,10	-	EUR	-
F110EURC4	PrComGestFin	PROPRE	-	4 587,08	-	EUR	-
F120EURC1	PrComGestAdm	PROPRE	-	7 190,47	-	EUR	-
F120EURC4	PrComGestAdm	PROPRE	-	1 274,20	-	EUR	-
F171EURC4	PrComVariableAcqu	PROPRE	-	21 157,88	-	EUR	-
Total Frais de gestion					51 466,73		0,12
TOTAL TRESORERIE					2 725 181,54		6,67
 Total LONGCHAMP AUTOCALL FUND					40 892 777,88		100,00

LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE SA 32, rue du champ de Tir - 44300 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, I2UH, SIUH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND est de réaliser, une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif des « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI Emerging Markets Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la devise de libellé chaque action.

- Pour les actions euros non-couvertes contre le risque de change (I2UH, SIUH), l'Indicateur de Référence est le MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR) (symbole : MSDEEMN), produit par MSCI Inc. C'est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance de sociétés de moyennes et grosses capitalisations de « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR) est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les actions GBP non-couvertes contre le risque de change (SUH), l'Indicateur de Référence est le MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP) (symbole : MGEF), produit par MSCI Inc. C'est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance de sociétés de moyennes et grosses capitalisations de « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP) est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste des marchés émergents actions, DALTON INVESTMENT, INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald III, associé fondateur de la Société de Gestion Déléguée, est en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des actions ou instruments liés à des actions (incluant, sans que cette liste soit limitative, des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes), de sociétés domiciliées dans les Pays Marchés Emergents Mondiaux ou qui réalisent ou devraient réaliser au moins 50% de leur bénéfice d'exploitation présent ou futur dans les Pays Marchés Emergents Mondiaux ou qui ont une exposition importante aux Pays Marchés Emergents Mondiaux selon l'estimation de la Société de Gestion Déléguée. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous-évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un évènement prédit venait à se produire,

(b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais des investissements minoritaires dans des sociétés cotées) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Les « Pays Marchés Emergents Mondiaux » sont tous ceux qui ne sont pas représentés dans la l'indice MSCI Daily Total Return Net World Index (MSCI World, symbol : NDDUWI).

Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. La philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

1. De bonnes entreprises selon l'analyse de DALTON – avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
2. Une importante marge de sécurité – l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située en Californie, en Inde et en Australie pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Analyse extra-financière

Lorsqu'ils évaluent les opportunités d'investissements à envisager pour le compartiment, Dalton Investments Inc (la « Société de Gestion par Délégation » ou le « Gérant Délégué ») tient également compte de sa politique d'investissement durable. Le Gérant Délégué cherchera donc à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à prendre en compte le risque de durabilité dans sa philosophie d'investissement, son analyse et son processus décisionnel.

Le Gérant Délégué estime que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche plus large liée à la sélection de titres de « bonnes entreprises » avec un horizon d'investissement à long terme.

Dans la mesure du possible et lorsque cela est jugé approprié, Dalton s'engagera auprès des sociétés du portefeuille, cherchant à promouvoir des changements positifs sur les questions ESG et en se concentrant, entre autres, sur les facteurs de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, Dalton applique sa propre méthodologie, ce qui favorise à son sens l'évaluation la plus précise des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Dalton attribue une note interne qui se fonde notamment sur l'analyse par ses équipes des informations communiquées par une entreprise et de l'ensemble des données disponibles mises à disposition par des tiers. Sur la base de ce référentiel propriétaire, Dalton est en mesure de fournir une analyse extra-financière ou une notation pour au moins 80% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés dans des pays « Émergents ».

Dalton applique également un filtrage d'exclusion similaire à la liste d'exclusion de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale

(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist).

Ce Compartiment répond à la classification d'un Article 8 (Règlement SFDR) car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse :

www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Politique d'investissement - générale

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel zone géographique, secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégué.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte.

L'exposition nette aux actions du compartiment sera limitée à 100% de l'actif net du compartiment.

La Société de Gestion Déléguée peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières dans les limites suivantes, mesurées à la date d'investissement et exprimées en pourcentage maximum de l'actif net:

- Small Cap (capitalisations boursières inférieures à 1 milliards d'Euros) : 20% ;
- Mid Cap (capitalisations boursières entre 1 et 5 milliards d'Euros) : 100% ;
- Large Cap (capitalisations boursières supérieures à 5 milliards d'Euros) : 100%.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition actions entre 0% et 100% de l'actif net.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes dans la limite de 100% de l'actif net et dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans un but d'exposition du portefeuille.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être entièrement exposé au marché actions.

Le compartiment pourra également investir dans des instruments monétaires et obligataires de la zone OCDE jusqu'à 10% maximum de l'actif net. Il pourra toutefois dépasser la limite de 10 % dans le cas où l'exposition actions est obtenue de manière synthétique au travers d'instruments dérivés et ce, dans la limite de 100% maximum l'actif net.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

L'action SUH sera libellée en livres sterling et sera exposée au risque de change GBP contre devises des Pays Marchés Emergents Mondiaux jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actions I2UH et SIUH seront libellées en euros et seront exposées au risque de change EUR contre devises des Pays Marchés Emergents Mondiaux jusqu'à 100% de l'actif net.

Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

Politique d'investissement- spécifique

Types d'instruments utilisés :

Le compartiment investira principalement en actions, Despositray Receipts, call warrant sur actions ordinaires et en instruments dérivés à des fins d'exposition en lieu et place des actions sous-jacentes. La Société de Gestion Déléguée peut également utiliser des instruments dérivés de manière discrétionnaire afin de couvrir le risque de change. Les instruments utilisés peuvent être, sans que cette liste soit limitative:

1. Actions ordinaires, y compris des titres de participation cotés en bourse ou des real estate invesment trusts.
2. American Depositary Receipts, Global Depositary Receipts, European Depositary Receipts et P-Notes.
3. Cash, instruments monétaire, fonds monétaires et autres obligations liquides, y compris des opérations de pension, des commercial papers, des certificats de dépôt, des obligations d'états de l'OCDE et des OPC investissants dans les instruments susmentionnés (marché monétaire).
4. Futures, options et autres instruments dérivés listés ou de gré à gré.
5. Parts ou actions d'OPC et d'Exchange Traded Funds (ETF) que la Société de Gestion Déléguée juge utile à la réalisation de l'objectif d'investissement du compartiment.

Caractéristiques des instruments utilisés :

1. Au travers d'actions ou d'instruments liés à des actions le compartiment sera investi ou exposé principalement à des sociétés négociées sur des bourses de Pays Marchés Emergents Mondiaux ou à des sociétés qui réalisent ou devraient réaliser au moins 50% de leur bénéfice d'exploitation présent ou futur de Pays Marchés Emergents Mondiaux ou qui ont une exposition importante aux Pays Marchés Emergents Mondiaux selon l'estimation de la Société de Gestion Déléguée mais cotés sur des bourses d'autres pays.
2. L'exposition minimale aux marchés actions est de 90% de l'actifs net du compartiment, mesurée au moment de l'achat.
3. De manière générale, le compartiment sera entièrement investi ou exposé quelles que soient les conditions de marché. Toutefois, jusqu'à 10% de l'actif net du Compartiment peut être investi en produits monétaires et obligataires, et le compartiment aura la possibilité de dépasser 10%, dans la limite de 100% de l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions à l'aide d'instruments dérivés.
4. Le ratio maximum d'un secteur (tel que défini par le Global Industry Classification Standard) sera de 40% de l'actif net du compartiment. Le compartiment doit investir ou être exposé à au moins 4 secteurs.
5. Généralement, le Compartiment détiendra entre 20 et 60 titres.

Le Société de Gestion Délégué ne sera pas tenue de respecter ces dispositions spécifiques si elle y ait empêchée pour des raisons indépendantes de sa volonté, par exemple, sans que cette liste soit limitative, du fait des souscriptions et rachats, de fluctuations majeures des cotations ou de conditions de marché anormales. En cas de non respect de ces dispositions, la Société de Gestion

Déléguée devra toutefois prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires dans l'intérêt des porteurs pour y remédier dans un délai raisonnable. Les actifs dans lesquels le compartiment peut investir sont décrits plus en détail ci-dessous.

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions de Pays Marchés Emergent Mondiaux.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille dans les limites exprimées dans la section Politique D'investissement – Général ci-dessus.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net.

L'exposition aux actions du compartiment sera comprise entre 90% et 100% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera limitée à 10% de l'actif net. Le compartiment aura toutefois la possibilité de dépasser 10% dans le cas où l'exposition actions est obtenue de manière synthétique au travers d'instruments dérivés, et ce, dans la limite de 100% maximum l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux. Les titres obligataires sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que dans le secteur privé.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE. Ces titres seront notés au moins BBB-

(S&P) / Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion Déléguée (Investment Grade) à la date d'investissement.

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable. Le compartiment aura toutefois la possibilité de dépasser 10%, dans la limite de 100% de l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux à l'aide d'instruments dérivés.

Le compartiment pourra également investir dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux. Le compartiment n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion Déléguée (Investment Grade) à la date d'investissement.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'opc (OPCVM/FIA)

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le compartiment s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Le compartiment pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% maximum en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Instruments dérivés

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment pourra effectuer des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous.

- La nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés ;
 - Organisés ;
 - De gré à gré.
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Change.

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

• La nature des instruments utilisés :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps ;
- Change à terme ;
- Autre : total return swaps.

• La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques.

Spécifiquement, le compartiment pourra intervenir sur les instruments dérivés aux fins suivantes :

- 1- Le compartiment peut utiliser des futures sur actions et des futures sur indices actions afin de s'exposer au risque action de manière efficiente.
- 2- Le compartiment peut investir dans des call options, notamment des call options sur single stocks et des call options sur indices actions afin de s'exposer au risque action de manière efficiente.
- 3- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de gré-à-gré sur actions afin de s'exposer au risque action dans les pays où l'investissement direct n'est pas disponible (total return swaps).
- 4- Le compartiment peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture du risque devise.

L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs de marché des actions et indices auxquels le compartiment est exposé en investissement direct et par le biais d'instruments financiers à terme, soit l'exposition longue totale. Le niveau d'effet de levier (exposition brute) sera limité à 100% de l'actif net.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps).

Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

La Société de Gestion Déléguée peut avoir recours à de tels instruments dans le but de s'exposer au risque action dans les pays où l'investissement direct n'est pas disponible dans la limite de 100% de l'actif net. Au titre d'un tel total return swap, le compartiment reçoit la performance positive et paye la performance négative d'actions en échange du paiement d'un rendement de type monétaire.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (en ce compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou juge équivalent par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou sur l'actif sous-jacent de ces contrats.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net dans le but de s'exposer aux marchés actions des Pays Marchés Emergents Mondiaux.

• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Action

- Taux
- Crédit

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Exposition

• La nature des instruments utilisés : ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), EDR (European Depositary Receipts), P-Notes et obligations convertibles. Cette liste n'est pas limitative.

• La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente.

DEPOTS

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que

son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : L'investissement dans les pays des marchés émergents présente des risques résultant du fait que ces pays sont confrontés à l'absence de cadres juridiques, politiques, commerciaux et sociaux robustes pour soutenir les marchés des valeurs mobilières. Ces risques comprennent, sans limitation, les risques de liquidité (qui peuvent être aggravés par des sorties rapides et importantes de « hot money » et des fuites de capitaux), les risques de change et les risques politiques, y compris des réglementations possibles de contrôle des changes et les restrictions possibles sur les investissements étrangers et le rapatriement des capitaux, les risques d'instabilité sociale et de trouble de l'ordre publique, terrorisme, omniprésence de la corruption et de la criminalité, retards dans le règlement des transactions du portefeuille du compartiment, risque de perte découlant des systèmes d'enregistrement et de conservation des titres, réglementation gouvernementale et contrôle moins efficaces des entreprises et des secteurs d'activité et probabilité plus importante de perturbations du fait de conflits régionaux et de guerre. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Le risque est lié au fait que, sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : Il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux obligations convertibles : Le compartiment peut être soumis au risque d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés pourrait faire perdre au compartiment plus que le montant investi. En outre, les transactions dérivées nécessaires peuvent ne pas être disponibles en toutes les circonstances et il n'est pas certain que le compartiment puisse conclure les transactions nécessaires pour réduire son exposition en temps voulu ou de manière avantageux. Les cours des produits dérivés peuvent être très volatils. Les mouvements de prix des contrats dérivés sont influencés, entre autres, par les taux d'intérêt, l'évolution entre l'offre et la demande, les programmes et politiques de contrôle commercial, fiscal, monétaire et de change des gouvernements, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux, les changements dans les lois et politiques locales. En outre, les gouvernements interviennent de temps à autre sur certains marchés, directement ou par voie réglementaire, notamment sur les marchés des devises et des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à la fiscalité : Les revenus et plus-values perçus par le Compartiment sur des titres émis dans des pays autres que la France ou des actifs situés dans des pays autres que la France peuvent être soumis à des impôts, y compris une retenue à la source dans les pays où ces revenus et plus-values sont générés. Il n'y a aucune garantie que le Compartiment puisse bénéficier de taux réduits de retenue à la source en vertu des conventions de non-double imposition en vigueur entre la France et d'autres pays quand elles existent. Le régime fiscal et/ou l'environnement réglementaire de certains pays dans lesquels le Compartiment est investi ou exposé peuvent être instables ou incertains. Toute modification de la législation fiscale dans tout pays dans lequel le Compartiment est investi ou exposé pourrait affecter le traitement fiscal du Compartiment.

Dans la mesure du possible, sur la base d'une obligation de moyens uniquement et lorsqu'ils estiment que l'impact de la fiscalité est potentiellement important, la Société de Gestion et/ou la Société de Gestion Déléguée chercheront à estimer et à prendre en compte la fiscalité dans la valeur liquidative du Compartiment, sur la base des conseils qu'ils reçoivent des conseillers fiscaux locaux. Cependant, rien ne garantit que le Compartiment sera en mesure d'estimer et de comptabiliser correctement la fiscalité dans la valeur liquidative. Les obligations fiscales peuvent avoir un impact sur le principe d'égalité et les investisseurs potentiels doivent tenir compte de ce risque lors de l'évaluation de leur investissement dans le Compartiment. En cas de divergence entre le traitement fiscal estimé et effectif appliqué au Compartiment et/ou à une contrepartie de swap, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

La Société de Gestion et/ou la Société de Gestion Déléguée ne pourront pas être tenues responsables vis-à-vis des investisseurs ou d'une quelconque partie de tout paiement devant être effectué par le Compartiment auprès d'une autorité fiscale.

Risques en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du compartiment. Cette incidence négative (financière, juridique ou réputationnelle) peut résulter des impacts (ou impacts perçus) d'une entreprise sur l'environnement (c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (par exemple, les employés, clients, communautés locales) ou sur la structure de gestion de l'entreprise (par exemple, mauvaise conduite, corruption, droits des actionnaires, conformité fiscale).

Le risque de durabilité est une catégorie de risque évolutive qui varie selon les secteurs et les emplacements géographiques. Etant donné que le compartiment est investi dans divers secteurs et industries, les sociétés sous-jacentes peuvent être exposées à divers risques environnementaux, sociaux et gouvernementaux tels que la pollution, l'accès aux ressources naturelles, la confidentialité des données, la chaîne d'approvisionnement et risque lié au travail. Le compartiment étant principalement investi dans des entreprises opérant dans les marchés émergents, il peut être exposé à des risques de durabilité plus élevés dans certains domaines tels que la pollution, le stress hydrique, le changement climatique, la corruption et le travail des enfants ou le travail forcé. En raison de la nature diversifiée des titres détenus en portefeuille, le délégataire financier n'a pas identifié un risque de durabilité spécifique auquel le compartiment serait exposé de manière significative, réduisant ainsi la probabilité d'une incidence importante sur le rendement du compartiment. Cependant, en raison de la nature systémique des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur les rendements du compartiment.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR.

La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG, la politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH

Investisseurs institutionnels

I2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIUH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 février 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 29 avril 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Environnement de marché

Alors que beaucoup disent que le "timing" peut être tout, 2022 ne sera pas une année à retenir dans le monde de l'investissement et, d'ailleurs, pas une année facile pour lancer un nouveau fonds d'investissement. Les marchés développés et émergents ont tous deux été malmenés par la montée des pressions inflationnistes et le resserrement des politiques monétaires dans le monde entier. Néanmoins, leur approche diversifiée et disciplinée de co-investissement aux côtés des propriétaires d'entreprises a donné de solides résultats relatifs. Dalton Investment s pense qu'il reste un potentiel pour réaliser davantage de valeur pour les actionnaires, car Dalton pense qu'un entrepreneur pleinement investi est bien incité à maximiser le prix de l'action de la société qu'il dirige.

Performance du fonds

Au cours de l'année 2022, l'action SUH du fonds Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund (« le Fonds ») a affiché un rendement négatif de -9,60 %. L'action SIUH a affiché un rendement positif de +1.17 %.

Pour l'ensemble de l'année, les principaux contributeurs à la surperformance relative ont été les investissements en Corée du Sud et en Grèce, suivis de ceux à Taïwan et au Mexique ; Quatre pays où le gérant a été constructif tout au long de l'année et où il continue de trouver des investissements bottom-up attrayants. Au contraire, les investissements en Chine/Hong Kong ont été les plus grands détracteurs de la performance, suivis de ceux au Brésil.

La diversification est un pilier majeur de leur stratégie et le gérant est convaincu qu'elle contribue à atténuer les risques. Les mérites de la diversification ont été pleinement démontrés en 2022, où cinq des dix investissements les plus rentables provenaient de pays autres que l'Asie, bien que le fonds ait en moyenne 80 % de ses actifs investis en Asie. En outre, ces meilleurs contributeurs étaient diversifiés dans cinq groupes sectoriels différents de l'indice S&P.

Alors que le portefeuille est construit bottom-up, une idée à la fois, une attention particulière est portée à la structure du portefeuille - à la fois par économies régionales et par groupes de secteurs. Il n'est pas surprenant que quatre investissements dans le secteur financier, dans quatre pays différents, aient contribué positivement à la performance, car l'équipe de gestion reste convaincue que le resserrement des conditions monétaires favorisera le bilan des sociétés financières. La diversification est à la base l'un des premiers facteurs d'atténuation du risque que Dalton introduit au niveau de la construction du portefeuille, un autre étant leur discipline au niveau de la sélection des titres : investir dans de bonnes entreprises, avec des bilans sains, dirigées par des entrepreneurs compétents et expérimentés.

L'investissement le plus performant en 2022 a été leur embouteilleur de cola mexicain Arca Continental ("Arca"), suivi de Meritz Financial ("Meritz"). Arca a réalisé un rendement total de 51 %, dépassant l'indice de référence mexicain de 32 %. Il s'agit d'une performance exceptionnelle pour l'une de nos sociétés préférées dans le secteur des biens de consommation de base, qui affiche également des résultats d'exploitation supérieurs aux prévisions. Une activité américaine impressionnante et l'amélioration des activités en Amérique latine ont été les principaux moteurs de la rentabilité. Malgré la forte surperformance, Arca bénéficie toujours d'une valorisation peu exigeante de 15x le P/E à terme et de 7x l'EV/EBITDA pour une croissance des bénéfices à deux chiffres attendue au cours des deux prochaines années. Le cours de l'action Meritz a plus que doublé au cours du trimestre, suite à l'annonce d'une restructuration stratégique clé, qui a été bien accueillie par le marché. Meritz a annoncé qu'elle allait retirer de la cote deux filiales (Meritz Fire & Marine et Meritz Securities) via un échange d'actions avec la société holding (Meritz Financial Group). La direction a également annoncé une augmentation de la distribution totale (dividendes et rachats d'actions) au niveau du groupe à partir de 2023, égale à 50 % des bénéfices consolidés. Cette annonce a été bien accueillie et souligne leur conviction de longue date selon laquelle une valeur importante reste à dégager sur le marché sud-coréen à mesure que les structures d'entreprise sont simplifiées et que le rendement des actionnaires commence à être une priorité. Le gérant pense et espère que les structures héritées de Cheebol, si répandues sur le marché coréen par le passé, ne seront plus qu'un lointain souvenir à l'avenir. Meritz, malgré la forte appréciation de son cours, se négocie toujours à moins de 5 fois le P/E à terme et à un P/BV de 1,3 fois.

Les plus grands détracteurs des performances de 2022 ont été le fabricant de matériel informatique Silergy, coté à Taiwan (et domicilié en Chine), et le fabricant d'outils électriques Techtronics, basé à Hong Kong. Cette année a été extrêmement décevante pour Silergy, qui a enregistré des performances inférieures à la moyenne tout au long de l'année, malgré sa position de leader dans le secteur des circuits intégrés de gestion de l'énergie en Chine. Au début du quatrième trimestre, Dalton a pris la décision difficile de se séparer entièrement de Silergy, car il craint qu'un fabricant d'équipements tel que Silergy ne devienne un dommage collatéral dans la prochaine version de la guerre commerciale sino- américaine. Silergy réalise plus de 50 % de son activité en Chine, bien qu'il s'agisse d'une société cotée à Taiwan. Techtronics a également connu une année noire, avec une baisse de 44 %, par crainte qu'une récession américaine ne pénalise gravement la rentabilité. Le gérant ne partage toutefois pas ce point de vue et continue de modéliser un taux de croissance annuel composé (CAGR – Compound Annual Growth Rate) de 17 % à partir de 2022-25 et

un CAGR du bénéfice par action de 21 % pour la même période. Techtronics se négocie actuellement à un P/E à terme de 14x, contre une moyenne historique de 21x. Comme vous vous en souvenez peut-être, Dalton a consolidé sa position de manière sélective tout au long de l'année, car il est convaincu que Techtronics restera un gagnant dans la transition séculaire vers les outils électriques sans fil.

Mouvements

Au cours de l'année, le gérant a ajouté plusieurs nouvelles positions, notamment Mytilineos et L'Occitane.

Mytilineos est un groupe grec de services publics/industriels créé en 1908 par son fondateur éponyme. Aujourd'hui, la troisième génération de M. Evangelos Mytilineos dirige la société en tant que président et PDG. M. Mytilineos détient directement une participation de 27 % d'une valeur de plus de 730 millions d'euros. La société se compose de deux unités commerciales principales et de deux unités complémentaires plus petites. Un service public d'électricité et de gaz en Grèce est la plus grande unité commerciale, générant environ 46 % de l'EBITDA. La deuxième unité commerciale est une entreprise métallurgique intégrée, le seul producteur d'alumine et d'aluminium verticalement intégré en Europe du Sud. Les deux autres unités commerciales plus petites, le développement des énergies renouvelables et du stockage et les solutions d'ingénierie durable, représentent environ 9 % de l'EBITDA et sont complémentaires de la compagnie d'électricité et de gaz.

Deux aspects principaux de Mytilineos ont suscité leur intérêt pour une nouvelle prise de position dans la société. Le premier est l'intégration verticale de l'activité aluminium, à un stade où, avant même d'envisager une éventuelle interdiction de l'aluminium russe, l'équilibre entre l'offre et la demande commençait à sembler de plus en plus tendu en Europe et dans le monde. Non seulement Mytilineos possède sa mine de bauxite adjacente à la raffinerie d'alumine, mais surtout, elle peut répondre à ses propres besoins en électricité pour la fusion de l'aluminium. En outre, à partir de 2024, l'électricité consommée proviendra entièrement de sources renouvelables, faisant de Mytilineos l'une des rares fonderies d'aluminium vertes au monde. Il va sans dire que Mytilineos figure parmi les producteurs d'aluminium les plus efficaces du secteur. Le deuxième aspect est le fait que Mytilineos est le plus grand importateur privé de gaz naturel en Grèce, qu'elle utilise pour produire de l'électricité. Alors que les prix du gaz et de l'électricité sont actuellement d'actualité en Europe, Dalton pense que l'efficacité supérieure à la moyenne de Mytilineos dans la production d'électricité (turbines à gaz à cycle combiné et ajout de capacités renouvelables) devrait garantir un niveau de rentabilité durable. Mytilineos est une entreprise socialement responsable, qui fait partie de la solution pour un pays comme la Grèce pour atteindre ses objectifs de décarbonisation. Le gérant pense que le marché ne reconnaît pas les importantes opportunités de croissance qui s'offrent à Mytilineos, car le titre se négocie à 5 fois le PER à terme et à 4,5 fois l'EV/EBITDA. L'équipe de gestion a commencé une petite position de 1%, et il envisage d'augmenter l'exposition lorsque les opportunités le permettront.

L'Occitane, une entreprise mondiale de cosmétiques cotée à Hong Kong, a été rachetée à la fin des années 1990 par son président actuel, M. Greiger, qui a redressé l'entreprise et mis en place un plan d'expansion ambitieux en Asie. M. Geiger détient actuellement une participation majoritaire de 73 %. La société a une rentabilité supérieure à la moyenne du secteur, mesurée par une marge brute de 80 % et une marge d'exploitation de l'ordre de 10 % respectivement, que la direction considère comme durable. Un ratio de distribution de 40 %, qui devrait passer à 50 %, permet actuellement d'obtenir un rendement en dividendes de plus de 2 %. La négociation à 16x les bénéfices futurs et la croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires au cours des trois prochaines années constituent un cas d'investissement attrayant pour L'Occitane.

Le gérant a abandonné plusieurs positions au cours de l'année, notamment la société taïwanaise Silergy (évoquée précédemment) et leur investissement immobilier brésilien dans Brazil Properties. Ce dernier a été cédé à profit, suite à une réduction de capital remboursée aux actionnaires par le biais de dividendes, associée à des perspectives macroéconomiques assombries, selon lesquelles le Brésil pourrait connaître des taux d'intérêt plus élevés pendant plus longtemps. SulAmerica, leur assureur santé brésilien, a cessé de coter, car il a été racheté par l'opérateur hospitalier Rede D'Or. Sao Luiz.

Perspectives du marché

L'indice MSCI Emerging Market a progressé de plus de 20 % depuis son point bas du 24 octobre, atteignant un plus haut niveau depuis six mois par rapport à l'indice S&P 500 au 6 janvier. Les marchés émergents semblent se renforcer après un bon début d'année, et dépasser leurs pairs des marchés développés au début de 2023, après deux années de sous-performance. Comme Dalton l'a écrit l'année dernière, les marchés émergents ont tendance à réagir plus rapidement aux difficultés anticipées de l'économie américaine, mais aussi à toucher le fond plus tôt et à offrir une hausse avant les marchés développés. Le pic du Dollar à la fin du mois de septembre pourrait bien représenter le point d'inflexion, anticipant un ralentissement de l'inflation. L'histoire a prouvé qu'un dollar plus faible a tendance à soutenir la surperformance des marchés émergents et Dalton pense que l'histoire se répétera. En conclusion, si l'équipe de gestion a raison et que la liquidité revient à un mode de prise de risque, le gérant pense qu'un portefeuille bien diversifié comme celui du Fonds est la meilleure option de risque/récompense pour capitaliser sur l'opportunité.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total brut des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 777 240,84 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 522 251,94 euros, soit 67% du total des rémunérations versées.
- Montant total brut des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 248 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	23 630 735,95	26 506 098,61
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	23 630 735,95	26 481 177,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	24 920,65
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	6 801,64	7 616,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 801,64	7 616,71
Comptes financiers	1 568 358,93	2 094 487,57
Liquidités	1 568 358,93	2 094 487,57
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	25 205 896,52	28 608 202,89

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	26 990 600,29	28 633 929,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 101 004,75	-39 168,58
• Résultat de l'exercice	303 796,59	-1 046,02
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	25 193 392,13	28 593 715,27
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	12 504,39	14 487,62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 504,39	14 487,62
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	25 205 896,52	28 608 202,89

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	1 545 544,61
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 753,63	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	465 074,03	16 003,57
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	468 827,66	16 003,57
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 777,56	-2 561,97
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 777,56	-2 561,97
Résultat sur opérations financières (I - II)	462 050,10	13 441,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-157 869,91	-14 487,62
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	304 180,19	-1 046,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-383,60	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	303 796,59	-1 046,02

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) :** les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière	Actif net	· Actions SUH : 0.35% TTC · Actions I2UH : 1.25% TTC · Actions SIUH : 0.95% TTC
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion *.	Actif net	· Actions SUH : 0.25% TTC · Actions I2UH : 0.25% TTC · Actions SIUH : 0.25% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	· Société de Gestion : Néant · Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers). Le détail des commissions est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	· Actions SUH, I2UH et SIUH : Néant

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

En plus des coûts décrits ci-dessus, le compartiment peut également supporter, le cas échéant, les coûts relatifs aux taxes, droits et prélèvements gouvernementaux ou réglementaires, tous honoraires d'avocats et frais de mise en place, les frais de contentieux auxquels le compartiment pourrait éventuellement être partie et les indemnités dont le compartiment pourrait éventuellement être redevable.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, I2UH, SIUH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale



	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	28 593 715,27	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	890 024,27	28 319 140,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-81 717,00	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 401,29	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 103 476,02	-824,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	7 863,13	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-541 985,71	-
Frais de transaction	-34 439,45	-44 229,19
Différences de change	893 359,98	-32 792,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 765 613,17	328 546,77
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 437 066,40	328 546,77
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	328 546,77	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-24 920,65	24 920,65
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	24 920,65
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	24 920,65	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	304 180,19	-1 046,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	25 193 392,13	28 593 715,27

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 568 358,93
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 568 358,93	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	KRW	USD	TWD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 863 009,92	3 820 281,30	3 362 357,70	9 833 230,66
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	5 547,92	1 253,72
Comptes financiers	-	1 532,13	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	6 801,64
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	6 801,64
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	12 504,39
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	12 504,39
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4	773,961	887 024,27	-	-
ACTION I2UH / FR0014002V94	-	-	-	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	3	3 000,00	100	81 717,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0014002VB4	0,60
ACTION I2UH / FR0014002V94	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	1,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0014002VB4	-
ACTION I2UH / FR0014002V94	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	303 796,59	-1 046,02
Total	303 796,59	-1 046,02

ACTION SUH / FR0014002VB4	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	303 796,03	-1 020,44
Total	303 796,03	-1 020,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2UH / FR0014002V94	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIUH / FR0014002V86	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,56	-25,58
Total	0,56	-25,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 101 004,75	-39 168,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 101 004,75	-39 168,58

ACTION SUH / FR0014002VB4	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 100 961,94	-39 131,21
Total	-2 100 961,94	-39 131,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2UH / FR0014002V94	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIUH / FR0014002V86	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-42,81	-37,38
Total	-42,81	-37,38
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 29 avril 2019.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	-	-	-
Actif net	25 193 392,13	28 593 715,27	-	-	-

ACTION SUH / FR0014002VB4	Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP				
	30.12.2022	31.12.2021	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	24 809,049	24 035,088	-	-	-
Valeur liquidative	900,56	996,16	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-72,43	-1,67	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2UH / FR0014002V94	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	30.12.2022	31.12.2021	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIUH / FR0014002V86	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	3	100	-	-	-
Valeur liquidative	1 008,13	996,49	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-14,08	-0,62	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
TW0002345006	ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	PROPRE	103 000,00	734 296,24	TWD	2,91
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	PROPRE	79 800,00	832 899,25	HKD	3,31
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	106 800,00	810 319,91	MXN	3,22
INE238A01034	AXIS BANK	PROPRE	56 600,00	599 406,27	INR	2,38
KR7069620003	DAEWONG PHARMA.CO.LTD	PROPRE	3 953,00	466 152,19	KRW	1,85
INE00R701025	DALMIA BHARAT LTD	PROPRE	35 777,00	755 865,26	INR	3,00
GRS323003012	EUROBANK ERGASIAS SERVICES AND HOLDINGS SA	PROPRE	938 330,00	989 938,15	EUR	3,93
KYG371091086	FU SHOU YUAN INTERNATIONAL	PROPRE	632 000,00	509 168,74	HKD	2,02
BMG3922B1072	GENPACT	PROPRE	19 883,00	863 473,24	USD	3,43
KR7014680003	HANSOL CHEMICAL CO LTD	PROPRE	3 620,00	499 601,96	KRW	1,98
US45104G1040	ICICI BANK SP.ADR	PROPRE	55 664,00	1 142 401,05	USD	4,53
US4567881085	INFOSYS TECHNOLOGIES SP ADR	PROPRE	46 398,00	783 450,20	USD	3,11
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	96 800,00	407 817,13	CNY	1,62
KR7175330000	JB FINANCIAL GROUP CO LTD	PROPRE	59 959,00	351 967,88	KRW	1,40
BRKLBNC DAM18	KLABIN SA UNIT	PROPRE	62 753,00	222 249,74	BRL	0,88
LU0501835309	L'OCCITANE INTERNATIONAL	PROPRE	139 750,00	409 185,88	HKD	1,62
CNE1000034B7	LONGSHINE TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	85 600,00	255 699,49	CNY	1,01
INE214T01019	LTIMINDTREE LIMITED	PROPRE	9 400,00	465 399,73	INR	1,85
BRMDIAAC NOR7	M.DIAS BRANCO S.A.	PROPRE	30 300,00	192 538,75	BRL	0,76
KR7215200007	MEGASTUDYEDU CO LTD	PROPRE	16 598,00	982 970,49	KRW	3,90
KR7138040001	MERITZ FINANCIAL	PROPRE	24 156,00	767 404,86	KRW	3,05
ZAE000265971	MULTICHOICE GROUP LIMITED	PROPRE	90 984,00	589 380,62	ZAR	2,34
GRS393503008	MYTILINEOS SA	PROPRE	18 116,00	367 754,80	EUR	1,46
MX01OR010004	ORBIA ADVANCE CORPORATION SAB DE CV	PROPRE	123 400,00	204 128,31	MXN	0,81
INE615P01015	QUESS CORP LTD	PROPRE	77 393,00	361 505,56	INR	1,43

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BRRDORACNOR8	REDE DOR SAO LUIZ SA	PROPRE	64 155,00	336 556,04	BRL	1,34
US7594701077	RELIANCE INDS-SPONS GDR 144A	PROPRE	13 453,00	775 698,01	USD	3,08
KR7005931001	SAMSUNG ELECTRONICS PEF SHS	PROPRE	28 622,00	1 075 382,60	KRW	4,27
BRSMT0ACNOR3	SAO MARTINHO SA	PROPRE	118 700,00	558 281,13	BRL	2,22
NL0000360618	SBM OFFSHORE NV	PROPRE	26 887,00	394 163,42	EUR	1,56
CNE100001W69	SHANGHAI HAOHAI BIOLOGICAL TECHNOLOGY CO LTD H	PROPRE	98 000,00	434 243,59	HKD	1,72
TW0003376000	SHIN ZU SHING	PROPRE	200 023,00	496 205,22	TWD	1,97
TW0003023008	SINBON ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	118 000,00	986 520,09	TWD	3,92
KR7034730002	SK INC	PROPRE	5 117,00	719 529,94	KRW	2,86
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	84 000,00	1 145 336,15	TWD	4,55
HK0669013440	TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD -H-	PROPRE	92 000,00	963 553,50	HKD	3,82
US8808901081	TERNIUM SA ADR	PROPRE	8 909,00	255 258,80	USD	1,01
TH0902010014	THAI BEVERAGE PUBLIC CO LTD	PROPRE	1 615 500,00	773 858,39	SGD	3,07
CNE1000031Q1	YIJIAHE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	34 991,00	151 173,37	CNY	0,60
Total Action				23 630 735,95		93,80
Total Valeurs mobilières				23 630 735,95		93,80
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 566 826,80	1 566 826,80	EUR	6,22
	BANQUE USD SGP	PROPRE	1 634,17	1 532,13	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				1 568 358,93		6,23
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-5 208,92	-5 208,92	EUR	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-0,62	-0,62	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 292,48	-7 292,48	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2,37	-2,37	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-12 504,39		-0,05
Total Liquidités				1 555 854,54		6,18
Coupons						
Action						
BRKLBNCNDAM18	KLABIN SA UNIT	ACHLIG	62 753,00	364,09	BRL	0,00
BRSULACDAM12	SUL AMERICA SA UNITS	ACHLIG	83 838,00	889,63	BRL	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR	ACHLIG	84 000,00	5 547,92	TWD	0,02
<i>Total Action</i>				<i>6 801,64</i>		<i>0,03</i>
<i>Total Coupons</i>				<i>6 801,64</i>		<i>0,03</i>
Total LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FD				25 193 392,13		100,00

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund
Identifiant d'entité juridique : 969500BXQWGZXRQ7RZ28

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proposition de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Lorsque le gérant délégué détermine les investissements à réaliser pour le Compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des Gérants d'investissement par délégation, il prend en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles

et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets. En ce qui concerne les facteurs sociaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple de l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que des politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund - Q4 2022	% of NAV Aligned
EU Taxonomy Aligned	36.3%
ISO14001 or Equivalent	64.9%
ISO9001	62.7%
OHAS18001 or Equivalent	71.4%
Minimal Social Safeguards	87.1%
UN GC Member	22.6%
Paris Agreement	43.2%

Emissions - Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund - Q4 2022		Coverage
Total Scope 1 Emissions (tonnes)	83,486,749	64.10%
Total Scope 2 Emissions (tonnes)	42,480,710	64.10%
Total Scope 3 Emissions (tonnes)	49,569,464	51.28%
Total Scope 1 Emissions (tonnes/\$1m invested)	83	
Total Scope 2 Emissions (tonnes/\$1m invested)	42	
Total Scope 3 Emissions (tonnes/\$1m invested)	50	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

N/A – première période de reporting

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable??

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

N/A



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : FY 2022

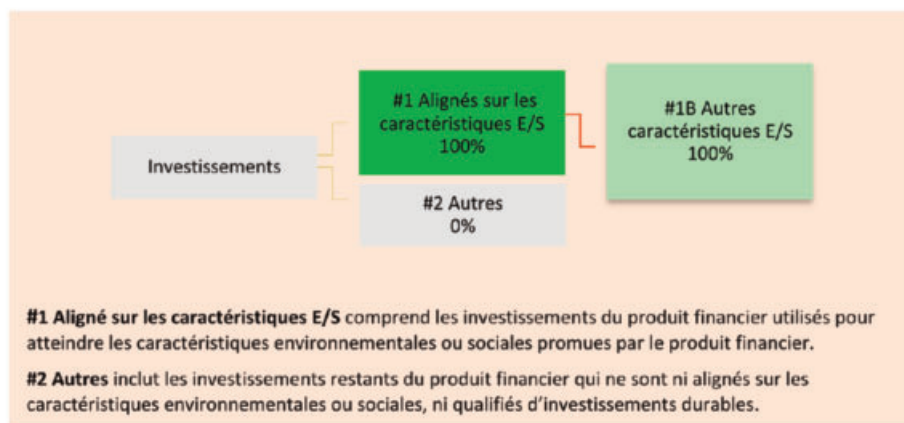
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Samsung Electronics Co	Information Technology	4.14%	<i>South</i>
Taiwan Semiconductor	Information Technology	4.03%	<i>Taiwan</i>
ICICI Bank Limited	Financials	3.67%	<i>India</i>
MegaStudyEdu Co. Ltd	Consumer Discretionary	3.57%	<i>South</i>
SINBON Electronics Co.,	Information Technology	3.53%	<i>Taiwan</i>
Techtronic Industries	Industrials	3.29%	<i>Hong</i>
Eurobank Ergasias	Financials	3.19%	<i>Greece</i>
Reliance Industries	Energy	3.15%	<i>India</i>
Infosys Limited	Information Technology	2.89%	<i>India</i>
Alibaba Group Holding	Consumer Discretionary	2.88%	<i>China</i>



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Communication Services, Health Care, Consumer Discretionary, Materials, Industrials, Consumer Staples, Financials, Information Technology



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité de gestion des déchets.

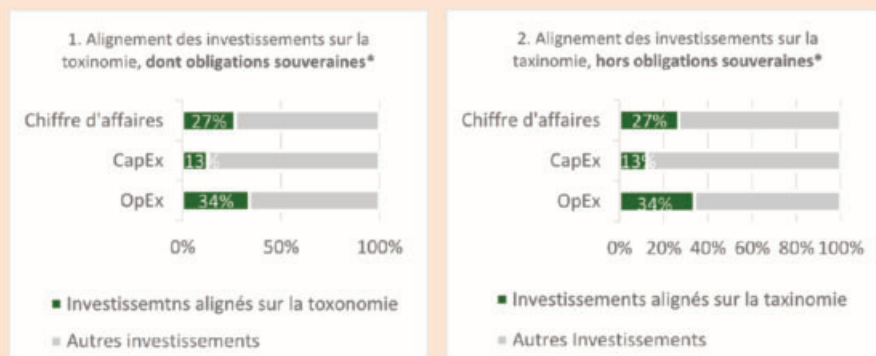
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible teneur en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A – première période de reporting

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

N/A



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gérant délégué a pris les mesures suivantes pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement
- S'est engagé activement auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques durables et à améliorer leur impact environnemental et social



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
N/A
- *Quelle a été la performance par rapport à l'indice de référence ?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché?*
N/A